

Objectif 2009

Rapport











des Caps et Marais d'Opale





Eléments de navigation dans le document

Pour un meilleur confort visuel, il est souhaitable de passer en plein écran.

1.4 - Le contexte socio-économique

* LA GENESE DU PARC NATUREL REGIONAL DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

C'est dans le département du Nord que fut créé en 1968 le premier Parc Naturel Régional français, aujourd'hui «Scarpe-Escaut «.

La seconde étape est la création, en 1978, par l'Etablissement Public Régional, de l'association Espace Naturel Régional. Il lui confie alors la gestion du parc existant, mais il la charge aussi d'étudier les possibilités d'extension du Parc Naturel Régional à d'autres secteurs du territoire régional.

De par la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, deux secteurs potentiels furent rapidement identifiés dans le département du

- * un comité d'Animation locale regroupant :
- des élus du SMADB, du SMADA et des nouveaux cantons
- le Conseil Régional
- le Conseil Général
- l'Etat (DIREN)

Accès index

Accès au sommaire général

Accès à la page précédente

Accès à la page suivante

Introduction

Le rapport

DES ACQUIS POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

■ Histoire d'une refondation (12)

A l'origine, le parc naturel régional «éclaté» vers le périmètre rassembleur.

- Les leçons des bilans (16)
 - Quelques chiffres clés des bilans
 - l'Audomarois
 - le Boulonnais

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

- Un outil cartographique de diagnostic (23)
- Le parc dans le région Nord-Pas-de-Calais et dans le contexte européen (23)
- Le patrimoine paysager (26)
- Le patrimoine naturel (28)
- Le patrimoine culturel (34)
- Le contexte démographique et socio-économique (36)
- L'organisation du territoire (39)
- Synthèse des principaux enjeux du territoire (40)

2

Le rapport

LES VOCATIONS DU TERRITOIRE (43)

DES VOCATIONS SPÉCIFIQUES
POUR 3 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (50)

VOCATION 1 : UN TERRITOIRE D'EXEMPLARITÉ (59)

VOCATION 2: UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE (67)

VOCATION 3: UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT (89)

VOCATION 4 : UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT(107)

VOCATION 5: UN TERRITOIRE D'ACCUEIL (121)

VOCATION 6 : UN TERRITOIRE DE CITOYENNETÉ (125)

LES VOCATIONS DU TERRITOIRE

Qu'entendons-nous par vocation ? (43)

- Un territoire d'exemplarité (44)
- Un territoire de patrimoine (45)
- Un territoire en mouvement (46)
- Un territoire de développement (47)
- Un territoire d'accueil (48)
- Un territoire de citoyenneté (49)

DES VOCATIONS SPÉCIFIQUES POUR 3 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

- Présentation des trois secteurs géographiques (50)
- Diagnostic des trois secteurs géographiques (50)
- La synthèse des enjeux par secteur géographique (56)
- Les vocations spécifiques et les stratégies d'intervention par secteur (58)

VOCATION 1 : UN TERRITOIRE D'EXEMPLARITÉ

- Améliorer et diffuser la connaissance (59)
- Tendre vers un équilibre entre protection et développement (59)
- Privilégier le partenariat et le contrat (60)
- Apporter une assitance technique au territoire dans le cadre de la mise en application des lois et directives relatives à l'environnement (63)
- Toujours expérimenter et inover (64)
- Se donner le temps et les moyens d'évaluer (65)
- Faire connaître et transmettre les acquis (66)

VOCATION 2: UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE

Le patrimoine naturel

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance (68)
- Orientation 2 : Conforter la protection et la gestion des sites d'intérêt écologique majeur (69)
- Orientation 3 : Préserver, retaurer et gérer les espaces d'intérêt écologique majeur (71)
- Orientation 4 : Maintenir et renforcer le fonctionnement et la complémentarité des milieux naturels (78)

Le patrimoine culturel

- Orientation 5 : Préserver et valoriser le patrimoine architectural (80)
- Orientation 6 : Préserver et valoriser les savoirs-faire et les traditions locales (81)
- Orientation 7 : Préserver et valoriser le patrimoine génétique (82)

La gestion de l'eau et la préservation de la ressource en eau

- Orientation 8 : Elaborer et mettre en oeuvre des outils de planification et d'aménagement pour une gestion équilibrée de la ressource en eau (84)
- Orientation 9 : Lutter contre les pollutions (86)
- Orientation 10 : Tendre vers la maîtrise des eaux pluviales (87)

VOCATION 3: UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Le parc et l'aménagement du territoire

■ Orientation 11 : Etre force de proposition dans le cadre d'éventuels projets structurants sur le territoire du parc(90)

La gestion de l'espace et des paysages

- Orientation 12 : Faire connaître les espaces à identité paysagère forte (91)
- Orientation 13 : Participer, de l'élaboration à la réalisation, à tout projet d'aménagement structurant pour une meilleure intégration (92)
- Orientation 14 : Promouvoir une approche qualitative du développement de l'habitat (93)
- Orientation 15 : Favoriser un aménagement qualitatif des zones d'activité en création, en extension ou reconversion (96)
- Orientation 16 : Poursuivre et élargir les programmes favorisant la préservation des paysages par les agriculteurs (100)
- Orientation 17 : Poursuivre l'accompagnement technique des projets de plantations et d'aménagement paysager (102)
- Orientation 18 : Favoriser une approche globale de la gestion des espaces littoraux (103)

VOCATION 4 : UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT

Accompagner une agriculture de qualité

- Orientation 19 : Favoriser la diversification par la vente et la transformation des produits agricoles (107)
- Orientation 20 : Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (109)
- Orientation 21 : Valoriser les potentialités internes dans le respect de l'environnement (110)

Engager un programme d'actions avec le secteur de l'artisanat

■ Orientation 22 : Favoriser le développement de savoir-faire et de production de qualité en matière d'artisanat (112)

Participer à l'animation socio-économique du territoire

- Orientation 23 : Dynamiser le tissu socio-économique en milieu rural (114)
- Orientation 24 : Intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion courante des entreprises (117)
- Orientation 25 : Prendre en compte les enjeux sociaux et contribuer au développement de la demande d'activités en matière d'environnement et de patrimoine (119)

VOCATION 5: UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

- Orientation 26 : Contribuer à un meilleur équilibre des activités touristiques sur le territoire du parc (122)
- Orientation 27 : Développer le tourisme basé sur le patrimoine naturel et culturel (123)

VOCATION 6: UN TERRITOIRE DE CITOYENNETÉ

- Orientation 28 : Faire de l'éducation à l'environnement une priorité (125)
- Orientation 29 : Rendre les habitants du parc acteurs de leur environnement (126)
- Orientation 30 : Favoriser les échanges entre habitants pour une meilleure connaissance mutuelle (129)
- Orientation 31 : Structurer la communication du parc (129)
- Orientation 32 : Développer des outils pour l'amélioration et la diffusion de la connaissance (131)

Plan de parc

RAPIDE INTRODUCTION AU PLAN DE PARC (132)

Lexique des sigles et abbréviations (133)

Introduction

DES ACQUIS POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

■ HISTOIRE D'UNE REFONDATION

A L'ORIGINE, LE PARC NATUREL REGIONAL «ECLATE»

UNE PAGE D'HISTOIRE

* LA GENESE DU PARC NATUREL REGIONAL DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

C'est dans le département du Nord que fut créé en 1968 le premier Parc Naturel Régional français, aujourd'hui «Scarpe-Escaut «.

La seconde étape est la création, en 1978, par l'Etablissement Public Régional, de l'association Espace Naturel Régional. Il lui confie alors la gestion du parc existant, mais il la charge aussi d'étudier les possibilités d'extension du Parc Naturel Régional à d'autres secteurs du territoire régional.

De par la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, deux secteurs potentiels furent rapidement identifiés dans le département du Pas-de-Calais. Il s'agissait de l'Audomarois, dont le marais constituait un premier enjeu évident, et du Boulonnais, pays de bocage dont l'ouverture sur la mer était symbolisée par la présence des caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

* L'APPROCHE D'UNE ZONE DE PARC UNIQUE

Il apparaît alors qu'Audomarois et Boulonnais sont proches l'un de l'autre. La tentation naturelle est donc de les réunir.

Il existe entre ces deux secteurs un petit pays, communément appelé le «Pays de Licques», qui répond aux critères fondamentaux d'un territoire de parc, tant du point de vue de ses qualités patrimoniales, que par son caractère rural très marqué. La solution semble donc s'imposer.

* UN PETIT PAYS QUI CHOISIT L'ISOLEMENT

La notion de parc naturel régional était totalement neuve dans le Pas-de-Calais.

Si le pays de Licques était conscient de son identité, il n'était pas prêt alors à valoriser ses atouts dans le cadre d'une telle ouverture. Bien qu'enclavé géographiquement et quelque peu tourné sur lui-même, il ne s'était pas encore engagé dans la construction préalable de sa propre «intercommunalité».

Il choisit donc de ne pas s'ouvrir à ses voisins pour bâtir avec eux ce projet de territoire qu'allait être la première charte du parc.

* LA CREATION DE DEUX ZONES DE PARC DISTINCTES

Audomarois et Boulonnais constituèrent donc deux zones spécifiques du Parc Naturel Régional «éclaté» du Nord-Pas-de-Calais.

Deux syndicats mixtes, le SMADA * et le SMADB*, furent mis en place pour assurer leur gestion.

Espace Naturel Régional constitua deux équipes techniques afin de conduire les programmes d'action définis en plan local.

LA CONSTRUCTION DE LA CHARTE DE PRE-MIERE GENERATION (février 1986)

* DE GRANDS ENJEUX COMMUNS

De grands enjeux communs à l'Audomarois et au Boulonnais furent identifiés dans le cadre d'un document unique, qui intégrait également la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : la charte constitutive du Parc Naturel Régional du Nord-Pas de Calais.

On retiendra principalement:

- * La préservation des sites naturels de qualité exceptionnelle. L'organisation de l'accueil et de la fréquentation. La mise en place de dispositifs de gestion.
- * L'amélioration de la gestion de l'espace et la préservation du paysage.
- * La protection et la mise en valeur du patrimoine ancien.
- * La valorisation de la culture scientifique, technique et industrielle.
- * Le développement économique, tourné en particulier vers l'agriculture.
- * Le développement maîtrisé de l'accueil, du tourisme et des loisirs.
- * La sensibilisation à l'environnement.

La prise en compte de particularités locales (patrimoine, activités...) permit aux deux syndicats mixtes de donner des tonalités spécifiques à leurs programmes d'actions respectifs.

ESPACE NATUREL REGIONAL, OUTIL DE TRANSVERSALITE

* ENR, UN OUTIL ORIGINAL

Le «modèle» original créé en 1978 et conforté en 1986 a permis de combiner :

- * L'expression et la représentation dans les syndicats mixtes des communes, des structures intercommunales, des établissements publics consulaires et des collectivités territoriales. Le fonctionnement très ouvert du SMADA et du SMADB (groupes de travail, commissions, comités de pilotages...) a permis d'élargir la concertation aux services de l'Etat, aux associations et à tous les acteurs locaux.
- * La représentation des syndicats mixtes, des collectivités territoriales, des grandes villes, du monde associatif et économique au sein d'Espace Naturel Régional.
- * Le fonctionnement transversal entre les équipes d'ENR.

* LA TRANSVERSALITE COMME CHOIX DE MANAGEMENT

ENR a mis en place un dispositif pratique qui a favorisé les échanges inter-équipes :

- * entre les «territoriaux» et les «thématiques»,
- * entre les différentes équipes de Parc,
- * entre tous les responsables d'équipes ou de services, dans le cadre d'une coordination générale.

Ceci a permis une mobilisation de tous, sur de grands enjeux, des échanges d'expériences, et a favorisé le rôle d'expérimentation des zones de Parc.

Des rencontres régulières entre les Présidents des Syndicats Mixtes ont renforcé ce dispositif.

* LA TRANSVERSALITE DANS LA CULTURE PROFONDE **DE L'ASSOCIATION**

Au delà de ce mode d'organisation, les techniciens d'ENR ont, d'eux-mêmes, animé et construit ces relations de travail, pour en faire de véritables valeurs partagées de l'association.

Les élus du SMADA et du SMADB, et les deux équipes techniques de l'Audomarois et du Boulonnais ont donc bien souvent échangé leurs expériences ou travaillé sur des objectifs communs.

VERS UN PERIMETRE RASSEMBLEUR

DES 1991, DES SOLLICITATIONS POUR UN PE-RIMETRE AGRANDI

* L'ATTRAIT DE LA FORMULE PARC

Au début des années 90, le parc avait déjà bien des réalisations à son actif. Le fonctionnement des Syndicats Mixtes, dont le caractère consensuel et ouvert était connu, en faisait des structures attractives.

La présence d'équipes techniques locales pluridisciplinaires constituait un plus manifeste pour les territoires concernés.

* UNE PREMIERE VAGUE DE DEMANDES D'ADHESION

De 1991 à 1993, 20 communes demandèrent officiellement leur adhésion au Parc Naturel Régional. Elles étaient regroupées autour des bourg centres de Guines, Licques et Ardres et occupaient un espace intermédiaire entre Audomarois et Boulonnais.

* L'ATTENTE DE LA REVISION

Les Présidents du SMADB et du SMADA, ainsi interpellés, se rapprochèrent du Président d'Espace Naturel Régional, afin d'étudier les réponses à apporter.

Après réflexion, la décision fut prise d'attendre la prochaine procédure de révision de la charte du parc. Ces demandes étaient déjà en effet susceptibles de poser

différemment le problème du périmètre du parc.

VERS UNE REFONTE DU PERIMETRE ET DES OR-**GANISMES DE GESTION**

* EN 1996, UNE VASTE CONSULTATION

Début 1996, le SMADA et le SMADB furent confrontés au choix du (ou des) périmètre(s) d'étude du futur parc. Espace Naturel Régional conduisit cette réflexion et fit des propositions. La solution de réunir Boulonnais, Audomarois et secteurs limitrophes s'imposa rapidement : Les trois parties prenantes élaborèrent une proposition de périmètre d'étude intégrant :

- * les 76 communes du Boulonnais,
- * les 40 communes de l'Audomarois,
- * les 20 communes ayant formalisé leurs demandes d'adhésion.
- * une trentaine d'autres communes qui manifestaient leur intérêt ou pour lesquelles la question d'une éventuelle intégration se posait désormais.

Un périmètre fut établi et les maires concernés se réunirent à l'occasion d'une réunion d'information et de débat en mai.

Au mois de juin, une quinzaine de réunions locales furent organisées par petits secteurs géographiques.

Suite à celles-ci, la majorité des communes interrogées délibéra favorablement sur le principe de ce périmètre d'étude.

Le moment était venu pour le Conseil Régional, à l'appui de ces propositions locales, de prendre la délibération initiale, qui définirait le périmètre d'étude et lancerait les travaux préalables au renouvellement du label.

* LA DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional engagea officiellement la procédure par une délibération du 20 septembre 1996. Le périmètre d'étude intégre alors une demande formulée plus tardivement par la Communauté de Communes d'Audruicq. Ce choix de périmètre fut motivé par :

- * la volonté initiale de constituer une zone de parc unique dans le Pas-de-Calais.
- * la proximité géographique de l'Audomarois et du Boulonnais,
- * la légitimité de la demande d'intégration de la part de communes, présentant les qualités patrimoniales requises,
- * la difficulté de proposer deux parcs jointifs.

LA MOBILISATION DE TOUS POUR BATIR UN PROJET DE TERRITOIRE

* L'ORGANISATION DU TRAVAIL AUX PLANS LOCAL ET REGIONAL

La délibération du Conseil Régional induisait de fait une refondation du Parc Naturel Régional, dans le Pas-de-Calais.

Une organisation fut mise en place dès l'automne 1996 afin de faire face à ce nouvel enjeu :

- * un comité d'Animation locale regroupant :
- des élus du SMADB, du SMADA et des nouveaux cantons
- le Conseil Régional
- le Conseil Général
- l'Etat (DIREN)

et présidé par le Président d'ENR.

* un Comité Régional de Pilotage, mis en place par le Conseil Régional et associant les Syndicats Mixtes, les représentations régionales du monde socio-économique, le milieu associatif et l'Etat.

Les échanges entre ces deux niveaux de travail et les différentes réunions des deux comités permirent de lancer les travaux en février 1997.

* UNE NECESSAIRE MISE A NIVEAU PREALABLE DES CON-NAISSANCES

Le travail de diagnostic et de bilan avait été fait dès 1995 sur la base du parc existant.

Il a donc été nécessaire d'engager des travaux complémentaires en matière de diagnostic (tel que prévu dans la circulaire du 5 mai 1995) concernant les communes hors-parc lors de la définition du périmètre d'étude, afin de bâtir, en particulier, un nouvel atlas cartographique complet.

* DES DEUX BILANS VERS UN PROJET DE TERRITOIRE UNIQUE

- la mise en comparaison des deux bilans du Boulonnais de l'Audomarois,
- les investigations en matière de patrimoine et d'analyse socio-économique sur les nouvelles communes,
- la constitution d'un nouvel atlas cartographique, établi

à l'échelle du périmètre d'étude ont constitué les bases de l'analyse et de la réflexion prospective pour bâtir ce nouveau projet de territoire.

■ LES LECONS DES BILANS

Deux bilans détaillés ont été réalisés, l'un pour l'Audomarois, l'autre pour le Boulonnais. Comme vous pourrez le constater à leur lecture, si chaque zone de parc a eu sa propre histoire, les points de convergence sont nombreux.

UNE VRAIE FONCTION D'INNOVATION ET D'EX-PERIMENTATION

Celle-ci s'est concrétisée dans de nombreux domaines :

- * des approches nouvelles et la conception de supports méthodologiques en pédagogie de l'environnement (créons des coins de nature, le cheminement...),
- * le lancement d'opérations d'envergure en matière de plantations (Plantons le décor, Oxygène 62)
- * l'expérimentation en agroforesterie, menée avec le CEMAGREF,
- * le Musicobus, outil original d'éducation musicale en milieu rural,
- * l'utilisation d'un outil de mesure permanente de la qualité de l'eau, et du faucardeur, dans le marais audomarois, * la réalisation d'une étude préalable à la mise en place du premier plan de prévention des risques paturels dans
- du premier plan de prévention des risques naturels dans le Nord-Pas-de-Calais,
- * le lancement d'un programme important d'opérations locales en matière de mesures agri-environnementales,

* le Plan de paysage du bassin carrier de Marquise.

UNE SOUPLESSE D'ACTION ET UNE REACTIVITE A DES PROBLEMES NOMBREUX

Il est arrivé assez souvent que «l'on se tourne» vers le Parc, pour chercher des solutions à des problèmes qui étaient «hors-champ» des compétences des collectivités locales.

C'est ainsi qu'ont été sauvés l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, le château d'Hardelot, le moulin de Grisendal, ou que le fossile du pliosaure, mis à jour lors d'un chantier, a été préservé et a fait l'objet de deux salles muséographiques à la maison du Marbre et de la Géologie.

LA RECONQUETE EFFECTIVE D'ELEMENTS PENALISANTS

Le bassin carrier, étendu sur 2500 hectares, constituait un élément pénalisant au regard du classement du territoire en PNR.

Le plan de paysage initié par le Parc et unique en France, a défini de nouvelles règles du jeu pour 30 ans, entre les industriels, le Parc, l'Etat et les collectivités.

Son caractère exemplaire a incité le Ministère de l'Environnement à en faire connaître les principes et les modalités au plan national.

UNE APPROCHE A UNE ECHELLE PERTINENTE POUR ABORDER LES GRANDS ENJEUX

Le Parc a aidé dans de nombreux cas, à «voir plus loin» que ne le permettent les limites des cantons ou des petits bassins de vie.

Il a facilité ainsi l'approche des enjeux à leur échelle réelle : l'ensemble du bassin versant pour aborder les problèmatiques liées à une rivière, l'entité paysagère de référence pour resituer l'approche d'un P.O.S., la totalité du territoire du parc pour structurer la pratique en matière de randonnée...

Le Parc est également passé d'actions spécifiques à des programmes plus globaux afin d'apporter des réponses à des problématiques de gestion de l'espace.

LA RECHERCHE PERMANENTE D'UN EQUILIBRE PROTECTION/DEVELOPPEMENT

Cet objectif a constitué sans aucun doute un trait majeur de la stratégie des deux zones.

Elle est très présente dans les bilans de l'Audomarois et du Boulonnais et a été souvent source d'innovation. On peut citer :

- * le rôle de la Grange-Nature à la fois outil de découverte et de préservation du marais,
- * la refonte progressive de l'accueil sur le site des Caps,
- * la mobilisation de moyens techniques et financiers à destination des agriculteurs pour la préservation des coteaux calcaires, du bocage et des prairies humides,
- * le plan de paysage du bassin carrier,
- * la recherche d'une gestion raisonnée de la ressource en eau (S.A.G.E. Audomarois).

LA FORCE DU CONTRAT

La convention a été pendant ces dix ans l'outil privilégié du Parc. Son utilisation fréquente traduit un état d'esprit : la recherche permanente du contrat et du partenariat. C'est la qualité des contrats qui a permis en particulier de codifier des partenariats solides avec les principaux acteurs en matière de gestion de l'espace : les agriculteurs.

LES SYNDICATS MIXTES, DU «CLUB DE RE-FLEXION» A L'INSTITUTION LOCALE

D'abord petit cercle de réflexion qui s'engageait dans de premiers programmes de travail, parfois au coup par coup, chaque Syndicat Mixte de Parc a vu son champ d'investigation s'étendre progressivement.

Il a été interrogé ou sollicité de plus en plus fréquemment sur des enjeux importants pour les collectivités locales et territoriales, et a été amené à prendre des initiatives nouvelles. Sa relative «liberté de manoeuvre» quant au choix de ses priorités, son fonctionnement ouvert, sa capacité à conduire des études ou des aménagements, en ont fait un outil apprécié.

Puis l'Etat lui-même, au travers de ses services, l'a sollicité de plus en plus souvent et l'a associé à l'approche d'enjeux majeurs, en lui confiant des missions d'études et d'animation, voire des réalisations. Le club local est ainsi devenu une petite institution, qui se trouve au coeur de problématiques de développement, d'aménagement, et de préservation du patrimoine.

Ces dix années ont amené ainsi un changement important quant au positionnement et au «statut» des deux Syndicats Mixtes.

LES METIERS DU PARC OU UNE PLURIDISCIPLI-NARITE UNIQUE AU PLAN LOCAL

Les équipes techniques du Boulonnais et de l'Audomarois ont connu des évolutions semblables. Lors de leur constitution, elles faisaient la plus belle part aux «animateurs-développeurs» (pédagogie, tourisme, animation culturelle). Elles sont aujourd'hui constituées avant tout de techniciens, mais cherchent à préserver une capacité d'animation et des ressources humaines basées sur la polyvalence.

Elles permettent d'assurer aujourd'hui trois grands types d'interventions :

- la capacité d'opération (maîtrises d'ouvrages),
- l'assistance technique pluridisciplinaire,
- l'animation du territoire.

DEUX BILANS, UN ATOUT POUR UN PROJET COMMUN

Nous avons pu mettre en évidence des traits communs et des évolutions similaires, sans doute renforcées par les réflexions transversales conduites par ENR.

L'expérience des deux Syndicats Mixtes et des deux équipes techniques semble être une source potentielle d'enrichissements mutuels afin de bâtir ensemble un nouveau projet de territoire.

QUELQUES CHIFFRES CLES DES BILANS

L'AUDOMAROIS

LE TERRITOIRE

Surface: 35 000 hectares Nombre de communes: 40 Nombre d'habitants: 77 000

LES RICHESSES PATRIMONIALES:

9 100 hectares classés en ZNIEFF type 1 soit 26 % du territoire

17 500 hectares classés en ZNIEFF type 2, soit 50 % du territoire

TYPOLOGIE DES MILIEUX NATURELS

- * 4 200 hectares de forêts
- * 700 hectares de pelouses calcaires
- * 450 hectares de landes
- * 3 400 hectares de marais
- * 650 hectares de vallées humides

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET SITES

- * 310 hectares en réserve naturelle volontaire
- * 275 hectares en arrêté de protection de biotope
- * 2 hectares en réserve biologique domaniale
- * 8 monuments historiques classés à l'inventaire
- * 29 monuments historiques inscrits à l'inventaire
- * 4 sites classés pour 3 ha
- * 2 sites inscrits pour 640 ha

LES ACTIVITES DU PARC

PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES TRADITIONS

- * Sauvegarde du grand Vannage, maison de Parc (1786)
- * Sauvetage de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes (unique en France)
- * Collecte des 13 siècles d'histoire du marais audomarois (exposition, film, livre)
- * Collecte des 5 siècles d'histoire des papetiers de la vallée de l'Aa (exposition, film)
- * 55 moulins à eau inventoriés sur l'Aa
- * Restauration de la chapelle de Guémy et aménagement des abords

PROTECTION/GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

- * gestion quotidienne de 2 réserves naturelles volontaires
- * élaboration de l'un des premiers plans de gestion de site naturel (méthodologie RNF)
- * 1 550 journées de chantiers-nature bénévoles en moyenne chaque année
- * 6 sites souterrains aménagés pour les chauves-souris (dont 1 de valeur internationale)
- * programme de création de plus de 5 km de sentier tous publics en site naturel
- * équipe technique permanente de gestion des milieux naturels : 4 personnes
- * 5 conventions avec des propriétaires privés pour la gestion de leur sites naturels

PROTECTION/GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- * le premier SAGE créé en France
- * 6 stations d'épuration mises au normes (180 MF) suite à l'action du Parc
- * 23 points de mesure de la qualité de l'eau dans le réseau permanent
- * système expérimental de mesure en continu et en temps réel de la qualité de l'eau
- * 250 000 m3 de boue extraits du marais ouest, 11 partenaires, 7 millions de Francs
- * acquisition d'un bateau faucardeur-ramasseur nouvelle technologie

DEVELOPPEMENT LOCAL

SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

- * 60 hectares contractualisés en mesures agri-environnementales sur les coteaux calcaires
- * 150 hectares contractualisés en mesures agri-environnementales sur les prairies humides
- * 25 km de haies entretenues (mesure maintien du bocage)
- * 200 saules tétards restaurés (mesure maintien des saules tétards)
- * aide à la création d'un atelier collectif de fabrication d'un fromage affiné
- * 12 producteurs de terroir rassemblés au sein d'une association

DEVELOPPEMENT DU TOURISME

- * 230 lits d'hébergement rural créés en 10 ans
- * conception et études préalables de la Coupole (réalisation département du Pas-de-Calais), 30 emplois directs, plus de 160 000 visiteurs annuels.
- * valorisation de l'activité papetière par la création de la «maison du papier» (20 000 visiteurs annuels)
- * 25 itinéraires de randonnée et découverte
- * 350 km de sentiers balisés et entretenus
- * 15 «relais-information-services» mis en place avec le district
- * 25 000 visiteurs en moyenne chaque année à la Grange-Nature

- * 70 à 100 000 visiteurs annuels dans la réserve du Romelaere
- * 3 circuits de découverte du patrimoine rural
- * les 2 premiers «gites Panda» du Nord-Pas-de-Calais
- * 25 prestataires touristiques regroupés au sein de «St Omer-Tourisme»

ANIMATION LOCALE

ANIMATION DU TERRITOIRE - EDUCATION A L'ENVIRON-NEMENT

- * 17 animateurs vacataires pour l'accueil des groupes d'enfants (équivalent 5 temps pleins)
- * 20 000 enfants accueillis chaque année par des animateurs spécialisés
- * 150 classes réalisent leur «cheminement»
- * 48 écoles et 6 collèges aménagent «un coin de nature»
- * 54 clubs nat'
- * 30 classes «reporters d'eau de l'Audomarois»
- * 25 000 personnes en moyenne à la fête du Parc
- * 275 000 foyers recoivent le journal du Parc
- * plus de 2000 particuliers et collectivités, près de 100 000 arbres vendus avec l'opération «plantons le décor»

LE BOULONNAIS

LE TERRITOIRE

Surface: 65 000 hectares Nombre de communes: 76 Nombre d'habitants: 75 000

LES RICHESSES PATRIMONIALES:

17 830 hectares classés en ZNIEFF type 1 soit 27% du territoire

27 565 hectares classés en ZNIEFF type 2 soit 42% du territoire

TYPOLOGIE DES MILIEUX NATURELS

- * 3 700 hectares de littoral (dunes et falaises)
- * 2 400 hectares de pelouses calcicoles
- * 160 hectares de pelouses acidoclines
- * 1 000 hectares de milieux aquatiques et zones humides
- * 8 000 hectares de bois et forêts
- * 2 600 hectares de vallées-versants
- * 19 000 hectares de systèmes prairaux
- * 4 100 hectares de forêts domaniales
- * 1 200 hectares d'acquisitions publiques

(Conservatoire du Littoral-Département) dont 95% sur le littoral

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET SITES

- * 450 hectares en site classé
- * 2 360 hectares en site inscrit
- 85 hectares en réserve naturelle volontaire
- * 350 hectares en arrêté de protection de biotope
- * 26 hectares en réserve biologique domaniale

- * 9 monuments historiques classés à l'inventaire
- * 18 monuments historiques inscrits à l'inventaire
- * 5 sites classés

LES ACTIVITES DU PARC

PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES TRADITIONS

- * Sauvegarde du Manoir du Huisbois du XVIII ème siècle, siège de la Maison du Parc
- * Sauvegarde du moulin de Grisendal : dernier moulin en activité dans le Boulonnais
- * Participation et soutien : plus de 30 manifestations ou fêtes locales à caractère traditionnel
- * Aide à une troupe théâtrale en milieu rural : 30 représentations annuelles 5000 spectateurs

PROTECTION/GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

- * Nombreux inventaires (phytosociologiques, ornithologiques, mammalogiques, entomologiques,..) par milieu ou par site
- * 3 Réserves Naturelles Volontaires
- * 3 Réserves Biologiques Domaniales
- * Opération Cap 93 et Grand Site National sur la protection des espèces et des milieux
- * 450 000 végétaux plantés avec l'aide technique du Parc soit l'équivalent de 225 km de haies ou de 410 hectares de boisement
- * 10 années d'opérations de commandes groupées de plants d'essences locales soit plusieurs milliers de commandes

- * Plan de reconquête du bocage avec mesures agrienvironnementales (M.A.E.) : 2 000 hectares de prairies et 400 km de haies contractualisés.
- * Opération locale (M.A.E.) prairies humides : 104 hectares contractualisés
- * Opération locale (M.A.E.) coteaux calcaires : 42 hectares contractualisés
- * Inventaire des 32 entités paysagères
- * 2 labels «Pays de reconquête» du Ministère de l'Environnement
- * Opération Cap 93 et Grand Site National sur des reconquêtes paysagères
- * Plan de paysage à 30 ans dans le bassin carrier de Marquise (2 500 hectares)(première nationale)
- * Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme d'une trentaine de communes
- * Participation aux enquêtes publiques de tout projet d'aménagement
- * Aide technique aux aménagements paysagers des zones d'activités, de délaissés communaux...

PROTECTION/GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- * Un contrat de rivière sur le Wimereux
- * Le SAGE du Boulonnais (en cours de lancement)
- * Des schémas directeurs d'assainissement sur l'ensemble du territoire
- * Un plan de Prévention des Risques d'inondation (le premier de la région)
- * Contribution à la restauration et à l'entretien des 3 principales rivières du Parc

DEVELOPPEMENT LOCAL

SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

- * Aide à la création d'une association de producteurs de produits du terroir et développement des « marchés « événementiels
- * Création du complexe du Mont-Hubert (Musée et Restaurant avec plus de 10 emplois en saison)
- * Aide à l'implantation d'entreprises artisanales (10 installations entre 1986-1988)
- * Aide à la création de CUMA (6 créations)
- * Soutien au développement de filières émergentes ou innovantes en agriculture :
- * mise en place et développement d'une filière avicole avec obtention du label rouge (une centaine d'éleveurs concernés)
- * dévelopement de la filière fruits rouges (fraise de Samer, framboises) (plus de 100 emplois saisonniers)
- * acompagnement d'un programme de recherche-développement en production de plants de pommes de terre (programme souche « super-élite «) débouchant sur une politique d'obtention variétale (Syndicat des producteurs et SICA du Gris-Nez)
- * aide à la mise en place du marché au cadran (veaux et gros bovins) à Desvres (celui-ci rayonne sur 5 cantons ruraux)
- * programme de valorisation des systèmes herbagers et organisation de deux Journées des Fourrages (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture)
- * valorisation de la production de moutons boulonnais
- * promotion de l'artisanat local au travers d'événements (Fête du Parc, ...)
- * rôle « redistributif « important du Parc vers les entreprises au travers des maîtrises d'ouvrages qu'il a exercées (aménagements, équipements touristiques, etc..)

* Partenariat avec deux associations d'insertion sur de nombreux chantiers (requalification de cours d'eau, de sites de décharges sauvages, de sites naturels protégés

DEVELOPPEMENT DU TOURISME/ACCUEIL

- * Réhabilitation du château d'Hardelot de 1986 à 1993, spectacles, visites 40 000 visiteurs/an
- * Création de la Maison du Marbre et de la Géologie 17 000 visiteurs/an
- * Aide à la création de la Maison de la Faïence 20 000 visiteurs/an
- * Création par le Parc de 30 boucles de chemins de randonnée balisés et labélisés, (près de 500 km) entretenus par le Parc Naturel Régional

ANIMATION LOCALE

ANIMATION DU TERRITOIRE - EDUCATION A L'ENVI-RONNEMENT

- * Près de 15 000 enfants accueillis chaque année dans les équipements du Parc
- * Opération « les enfants plantent « et « Créons des Coins de Nature « - 45 écoles
- * Opération «Musicobus» de 1986 à 1991 : 115 écoles (plusieurs milliers d'enfants)
- * Rallye nature regroupant plusieurs dizaines de classes régionales
- * Déclinaison locale de l'opération «CLUB NAT» (80 clubs créés)
- * 30 000 exemplaires du journal du Parc distribués chaque année
- * 15 publications de documents d'information
- * 30 à 50 000 visiteurs chaque année lors de la fête du Parc.

■ UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE DE DIAGNOSTIC

* Le diagnostic du territoire, fruit d'une méthode commune

Conformément à la circulaire de mai 1995, il s'agissait à la fois de dresser un état des lieux, mais aussi de faire apparaître les atouts et les fragilités, ainsi que les enjeux du territoire.

Pour ce faire, les PNR du Nord-Pas-de-Calais ont entrepris, sous la conduite d'ENR, de réaliser un diagnostic cartographique complet pour chacune des zones du parc en révision sur la base d'une méthode commune.

ENR a mis en place un Système d'Information Géographique et a reçu un soutien important du service «SIGALE» du Conseil Régional.

L'Audomarois et le Boulonnais se sont également équipés afin de pouvoir pratiquer la consultation et la mise à jour des données à partir des Maisons du Parc.

Ce diagnostic ne fait pas que «mettre à plat» des données ; il les met en perspective. Grâce à cette vision dynamique du territoire, de ses évolutions passées ou récentes, il est également un outil de mise en évidence, d'enjeux et de problématiques. Les principales planches ont été intégrées dans ce document.

■ LE PARC DANS LA REGION NORD PAS-DE-CALAIS ET DANS LE CONTEXTE NORD-OUEST EU-ROPEEN

* Une importante façade littorale

La limite occidentale du Parc est constituée d'un long linéaire côtier (50 kms), qui borde le Détroit du Pas-de-Calais.

Cette grande façade maritime joue un rôle déterminant dans de nombreux domaines.

C'est tout d'abord le seul littoral diversifié entre le Massif Armoricain et la Norvège, marqué par une richesse exceptionnelle en matière de paysages et de milieux naturels.

Le littoral a été de tous temps un facteur d'ouverture du territoire vers l'extérieur et a contribué à en faire une terre de rencontres, d'échanges, qui a été également marquée dans son histoire par des enjeux de conquêtes territoriales et des conflits.

Ce positionnement géographique au contact d'un couloir maritime permettant de relier entre eux les pays de l'Europe du nord et de l'Europe du sud a permis le développement d'activités portuaires de tout premier plan.

Les ports de Boulogne et de Calais jouent un rôle essentiel pour le transport des voyageurs, des marchandises et produits divers. D'autres activités économiques, à caractère industriel, sont venues s'implanter de longue date. L'activité de pêche toujours importante a généré la création d'un véritable complexe de transformation et de conditionnement, de niveau national.

Les villes portuaires de Boulogne et de Calais ont connu un fort développement, conforté par un dynamisme démographique très marqué. Des besoins nouveaux sont apparus, en matière d'enseignement et de formation (uni-

versité), en matière d'aménagement du territoire, de désenclavement (axes structurants comme l'autoroute A16).

Des cohérences et des synergies devenaient nécessaires en matière de développement touristique, de gestion de la ressource en eau, etc.

A cet effet, les trois ports du littoral du Nord-Pas-de-Calais (Dunkerque, Calais et Boulogne) ont engagé des démarches de réflexion et d'organisation en commun. Après avoir organisé les « Assises du littoral « en 1994, ils ont créé une nouvelle intercommunalité à l'échelle du littoral du Nord-Pas-de-Calais, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

Le Parc Naturel Régional, au contact des agglomérations de Boulogne et de Calais, subit donc leur influence dans de nombreux domaines : importantes zones d'attractivité en matière d'emploi et nombreux déplacements domicile-travail vers les villes ; présence d'axes structurants permettant d'assurer les liaisons infra-régionales, nationales et européennes ; développement des franges urbaines ; développement de l'habitat dans les communes desservies par les principaux axes ; besoins d'activités récréatives pour les populations urbaines ...

Le littoral du Nord-Pas-de-Calais est le plus protégé de France (1 mètre linéaire côtier sur 3 est acquis ou en cours d'acquisition). La façade littorale du Parc a fait tout particulièrement l'objet de mesures importantes de conservation : classement du Site des Caps en Grand Site National (sites classés et inscrits), acquisitions très nombreuses du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral, gestion par EDEN 62, application de la loi littoral. Il se situe donc à contre courant du mouvement d'artificialisation qui a concerné (hors secteurs acquis) le

reste du littoral du Nord-Pas-de-Calais depuis 20 ans, avec l'augmentation des zones urbanisées, des zones industrielles ou commerciales, et des espaces verts artificialisés non agricoles.

On peut donc constater ici le maintien des surfaces occupées par les milieux naturels. C'est également le cas pour les milieux semi-naturels, et en particulier les espaces agricoles essentiels en matière de gestion de l'espace et de préservation es paysages, en particulier entre Bouloque et Calais.

La préservation des milieux naturels littoraux et marins a conforté leur intérêt scientifique et pédagogique au plan européen..

La qualité de l'espace et des paysages a renforcé l'attrait du littoral du Parc, connu en particulier au travers des emblématiques caps Gris-Nez et Blanc-Nez, auprès des grands bassins de population les plus proches : agglomération lilloise, Belgique, Angleterre, région parisienne. Ce littoral attractif, parce que préservé, est donc soumis à une évolution marquante de la fréquentation de tourisme et de loisirs, tant en volume, qu'en matière de « saisonnalités « (fort développement du court ou très courts séjours, et des loisirs de proximité, tout au long de l'année).

Cette longue façade littorale continuera donc à influer sur toutes les logiques d'aménagement du territoire et amènera le Parc à poursuivre ses interventions sur des enjeux et des problématiques qui lui sont propres.

* Le contexte Nord-Ouest Européen

Le territoire du Parc appartient au grand foyer économique et humain de l'Europe du nord-ouest, à proximité relative de grandes capitales et de grandes régions industrielles.

Cette situation au coeur de l'Europe en fait une tête de pont majeure de la France vers la Grande Bretagne, sur le détroit le plus fréquenté du monde (500 navires par jour et 22 millions de voyageurs par an).

La proximité de la Belgique joue elle aussi un rôle important, en particulier en matière de flux touristiques.

Par ailleurs, la proximité de la Picardie et du Bassin Parisien a généré des flux économiques importants.

Le développement ou l'aménagement d'axes structurants permettant de répondre à d'importants besoins en matière de transit constitue la principale conséquence de cette situation.

* Un territoire régional en mouvement

La région Nord/Pas-de-Calais peut être caractérisée à gros traits sur la base des quelques critères suivants :

- * une population dépassant les 4 millions d'habitants,
- * une densité de population de 319 habitants au kilomètre carré,
- * des espaces artificialisés (cf. nomenclature « occupation du sol «) qui couvrent 13% du territoire,
- * un faible taux de boisement,
- * une forte présence de la ville et un développement urbain qui se poursuit,
- * des flux nombreux marqués par des axes importants aux plans national et européen,
- * un dynamisme démographique très marqué,
- * une crise des industries traditionnelles qui a induit un fort taux de chômage,
- * un dynamisme économique réel et des efforts de reconversion,
- * un besoin important en matière de loisirs de proximité.

La combinaison des compétences des Conseils Généraux et du Conseil Régional ont permis à ce territoire régional, grâce à la volonté de ces collectivités territoriales, d'affronter les difficultés, de se développer, de se valoriser et d'organiser la maîtrise de son évolution.

* Le Parc, un territoire aux particularités marquantes au sein de la région Nord/Pas-de-Calais

Ce sont l'histoire géologique du territoire, et la diversité des sols qui en découle, qui ont déterminé une grande diversité en matière de patrimoine naturel mais aussi d'utilisation de l'espace. On notera que le parc constitue avec l'Avesnois, le réservoir de la bio-diversité régionale, renforcée ici par la présence des nombreux milieux littoraux. On retiendra principalement les critères de différenciation suivants :

- * Un éloignement plus marqué des grandes concentrations industrielles et urbaines.
- * L'importance et le dynamisme de l'activité agricole, principale gestionnaire de l'espace. Celle-ci, adaptée à des terroirs spécifiques, a su préserver son identité : productions herbagères, élevage, maraîchage...
- * Le taux de boisement le plus important de la région avec l'Avesnois.
- * La présence du seul littoral diversifié entre le Massif Armoricain et la Norvège, générant une richesse exceptionnelle en matière de paysages et de milieux naturels, où fut créé un grand Site National en 1987. Le Site des Caps regroupe d'importants sites classés et inscrits.
- * La grande diversité des paysages, liée à la variété des sols.

- * La richesse en matière de ressource en eau.
- * Une très forte concentration et une très grande diversité de milieux naturels et d'habitats. On retrouve dans le périmètre d'étude du Parc un transect particulièrement remarquable dans ce domaine, source d'une grande richesse biologique.

Cela a été confirmé de façon très nette lors du colloque régional sur la bio-diversité, organisé par le Conseil Régional début 1996, à l'appui de nombreuses interventions de scientifiques et de naturalistes. Les ZNIEFF couvrent d'ailleurs une grande partie du parc. Y sont présentes neuf familles de ZNIEFF de type I et cinq familles de ZNIEFF de type II. Le périmètre d'étude regroupe une grande part des zones Natura 2000, proposées au titre de la directive Habitats, pour l'ensemble du Département du Pas-de-Calais.

- * Une forte mise en oeuvre des politiques d'acquisition et de gestion des milieux naturels exceptionnels (politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général, Conservatoire du Littoral, réserves naturelles volontaires).
- * La richesse du patrimoine architectural et culturel.
- * Le statut de berceau de races ou de variétés locales anciennes : cheval et mouton boulonnais, multiples variétés de pommes et de poires...
- * Un «centre de gravité» rural et une densité de population beaucoup plus faible (136 habitants au km2) que la moyenne régionale.

C'est à ce titre que les collectivités territoriales ont mobilisé depuis 1982 (lors de la mise en place des équipes techniques pour la préfiguration du Parc) les moyens permettant de répondre aux objectifs qui furent formalisés dans le décret de 1989 :

- « Un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche peut être classé en parc naturel régional s'il s'agit à la fois :
- * de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels,
- * de contribuer au développement économique et social,
- * de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- * de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche».

■ LE PATRIMOINE PAYSAGER

TROIS GRANDS ENSEMBLES, MAIS DE NOM-BREUSES FACETTES

L'analyse du relief met en évidence trois ensembles géographiques au sein desquels la topographie est globalement homogène :

- les basses terres : Calaisis, agglomération et marais audomarois,
- les vallées intérieures de l'Artois : Pays de Licques, vallées de l'Aa, du Bléquin, et de la Course,
- la boutonnière du Boulonnais.

La variété des modes d'occupation du sol forme, à l'intérieur de ces grands ensembles, de multiples paysages constituant une trentaine d'entités.

LES BASSES TERRES

Du Calaisis à l'Audomarois, les basses terres sont caractérisées par le contact entre le plateau artésien et les terres qu'il domine, qu'elles appartiennent à la plaine maritime ou encore à la Flandre intérieure.

Ici, dans sa partie la plus septentrionale, le plateau d'Artois s'achève en pentes douces, plongeant progressivement dans les terres humides qui le ceinturent en contrebas. Ces pentes crayeuses sont avant tout le domaine de la grande culture.

L'ouverture du paysage qui en résulte permet d'offrir de larges vues depuis ce belvédère que constituent les bordures de l'Artois. Echappant aux terres humides, les bourgs et les villages sont nombreux, répondant plutôt à une organisation groupée du bâti vers le nord, s'étirant davantage à l'intérieur des vallons des coteaux de Saint-Omer.

En contrebas immédiat de ce relief, une légère dépression a favorisé l'accumulation de l'eau dans un secteur d'écoulement très lent, d'où la présence d'un chapelet de marais et de zones humides du marais de Guînes au marais de Saint-Omer.

La spécificité paysagère tient ici à une occupation du sol fortement liée aux prairies humides et à la prédominance de certaines essences (saules en têtards surtout), voire à un parcellaire caractéristique. L'eau y est largement représentée sous forme de fossés, de canaux ou encore d'étangs. Les villages et les hameaux s'alignent sur les cours d'eau.

LES VALLEES INTERIEURES DE L'ARTOIS

Cet ensemble comprend le secteur du plateau d'Artois très densément découpé par de nombreuses vallées encaissées.

Le pays de Licques correspond à une boutonnière matérialisée par la présence de coteaux très pentus, largement festonnés et incisés sous l'effet de vallées et de vallons secondaires convergeant toujours vers la Hem. Couverts de bois et de forêts sur les crêtes, les coteaux constituent une limite imposante dans le paysage. Les pentes les plus fortes correspondent souvent à des espaces enfrichés ou pâturés. Plus bas, les vallées des différents affluents de la Hem forment de larges rubans verts, composés de prairies et de bocage, au sein desquels s'étirent de nombreux villages au bâti de pierres blanches. Au sud du pays de Licques, la physionomie des lieux évolue très rapidement pour laisser place à un plateau très découpé, dont les entailles principales correspondent aux vallées de l'Aa et du Bléquin. Ces vallées concentrent villages allongés, prairies bocagères de fond de vallée et versants raides, pâturés ou enfrichés, que dominent de petits boqueteaux étirés.

Les grandes cultures occupent largement les lambeaux de plateau.

LA BOUTONNIERE DU BOULONNAIS

Nettement délimitée par la cuesta qui la ceinture, ainsi que par un littoral très étendu, la Boutonnière du pays boulonnais est un territoire qui s'exprime par la topographie Toutefois, cette vaste dépression tournée vers la mer

révèle une grande diversité de milieux et de types d'occupations du sol.

La boutonnière se caractérise par une importante couverture bocagère, dont la densité diminue progressivement dans sa partie nord. La vue s'amplifie, permettant de découvrir aussi bien des vallées nettement marquées comme celles du Wimereux ou de la Slack, les collines minérales du bassin carrier, ou encore le détroit du Pasde-Calais, que le Cap Gris-Nez semble vouloir barrer.

Dans sa partie Sud, la présence de vastes massifs forestiers conjugués à un bocage vallonné omniprésent compose un paysage rural verdoyant et confiné, ponctué de villages nombreux et harmonieux.

L'eau y est très présente, de par un chevelu hydrographique très dense qui influe sur l'occupation du sol et marque ainsi le paysage.

La frange maritime de la boutonnière, véritable vitrine géologique, s'exprime très différemment selon que l'on rencontre des espaces dunaires, des estuaires, de larges baies sablonneuses, des estrans rocheux ou encore les falaises brunes ou blanches des caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Les petites stations balnéaires et les villages de pêcheurs rythment ces paysages côtiers.

Sur la frange continentale, la cuesta ferme les paysages en offrant en permanence une toile de fond qui varie de coteaux boisés en prairies pâturées, évoluant parfois même en d'ondulantes collines cultivées.

■ LE PATRIMOINE NATUREL

Des milieux d'une grande diversité à forte valeur biologique et paysagère

De la façade littorale jusqu'au marais audomarois se succèdent plusieurs grandes unités où est représentée la très grande majorité des habitats naturels des espèces animales et végétales du Nord-Pas-de-Calais. C'est ainsi que près d'un millier d'espèces végétales sont observables et plus de 150 espèces d'oiseaux nicheurs, 13 espèces de chiroptères

49 habitats et 11 espèces relevant de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore « sur les 58 et 15 présents respectivement dans la région peuvent être observés sur le territoire du Parc Elle

LA FAÇADE LITTORALE

présente près de 50 km de côtes dont une bonne part de milieux naturels préservés et diversifiés. En front de mer, ce sont des plages de sable fin ou de galets, des estrans rocheux, des falaises de craie. En arrière du littoral s'étendent des marais, des estuaires, des vases salées, des espaces dunaires variés. Cette succession de milieux différents offre une vitrine complète des principaux biotopes littoraux. On trouve par exemple des stations de chou marin (Crambe maritima L.) ou d'Elyme des sables (Elymus arenarius L.) espèces protégées au niveau régional ou bien encore des pannes humides habritant le Liparis de Loesel (Liparis loeselii L. L. C. M. Rich.) ou des boisements dunaires hébergeant l'engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus).

Des enjeux spécifiques de fonctionnalité des milieux existent donc sur le littoral.

Le littoral est aussi un site majeur pour l'avifaune, notamment le Cap Gris-Nez, un des meilleurs sites européens pour l'observation des migrations. Des centaines de milliers d'oiseaux de mer, de rivages, et des passereaux transitent chaque année par ce passage obligatoire avec entre autres espèces rares le Pouillot à grands sourcils (Phylloscopus inornatus), le Bruant lapon (Calcarius laponnicus), le Pipit à gorge rousse (Anthus cervinus), le Mergule nain (Alle alle), la Mouette de Sabine (Larus sabini) ou le Goéland à ailes blanches (Larus glaucoides). Les falaises du Cap Blanc-Nez sont un site de reproduction pour la Mouette tridactyle (Rissa tridactyla) et le Fulmar boreal (Fulmarus glacialis). Son intérêt scientifique et pédagogique est reconnu à

Son intérêt scientifique et pédagogique est reconnu à l'échelle européenne. Des scientifiques et universitiares étrangers y pratiquent fréquemment des recherches, des visites ou y entretiennent encore des laboratoires.

Une véritable mosaïque de milieux naturels diversifiés

La diversité des espaces naturels est à l'origine de l'immense richesse biologique du littoral du Parc. Ils ont également une incidence forte sur les types de paysages.

Les falaises

Elles constituent un des éléments fort du paysage du littoral. Leur nature géologique, crayeuse, calcaire, ou argileuse leur donne des aspects multiples qui renforcent leur intérêt biologique et leur valeur esthétique.

Les dunes

Les dunes revêtent également des aspects variés. Elles sont d'abord « blanches «, lorsqu'elles sont en mouvement, puis « grises « grâce à l'action fixatrice des lichens, des mousses et des arbustes. Elles sont ensuite occupées par des fourrés. Enfin au stade ultime de leur évolution, ou par action de l'homme, elle sont boisées.

Ces dunes peuvent se développer parallèlement au trait littoral (dunes « picardes «) ou s'enfoncer profondément à l'intérieur des terres (dunes « flamandes). Des placages de sable sur d'anciens substrats argileux ou crayeux ont parfois créés de vastes milieux naturels, qui s'associent aux massifs dunaires.

Les zones humides

Elles participent fortement à la richesse paysagère du littoral. Elles sont formées : par des systèmes de pannes humides (secteur de Dannes), par des marais dunaires (Marais de Tardinghen), par des prairies humides (Marais de Beuvrequen), des estuaires (Estuaires de la Slack) ou encore par d'anciennes carrières (Wissant).

Les terrains siliceux

Plusieurs centaines d'hectares, concernés par des apports éoliens pendant les siècles derniers, sont occupés par des sables aujourd'hui décalcifiés. Ils se situent en périphérie des grands massifs dunaires et constituent des milieux très spécifiques et très riches (ex : le Pré Communal d'Ambleteuse).

Les pelouses calcicoles littorales

Certaines pelouses calcicoles du littoral ont une valeur particulière, liée aux conditions originales (exposition au vent, embruns ..) et ont probablement joué le rôle de pelouses refuge pour certaines espèces, à des périodes ou les pelouses de l'intérieur des terres pouvaient être confrontées à des évolutions en matière d'occupation du sol ou de gestion.

Les estrans

Sableux ou rocheux, les estrans, qui hébergent des populations végétales et animales très caractéristiques, constituent des milieux à part entière.

Ils sont aussi des témoins du patrimoine et de l'histoire géologiques locales (ex : l'estran du Gris-Nez, témoin de la structure et de la dynamique d'évolution de la falaise).

LES PELOUSES CALCICOLES

Les pelouses calcicoles se sont développées sur les coteaux calcaires qui surplombent les vallées de l'Aa, du Bléquin et de la Hem, sur la Cuesta du boulonnais et du pays de Licques ainsi que sur les falaises du Cap Blanc-Nez.

Ces écosystèmes sont nés de l'utilisation ancestrale des sites : défrichement puis pastoralisme extensif couplé à des mises à feu des refus du bétail.

Cette gestion, aujourd'hui quasiment disparue, a permis l'épanouissement d'une flore spécifique, rare dans le Nord de la France marqué par la présence de plus de 25 espèces protégées dont le genévrier (Juniperus communis L.), de nombreuses espèces d'orchidées (Gymnadenia

conopsea (L.) R. Brown, Epipactis muelleri Godf., Spiranthes spiralis (L.) Chevall., Herminium monorchis (L.) R. Brown, ...) et deux espèces protégées au niveau national, la gentiane amere (Gentianella amarella (L.) Börner) et le sisymbre couché (Sisymbrium supinum L.). L'avifaune, l'entomofaune et l'herpétofaune sont également très intéressantes. On note par exemple la présence de l'oedicnème criard (Burhinus oedicninus), du roselin cramoisi (Carpodacus erythrinus) et de la vipère péliade (Vipera berus).

LE BOCAGE

Le bocage dessine le coeur de la boutonnière du Boulonnais. Ce vaste ensemble présente une structure très ancienne de haies sous influence atlantique. Sa richesse écologique provient des multiples contacts entre les milieux présents (haies, prairies, mares, cours d'eau...). Ce bocage a été façonné par l'homme. Un édit royal, datant de 1777, a lancé alors la généralisation des « enclosures «. Celui-ci a de fait marqué le passage d'un mode de vie plus collectif à une façon de vivre plus individualiste, qui s'est ainsi inscrite dans les paysages. La création, puis l'entretien du bocage, ont suscité de véritables savoir-faire, aujourd'hui considérés comme traditionnels. Le bocage du boulonnais, résultant tant du déterminisme du milieu (occupation globale du sol lié à sa nature géologique) qu'à des facteurs historiques et sociaux, constitue aujourd'hui un véritable patrimoine culturel.

Un important travail de connaissance est aujourd'hui acquis :

* typologie des haies (en fonction en particulier de la nature des sols)

- * identification des haies d'intérêt patrimonial
- * collecte des savoir-faire anciens en matière de conduite et d'entretien
- * suivi scientifique des techniques actuelles d'entretien ...

LES FORETS

Avec plus de 10 000 ha répartis sur tout le Parc, elles sont une composante importante des espaces naturels de ce territoire. Ainsi se succèdent les forêts alluviales riveraines atlantiques (aulnaie tourbeuse, hêtraies atlantiques, bois acides à neutro-calcicoles, hêtraies acidophiles, chênaies humides...) L'intérêt de ces milieux est reconnu que ce soit pour la flore, la faune et les champignons. Plus de 70 espèces d'oiseaux nicheurs peuvent être observés. Fait curieux et unique en France, le sizerin flammé (Carduelis flammea) venu du Nord et l'hypolaïs polyglotte (Hippolaïs polyglotta) récemment arrivé du Sud cohabitent dans la forêt domaniale de Boulogne sur Mer. La seule forêt domaniale de Desvres abrite plus de 2 000 espèces de champignons. Le lichen Lobaria pulmonaria peut être observé en forêt domaniale de Boulogne sur Mer...

LES MARAIS INTERIEURS

Les marais intérieurs (marais audomarois, marais de Guînes) représentent 3% du territoire. Les étangs ont été engendrés par l'exploitation de la tourbe. Ces marais recèlent un patrimoine naturel important. Certaines populations végétales (Ciguë vireuse (Cicuta virosa L.), Fauxaloès (Stratiotes aloïdes L.), Utriculaire commune

(Utricularia vulgaris L.) et animales (Blongios nain (Iobrychus minutus), Gorge-bleue à miroirs (Luscinia svecica) ...) sont exceptionnelles pour la région.

LES LANDES ATLANTIQUES

Celles-ci sont confinées sur la bordure est du Parc. Il s'agit d'un milieu unique dans la région, véritable relique patrimoniale. Cet écosystéme s'est développé sur un substrat sablonneux alimenté en eau par des nappes perchées et isolées.

Parmi les espèces végétales remarquables, citons la Bruyère cendrée (Erica cinerea L.), la Pédiculaire des bois (Pedicularis sylvatica L.), la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia L var. arenaria Koch.). Les landes hébergent des espèces rares (au plan régional) de batraciens comme la Rainette arboricole (Hyla arborea) ou le Triton crêté (Triturus cristatus).

LES VALLEES VERSANTS ET LES RIVIERES

Situés le long des cours d'eau de l'Aa, de la Hem, de la Slack, du Wimereux, de la Liane,... ces ensembles sont généralement localisés au pied des principaux sites de pelouses calcaires. Ce sont des unités paysagères très importantes que l'on découvre généralement à partir des plateaux calcaires.

Alimentés par de nombreuses sources, les cours d'eau des hautes vallées sont classés en première catégorie (à salmonidés). Les rivières et leurs lits majeurs constituent des habitats remarquables par leurs herbiers aquatiques, leurs prairies humides jalonnées de saules têtards...

De par la nature imperméable de nombreux sols et l'absence de nappe alluviale importante, les rivières sont le

plus souvent marquées par des débits faibles et par des crues violentes donnant lieu à la formation de zones inondées étendues.

L'EAU SOUTERRAINE

La zone de l'Artois (nappe de la craie) concentre des «gisements» en eau de qualité. Ce patrimoine naturel est considéré comme une ressource économique d'intérêt régional dans la mesure où elle assure l'approvisionnement en eau potable des agglomérations de Calais, Dunkerque et Saint-Omer, ainsi que de régions limitrophes (Flandres). Toutefois, ces nappes sont très vulnérables. A l'ouest, le Boulonnais est une zone déficitaire dont la situation actuelle ne permettra pas de satisfaire les besoins à venir à court terme. L'exploitation des eaux de surface de la Liane constitue aujourd'hui une solution précaire pour pallier la carence saisonnière des ressources souterraines boulonnaises.

LES SITES ANTHROPISES

Ils proviennent d'une activité humaine ancienne (carrières souterraines de la craie, carrières à ciel ouvert pour l'extraction de la pierre, de sable, de craie ou d'argile) ou récente (bassin carrier de Marquise, carrières à ciel ouvert de la craie, bassins de décantation...). Ces milieux neufs offrent à des degrés divers des situations pionnières permettant à des espèces végétales caractéristiques des éboulis de se maintenir ou de trouver des conditions de développement favorables, mais aussi d'héberger des populations d'oiseaux importantes, attirées par une grande quantité de nourriture disponible ou par la tran-

quillité des zones concernées. Les sites qui semblent les plus riches sont les anciennes carrières d'extraction de la craie qui ont laissé d'immenses cavités, lesquelles hébergent des populations de chauves-souris (jusqu'à 8 espèces) dont le très rare Vespertilion des marais, dont le Parc possède 4 ou 5 sites d'hivernage, les seuls connus en France.

Des mesures importantes alliant protection et gestion Les grands milieux naturels bénéficient de mesures de protection réglementaires pour préserver au travers des habitats, la diversité floristique et faunistique.

La gestion de ces milieux naturels est organisée en partenariat avec les acteurs publics et privés, conciliant conservation des milieux naturels et maintien d'activités agricoles respectueuses de l'environnement. Le littoral et le marais Audomarois constituent deux axes forts de la protection grâce aux investissements importants du Conservatoire du littoral et du Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles (acquisitions, puis gestion par le Syndicat mixte EDEN 62 en lien avec les communes).

Les grands espaces ruraux de bocage et de coteaux calcaires sont préservés par le biais de contrats d'exploitation dans le cadre des mesures agri-environnementales (pâturage extensif des pelouses calcicoles et des prairies humides, entretien des haies, fauche tardive dans les marais arrières littoraux - voir bilan chiffré page 18) et du fonds de gestion de l'espace rural (restauration de landes...).

Dans tous les types de milieux, des sites bénéficient de statuts de protection particuliers avec un plan de gestion établi pour la majorité d'entre eux :

* 5 réserves biologiques domaniales (forêt)

- * 10 réserves naturelles volontaires (landes, coteaux, marais, dunes, etc.)
- * 4 arrêtés de protection de biotopes
- * 7 sites inscrits
- * 2 sites classés

<u>Un réseau de sites aménagés pour la découverte et</u> l'éducation à l'environnement

Les sites naturels du Pas-de-Calais sont dotés d'un plan d'interprétation qui organise les conditions et les modalités de l'ouverture au public.

La gestion d'une grande partie de ces terrains (propriétés du Conseil Général ou du Conservatoire de l'Espace littoral) est assurée par le Conseil Général du Pas de Calais. Celui-ci a confié cette mission au Syndicat Mixte Eden 62, qui met en place les dispositifs d'accueil et d'information du public.

Le Parc Naturel Régional accompagne et conforte ce dispositif d'accueil et d'interprétation (partenariats avec le Conseil Général et EDEN 62, logique d'interprétation accompagnant la gestion de réserves naturelles volontaires..)

Par ailleurs de multiples activités à destination d'un public ciblé (scolaires, naturalistes, promeneurs, etc.) sont proposées (animations pédagogiques, points d'observation, visites guidées, promenades sensorielles, sentiers d'interprétation, etc.) auxquelles correspondent, sur le site, des aménagements spécifiques (traitement des chemins, panneaux d'interprétation, observatoires, etc.).

En appui de ces petits aménagements, des équipements d'accueil et d'interprétation thématique sont

implantés à l'entrée des sites (ex. : la Grange-Nature près de la Réserve de Romelaere, dans le marais Audomarois).

Un patrimoine géologique bien visible

Le périmètre d'étude du Parc se situe à la jonction du «bassin parisien» (au sud) et du «bassin anglo-belge» (au nord), jonction bien marquée par deux régions distinctes : l'Artois et les Flandres.

En raison de ses particularités stratigraphiques et tectoniques, de sa grande variété de substrats évoluant des terrains primaires à ceux du Quaternaire, de sa multitude de sites géologiques remarquables (parfois liés aux activités humaines), le territoire constitue une «vitrine» géologique de première importance. L'ensemble des roches raconte une histoire vieille de plus de 400 millions d'années. On retrouve :

- * des témoins de l'ère primaire avec le massif de Ferques où affleurent des schistes houillers, calcaires carbonifères, calcaires et grès dévoniens,
- * la prédominance des terrains du secondaire affleurant sur les falaises du Cap Blanc-Nez, sur les cuestas, les buttes jurassiques coiffées de sables crétacés en forêt de Boulogne,
- * des dépôts tertiaires et quaternaires
- * la cuvette audomaroise
- * les vallées de l'Artois.

Ce riche patrimoine, dont la visibilité (n'excluant pas la complexité) permet une exploitation pédagogique, est le support de nombreuses excursions géologiques depuis des générations. Il est une vitrine géologique tant pour les scientifiques que pour les scolaires.

La Maison du Marbre et de la Géologie, implantée à Rinxent, retrace cette histoire à travers un parcours muséographique, des diaporamas, des expositions temporaires, et des animations interactives associées à des visites guidées géologiques sur le terrain.

■ LE PATRIMOINE CULTUREL

Un patrimoine bâti entre influences picarde et flamande

L'habitat traditionnel révèle un contact entre deux cultures : celle du pays de l'argile, la Flandre, qui a fourni briques et tuiles (dont la fameuse panne flamande), et celle du pays de la craie et du silex, l'Artois. Le contact n'est pas franc et les interpénétrations sont diffuses. Elles ont donné naissance entre autres au rouge-barre ou lardé dans lequel alternent rangs de briques et moellons de craie.

Dans le Boulonnais, des gisements de roches dures ont fourni des pierres de taille (pierre de Marquise, pierre de Baincthun, pierre marbrière) utilisées pour l'habitat. Le torchis, mélange d'argile et de paille, très largement utilisé autrefois, ne se trouve plus qu'à l'état résiduel.

<u>Une architecture traditionnelle qui raconte l'histoire des</u> hommes

UNE HISTOIRE MOUVEMENTEE

De par sa situation stratégique, le territoire du Parc fut le berceau de grandes batailles et d'invasions qui ont marqué le patrimoine bâti. En témoignent les fermes fortifiées, les forts littoraux, les remparts, les châteaux, mais aussi les blockhaus et forteresses de la seconde guerre mondiale.

Le symbole de cette histoire mouvementée reste la célèbre entrevue du Camp du Drap d'Or. Cette rencontre entre Henri VIII, roi d'Angleterre, et François 1er avait pour objectif de parfaire les accords politiques des deux souverains.

En juin 1520, la petite plaine qui s'étend entre Guines et Ardres vit se déployer l'extravagante manificence de cette rencontre. Il est dit que plus de 20 000 personnes participèrent à cette cérémonie.

UNE TERRE DE RELIGION

Témoins d'un passé religieux très présent dans la vie rurale, de nombreuses églises de caractère, souvent restaurées, ainsi que de multiples chapelles et calvaires sont présents.

Des puissantes abbayes nées de la conquête des terres basses et des défrichements du IXème au XIIème siècle, la révolution n'a laissé que quelques bâtiments qui, cependant, témoignent encore aujourd'hui de la gloire passée de ces édifices.

La Cathédrale de Saint-Omer, bâtie du XIIIe au XVe siècle, illustre en beauté les différentes étapes du style gothique.

UN PAYS DE LABEUR

De nombreux ouvrages, monuments et bâtiments rappellent le courage des hommes pour exploiter les res-

sources naturelles dans des conditions souvent difficiles. Les cours d'eau ont été maîtrisés pour la navigation, comme en témoignent les canaux, les écluses, les vannes, les vannages (dans l'Audomarois, la maison du Parc est installée dans un superbe vannage du XVIIIe et le remarquable ascenseur à bateau des Fontinettes.

L'exploitation de la force d'eau a laissé au bord des rivières, de nombreux vestiges des moulins d'antan. Plusieurs d'entre eux ont été restaurés, offrant aux promeneurs le spectacle de leur roue à aubes.

Le vent, très présent sur les hauteurs, a fait tourner les ailes des moulins de plus en plus nombreux vers la Flandre. A l'initiative de particuliers et d'une association dynamique, plusieurs ont été remis à neuf.

Un patrimoine bâti industriel témoigne d'activités disparues.

Les vieux métiers

De nombreux métiers et savoir-faire traditionnels subsistent encore dans le Parc naturel au travers de quelques anciens artisans et agriculteurs. Il s'agit de l'utilisation des ressources du sol avec la fabrication du torchis, la taille de pierres, le travail du marbre, les techniques agricoles ancestrales telles l'élevage de races locales de moutons et chevaux boulonnais, la conduite du bocage, ou encore le maraîchage dans l'Audomarois.

Il s'agit encore de métiers d'art et d'artisanat (peintre décorateur sur faïence à Desvres, souffleur de verre, fabrication du papier à la cuve, fabrication des escutes (barques du marais audomarois).

Des équipements du Parc naturel en font revivre certains : le papier à la Maison du Papier d'Esquerdes, la marbrerie à la Maison du Marbre et de la Géologie de Rinxent, la batellerie à l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes.

La façade littorale, déjà évoquée plus haut, est également marquée par les activités économiques qui s'y sont pratiquées, et s'y pratiquent toujours.

Trois activités essentielles ont marqué cette frange, le tourisme, l'agriculture et la pêche. Cette dernière a très fortement marqué la culture locale, ainsi que l'architecture, au point de fournir aux habitants un patrimoine fortement ressenti.

Ce littoral a offert de tous temps peu d'opportunités à la création de port. La solution adoptée par les marins locaux fut donc d'échouer leurs navires sur les plages de sable. Les bateaux à fond plat se sont fortement développés sur ce secteur, avec quelques variantes, mais on trouvera surtout deux types : le bateau d'Equihen et le Flobart.

Les techniques de pêche sont variées : filet, corde ou encore casier, correspondant dans différentes utilisations à plusieurs types de produits : harengs, maquereaux, poissons plats, crustacés.. Cette pêche ne nécessite pas toujours le recours à un bateau et s'est aussi pendant longtemps pratiquée à pied. La pêche a connu son apogée à la fin du siècle dernier, puis a décliné et s'est concentrée sur Boulogne/mer, premier port de pêche français.

Cette activité a marqué les habitants, assez durement de par les conditions de travail ; chaque membre de la famille tenait un rôle, les enfants travaillant à l'âge de 10 ans. Elément fortement attractif et médiatique, l'aspect festif est marqué par la pêche sur le littoral, avec de nombreuses animations traditionnelles -bénédictions, mises à la mer- ou plus récentes.

La Fédération Nord-Pas-de-Calais pour la Culture et le Patrimoine Maritime, qui mène des actions de restauration est un partenaire incontournable pour le Parc.

Sur le littoral, l'importance et l'ancienneté de l'activité de pêche nous ont laissé une mémoire vivante : le flobart. Près de 150 exemplaires de ce temoin d'une activité traditionnelle existent encore aujourd'hui.

Tous ces savoir-faire constituent un patrimoine précieux.

Des animations culturelles bien vivantes

Quelques petites fêtes traditionnelles continuent de jalonner la vie des habitants comme le carnaval, les Guénels (lanternes de la Saint-Martin dans le Boulonnais) ou le cortège nautique, véritable carnaval sur l'eau dans le Haut-Pont de Saint-Omer.

Plus récent, et répondant à une demande contemporaine, le Festival de la Côte d'Opale attire chaque année un public très nombreux. Le Festival «Conteur en Campagne» organisé par les foyers ruraux a également une très bonne écoute dans le Parc.

Si chaque commune (voire chaque hameau) conserve sa ducasse traditionnelle, de nouvelles fêtes sont apparues mettant souvent en scènes des spécificités locales ou des savoir-faire anciens, comme la fête des «épeutnards» (épouvantails) à Moringhem, ou la relance de la Fête du Crabe, à Audresselles.

■ LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECO-NOMIQUE

Une dynamique démographique inégalement répartie

Marqué par un dynamisme démographique supérieur à

la moyenne régionale, le Parc se caractérise également par la jeunesse de sa population (32,1% de la population a moins de 20 ans). Ces tendances générales dissimulent néanmoins quelques disparités. Ainsi, si les communes en périphérie des agglomérations ou proches d'axes structurants connaissent une hausse démographique, les villes ou bourg-centres sont affectés par une baisse de population. Il en va de même pour les communes «excentrées», affectées de plus par un vieillissement général.

Les communes dites «très rurales» (moins de 1000 habitants), au nombre de 110, restent majoritaires. 98 communes ont une densité de population inférieure à 100 habitants au km2. Elles se situent pour la plupart au coeur du Parc.

<u>Une activité économique dépendante des pôles indus-</u> triels dominants

Un certain nombre de facteurs structurants détermine le contexte socio-économique du Parc.

* Situé à 45 minutes de la métropole lilloise, à proximité du lien fixe transmanche, et correctement desservie par les axes structurants et réseaux secondaires, le territoire du Parc semble se fondre dans la vocation d'échange et de transit supra-régionale, voire européenne, donnée au Nord-Pas-de-Calais.

L'attrait du territoire réside notamment dans ses atouts touristiques et de loisirs, mais aussi dans la présence d'une ressource en eau pour certains types d'industries.

* Chacune des agglomérations présentes ou voisines du Parc fait ressentir son influence sur le secteur qui lui est le plus proche, engendrant d'importants déplacements

domicile-travail, «de la campagne à la ville». Cette attractivité est liée à l'implantation de quelques secteurs d'activité dominants (le verre, le papier-carton, la confection et le textile pour Saint-Omer ; le transport, le négoce, les grandes surfaces, l'hôtellerie pour Calais ; l'agro-alimentaire et particulièrement la commercialisation des produits de la mer pour Boulogne), et à un maillage diversifié de PME-PMI et à une offre importante en matière de services et de commerce.

- * Plusieurs bourgs-centres, souvent caractérisés par une activité industrielle dominante (le bassin carrier de Marquise, la céramique et la faïence de Desvres, le papiercarton et le ciment à Lumbres), ont leur propre aire d'influence en milieu rural et conservent une certaine autonomie concernant l'offre commerciale et de services (Licques, Samer, Guînes).
- * Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles d'activités et des axes structurants, la taille des établissements se réduit, le maillage des petites entreprises devient plus lâche, et l'agriculture renforce sa prédominance.
- * Omniprésente sur le littoral (celui-ci comptabilise plus de la moitié des campings et gîtes ruraux, et bénéficie d'une offre hôtelière importante), l'activité touristique est présente sur l'ensemble du territoire de manière diversifiée (tourisme de nature, fluvial, culturel, technique, historique, balnéaire...). Cependant, la pression est inégalement répartie entre le littoral, les marais et certains massifs forestiers d'une part, et les secteurs ruraux d'autre part.

Ces données structurantes, liées à des logiques d'aménagement du territoire à un niveau régional, national et européen, constituent donc un contexte déterminant pour l'avenir du territoire et pour la construction de la nouvelle charte du Parc. Celle-ci devra en particulier s'attacher à proposer une relation équilibrée entre les secteurs urbains et ruraux.

L'agriculture, un enjeu dominant

L'agriculture constitue un enjeu essentiel de par le rôle majeur qu'elle joue en terme d'occupation du sol : 65% de l'espace est agricole sur le périmètre d'étude du Parc.

UNE EVOLUTION STRUCTURELLE IMPORTANTE DEPUIS 25 ANS

Le territoire a connu une baisse très importante du nombre des exploitations depuis 1970. Plus de la moitié de celles-ci ont disparu. Les chiffres, connus précisément pour le Boulonnais sont significatifs : 2 585 exploitations en 1970 ; 1 002 en 1996.

Cette chute est liée à un vaste mouvement de restructuration par agrandissement, partant d'une dimension souvent modeste à l'époque (la moyenne se situait autour de 25 ha et descendait en-dessous de la barre des 15 ha dans certains secteurs).

L'agrandissement permet une meilleure adaptation aux exigences du contexte économique sans aller pour autant vers le gigantisme : la taille moyenne est aujourd'hui de l'ordre de 45 ha dans le Boulonnais et dans l'Audomarois. Cette évolution n'a pas entraîné de déprise puisque la Surface Agricole Utile est presque identique à ce qu'elle était à l'époque.

UNE AGRICULTURE AU CARACTERE MARQUE

L'agriculture de ce secteur ouest du Pas-de-Calais se démarque du contexte régional par :

- * une vocation plus herbagère, tournée en particulier vers l'élevage laitier (et un quota laitier important),
- * la taille des exploitations, d'ordre moyen, et le faible nombre de grandes structures,
- * la variété des productions liée à la diversité des sols : élevage, polyculture-élevage, grandes cultures, productions légumières, créneaux de diversification...,
- * l'importance de la Surface Toujours en Herbe,
- * l'organisation de filières et de circuits de commercialisation ou de transformation,
- * un réel dynamisme, contrepoids nécessaire à une relative atypicité par rapport aux grands caractères régionaux.

Ce dynamisme se traduit par :

- * l'absence de déprise,
- * la forte pression pour la reprise des terres et le nombre élevé d'installations,
- * des références de production assez importantes,
- * la présence assez nombreuse de coopératives (CUMA),
- * une forte ouverture sur l'activité d'accueil touristique (par exemple, 120 structures d'accueil touristiques sont tenues par des agriculteurs dans le seul Boulonnais).

UNE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS LIEES A LA DIVERSITE DU MILIEU

La géomorphologie et la géologie ont induit une diversité des conduites d'exploitations, qui comprend les cas de figure suivants :

- * l'élevage, principalement dans le coeur du Boulonnais, et à des degrés divers sur plusieurs autres cantons,
- * la polyculture-élevage dans les vallées-versants,
- * des grandes cultures (betteraves, pommes de terre, céréales, lin...) sur les plateaux ou au pied des cuestas, * des créneaux de diversification nombreux : fraises et framboises, volailles sous label rouge, plants de pommes de terre ...

UN FACTEUR D'EQUILIBRE SOCIO- ECONOMI-QUE

Si une très forte présence en terme d'occupation du sol est une donnée essentielle, les effets sont tout aussi importants en matière d'équilibre socio-économique du milieu rural. Les activités artisanales liées à l'agriculture, la présence des agriculteurs dans la vie communale et la vie associative, mais aussi dans l'animation locale, leur implication dans des enjeux environnementaux et de cadre de vie sont des apports indispensables à l'équilibre et à la vitalité d'un monde rural confronté de plus en plus à l'accueil de nouveaux habitants travaillant en ville.

LA PECHE : UNE ACTIVITE CONCENTREE SUR LE SITE PORTUAIRE DE BOULOGNE SUR MER

Les activités liées à la pêche se concentrent dans la région Nord/Pas-de-Calais sur le site de Boulogne sur Mer. Malgré les grandes difficultés que traversent depuis une décennie ce secteur (raréfaction de la ressource, baisse des cours, etc.) Boulogne sur Mer demeure le premier port de pêche français et le premier centre européen pour la filière « Pêche et valorisation des produits de la mer «

grâce à sa position privilégiée au carrefour des pays producteurs (Europe du Nord) et des pays consommateurs (Europe du Sud).

Près de 300 000 tonnes de poissons dont 70 000 tonnes de captures locales sont traitées annuellement par 150 entreprises, représentant plus de 4 000 emplois. Les entreprises se concentrent exclusivement au sein de l'agglomération boulonnaise à l'exception de quelques implantations sur le territoire du Parc Naturel Régional (Wimereux, Wimille, Marquise).

A l'inverse, l'activité mytilicole est exclusivement limitée sur la vaste zone rocheuse s'étendant sur une quinzaine de kilomètres entre Equihen-Plage et le Cap Gris-Nez. Cette activité traditionnelle sur la côte boulonnaise produit près de 2 000 tonnes par an, se répartissant entre les récoltes de concessions de culture à plat (40 %) et les récoltes des pêcheurs à pied sur les gisements naturels (60 %).

Aujourd'hui, la tradition du ramassage des moules perdure sur la côte boulonnaise, d'une part au titre des concessions attribuées aux pêcheurs à pied (84 enregistrées en 1997) et d'autre part par le biais de la pratique récréative, qui procure un fort attrait à notre côte.

■ L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

UNE INTERCOMMUNALITE ANCIENNE

Une première génération de structures intercommunales a vu le jour de façon précoce. Si l'on se réfère au contexte national, le district de Saint-Omer a été créé en 1962, celui de Marquise est né au début des années 70. La nécessité de codifier l'occupation des sols dans certains secteurs prioritaires a souvent été le déclencheur initial.

De multiples petites structures intercommunales se côtoient ou s'interpénètrent en milieu rural, dont une grande majorité de SIVU (eau, assainissement, ordures ménagères...).

Ce dispositif est complété par la présence de Districts et de SIVOM, qui développent de plus en plus quant à eux une intercommunalité de projet et sont bien structurés, à l'échelle de petits bassins de vie.

UNE NOUVELLE GENERATION D'EPCI

Depuis la loi de 1992, de nombreux mouvements s'opèrent dans les EPCI (transformation de SIVOM, création de communautés de communes) qui passent progressivement d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projet.

La compétence «aménagement de l'espace» passe au niveau intercommunal. En revanche, un dispositif important et complexe reste en place autour de l'enjeu «eau» (SIVU).

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE

Les ville-ports du littoral du Nord/Pas-de-Calais (Dunkerque, Calais, Boulogne) se sont organisées en commun et ont fédéré autour d'elles les territoires proches, dans le souci d'une approche concertée en matière d'aménagement du territoire, de développement, de formation..

Les différents partenaires concernés se sont regroupés au sein du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Celui-ci sera en particulier pleinement associé à l'élaboration du prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Les relations entre le SMCO et le Parc seront précisées (voir mesure 4).

■ SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE

* Lutter contre le risque de banalisation des paysages

Force est de constater qu'aujourd'hui de nombreux risques de banalisation de nos paysages existent et posent des problèmes en termes d'identité culturelle, de cadre de vie et de nuisances diverses.

La maîtrise de l'évolution de ces espaces sociaux, qui se sont construits à partir d'éléments forts appartenant à l'histoire et la géographie de notre territoire, doit constituer un enjeu prioritaire dans la politique du Parc Naturel Régional...

Le respect de leur intégrité exige la mise en oeuvre d'une réelle éducation à la culture du paysage, la mise en co-hérence des structures d'aménagement existantes, la recherche d'initiatives nouvelles dans la gestion des espaces ruraux et l'émergence d'une ambition pour de nouvelles relations entre la ville et la campagne...

* Améliorer la biodiversité de notre territoire

Le Parc Naturel Régional dispose d'un patrimoine naturel remarquable, autant par la diversité des milieux présents sur le territoire que par le potentiel écologique que recèle chacun d'entre eux.

Au regard des menaces qui pèsent sur ces milieux et qui tiennent parfois à l'inadaptation de certaines pratiques de gestion, la restauration, la protection et le maintien des conditions de la biodiversité constituent un enjeu fort.

Celui-ci sera décliné avec l'ensemble des gestionnaires existants.

Le Parc devra rechercher une performance globale pour la gestion de ces milieux et le maintien de leurs continuités, développer de nouveaux partenariats, mobiliser les crédits complémentaires nécessaires en matière d'animation, de restauration, de gestion et de suivi.

* Préserver nos spécificités culturelles

La reconnaissance d'entités culturelles diverses et variées au sein de notre territoire constitue un préalable essentiel pour le maintien d'une certaine cohésion sociale. La préservation et la valorisation de tout élément exprimant les racines ou l'identité de nos territoires, devront être des priorités dans la politique du Parc. Cette vocation culturelle s'inscrira au travers de nos paysages, de notre patrimoine bâti et ethnologique, ainsi que des traditions et manifestations populaires. De nouveaux partenariats seront donc développés dans ce sens avec les collectivités et le monde associatif dans un triple souci de préservation, de développement et d'animation.

* Soutenir l'activité économique sur la base des principes d'un développement durable

Il s'agit de répondre aux attentes légitimes en matière d'emploi, sans pour autant compromettre des ressources et un cadre de vie qu'il nous faudra transmettre aux générations futures. Il conviendra donc en priorité de permettre aux pratiques agricoles de prendre en compte la qualité des paysages et les enjeux environnementaux,

et d'être force de proposition dans le cadre des évolutions en matière de politique agricole au plan national et européen ; de promouvoir un tourisme respectueux des sites et s'appuyant sur la mise en valeur du patrimoine local, dont l'authenticité est un véritable atout concurrentiel en matière de développement touristique ; d'assurer l'intégration paysagère et le respect de l'environnement par les entreprises industrielles ; et enfin d'obtenir une juste répartition du développement économique sur l'ensemble du territoire au bénéfice des secteurs ruraux aujourd'hui à l'écart du développement.

Pour ce faire, le Parc se fixera de nouveaux objectifs dans le développement économique du milieu rural, notamment en matière d'artisanat. Il intégrera également un volet social à sa démarche.

En particulier, la création ou le développement des emplois dans le domaine de l'environnement et du patrimoine seront encouragés, tant dans le secteur concurrentiel que dans le secteur de l'économie sociale.

* Préserver la ressource en eau, élément constitutif du patrimoine

Celle-ci constitue un patrimoine à protéger et un capital insuffisant et vulnérable qu'il faut préserver et économiser pour satisfaire des besoins en augmentation.

Le Parc jouera un rôle fort d'animation, auprès de l'ensemble des partenaires, afin de définir des objectifs de planification à moyen et à long terme, au travers de l'élaboration des SAGE. Il appuiera les collectivités locales pour les assister dans les problématiques liées à l'eau (assainissement, maîtrise des eaux pluviales...) en complément des interventions des organismes compétents.

Il cherchera à mobiliser, pour le territoire, au travers de contrats spécifiques, des moyens d'intervention à l'échelle de problématiques localisées, ou de bassin-versants (ex. contrats de rivière). Leur maîtrise d'ouvrage opérationnelle sera ensuite confiée aux collectivités et aux autres opérateurs avec l'appui technique du Parc

* Rééquilibrer l'offre en matière d'accueil et de prestations touristiques

Le Parc constitue sans conteste une véritable terre d'accueil, dont la fréquentation augmente régulièrement. De fortes disparités apparaissent cependant en matière d'attractivité, de prestations, d'organisation et d'information, alors qu'il existe de nombreuses potentialités liées aux atouts paysagers et patrimoniaux, qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Il s'agira donc conjointement de valoriser des secteurs encore à l'écart du développement touristique et d'aborder les problèmes de surfréquentation des sites les plus sollicités.

* Faire mieux connaître le territoire et les actions du Parc

Un effort important sera à mener en matière d'information et de communication sur le territoire du Parc, ses atouts et ses richesses, sa fragilité ainsi que sur les actions qui y sont menées et les résultats qui ont été obtenus.

Une gamme complète d'outils de communication sera mise en place.

La fonction du centre de ressources de la Maison du Parc sera développée dans ce sens.

* Développer la citoyenneté

Un enjeu qui consistera à stimuler la participation citoyenne afin que les valeurs portées par le Parc puissent être partagées et reprises par le plus grand nombre, et se concrétisent par l'apprentissage de nouveaux gestes ou de nouveaux comportements.

Un programme d'action complet sera donc élaboré en matière de sensibilisation à l'environnement, en direction des différents publics et acteurs.

Le Parc valorisera par ailleurs les savoir-faire acquis pour assurer leur diffusion.

Le rapport

LES VOCATIONS DU TERRITOIRE

■ 6 VOCATIONS POUR LE TERRITOIRE

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « VOCATION « ?

Comme l'atlas le fait apparaître nettement, le territoire du Parc est marqué par un ensemble de critères qui font sa richesse et son originalité.

Certains d'entre eux contribuent à lui donner des vocations affirmées en matière d'activités. Par exemple,

- * la qualité et la diversité des paysages littoraux, reconnues en particulier par leur classement au titre de Grand Site National, génèrent de fait un fort attrait touristique; * la nature des sols favorise le plus souvent une agricul-
- ture herbagère associée à l'élevage ; * la géologie particulière du secteur de Marquise génère une activité industrielle d'extraction ;
- * l'importante activité maraîchère présente dans le marais de St Omer est induite par l'existence d'un contexte physique bien spécifique (présence de l'eau, sols riches).

L'occupation humaine, qui s'est développée et modifiée au cours des siècles, a elle aussi façonné le territoire. Par là-même, elle a conforté certaines de ces vocations , ou les a fait évoluer (c'est le cas de l'activité agricole).

Parfois même, elle lui a attribué de nouvelles vocations (par exemple le développement des villes).

Afin d'entrer dans une véritable logique de projet et de trouver un vrai consensus, nous vous proposons dans un premier temps de retenir SIX VOCATIONS qui nous paraissent à la fois :

- * être liées à la réalité de ce territoire à préserver,
- * constituer des ambitions pour ce territoire en développement.
- UN TERRITOIRE D'EXEMPLARITE
- 2. UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE
- 3. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT
- 4. UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT
- 5. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL
- UN TERRITOIRE DE CITOYENNETE

1.UN TERRITOIRE D'EXEMPLARITE

Cette vocation correspond à la méthode de travail à retenir pour mettre en oeuvre le projet de territoire.

L'exemplarité fait partie des critères d'obligation de résultat qui sont donnés aux 36 parcs naturels régionaux français.

Au delà de la triple qualité nécessaire du territoire, du projet et du contrat, c'est donc la " méthode de travail " conduite et animée au quotidien par le Parc qui devra être exemplaire.

Le fait d'afficher fortement une telle vocation permettra de se donner des règles de travail fortes que les responsables et les animateurs de la charte devront respecter.

LES ENJEUX

la recherche d'un équilibre permanent protection / développement

la mise en avant de la négociation contractuelle s'appuyant sur des partenariats concrets

le souci d'innover et d'expérimenter, pour pouvoir transmettre des savoir-faire nouveaux.

2. UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE

Ce patrimoine nous a été légué de longue date quand la géographie physique du territoire s'est construite, puis plus récemment, par les générations qui nous ont précédés.

C'est en quelque sorte un héritage qui a forgé notre identité et que nous serons nous-mêmes amenés un jour à transmettre.

Il est constitué de nos milieux et de nos espaces naturels (dont la grande diversité constitue une véritable richesse), du patrimoine bâti, de nos fêtes et de nos traditions, mais aussi de l'eau, dont nous avons un impérieux besoin. La Présence de la mer et d'une importante façade littorale constitue un atout de tout premier plan.

Si ce patrimoine a une valeur pour ce qu'il est, il a aussi une valeur pour ce qu'il nous apporte : un cadre de vie quotidien agréable, une nature à découvrir, des besoins satisfaits (quantité et qualité de l'eau que nous utilisons), la venue de nombreux touristes attirés par nos espaces naturels et notre architecture.. et qui contribuent à notre développement économique...

Le Parc se tournera tout particulièrement vers les propriétaires et les gestionnaires de l'espace rural, avec lesquels, il a déjà forgé de nombreux partenariats. Il valorisera avec eux les acquis de la gestion existante. il définira avec eux de nouveaux objectifs en matière de gestion contractuelle de l'espace rural, ainsi que les moyens qu'il faudra mobiliser ou qui devront être attribués au territoire, pour en assurer la mise en place durable.

LES ENJEUX

Ce patrimoine a déjà fait l'objet de nombreuses attentions, mais il mérite toujours nos efforts.

Il nous faudra encore le préserver, le valoriser et parfois même le reconquérir, dans le respect des usages existants.

Concernant les milieux naturels, l'enjeu sera pour le Parc de toujours innover pour mettre en place, dans la concertation, des modes de gestion adaptés, et de veiller à une bonne fonctionnalité d'ensemble (continuité et échanges entre milieux).

Il nous faudra préserver nos traditions et nos savoir-faire, afin de ne pas laisser se diluer notre identité.

L'eau, parfois encore abondante, mais parfois localement insuffisante, est le plus souvent vulnérable. Il faudra se donner des objectifs forts de qualité, dans le cadre d'une approche globale, responsable et solidaire.

3. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Cette sensation de mouvement est forte.

Le mouvement vient pour beaucoup de l'extérieur et résulte souvent de décisions prises au niveaux régional, national et parfois européen.

Mais il s'appuie aussi sur une capacité locale à évoluer et à s'adapter, sur une attitude dynamique et la volonté de se développer, après avoir perdu parfois de nombreux emplois dans des secteurs d'activités qui ont été très durement touchés.

Les effets de ce mouvement sont très concrets : développement des ceintures périurbaines, restructuration du réseau des axes routiers, création ou développement de zones d'activités, déplacements quotidiens très nombreux entre la commune du domicile et celle du lieu de travail (ils concernent les deux-tiers des actifs), développement de l'habitat dans le monde rural ...

Ce mouvement se lit dans le paysage, dans lequel s'inscrivent progressivement les marques de cette évolution.

LES ENJEUX

Un paysage peut être amené à évoluer.

En même temps "nous nous retrouvons " dans ces paysages dans lesquels nous vivons aujourd'hui. Sans eux, pourrait-il y avoir ce sentiment d'appartenance et d'identité? Sans eux, saurions-nous valoriser notre territoire auprès des nombreux visiteurs et touristes qu'il attire?

Notre enjeu ici est donc de nous fixer des règles du jeu afin de poursuivre notre développement sans pour autant banaliser nos paysages, et perdre une partie de notre âme d'habitants.

Nous avons donné à cet objectif général une appellation : " la gestion de l'espace ".

Celle-ci nécessitera d'accompagner les initiatives en cours. Mais il faudra le plus souvent, pour être efficace, anticiper en prévoyant, dès l'amont des projets d'aménagement, la prise en compte de critères paysagers.

La qualité des partenariats sera une garantie essentielle de réussite.

4. UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT

Un projet de territoire n'a pas de sens s'il n'intègre pas les enjeux du développement local.

Né pour partie en filiation de structures de développement et d'aménagement (pour mémoire les comités d'Aménagement Rural qui avaient été créés dans les années 70) le Parc s'est toujours inscrit dans cette logique.

S'il n'est pas le moteur du développement local, il doit en être l'un des accopagnateurs en fonction d'enjeux particuliers, et toujours dans le souci permanent de rechercher un équilibre entre développement économique et préservation des paysages et des espaces naturels. Il s'impliquera dans le maillage des acteurs et des opérateurs locaux (des associations aux organismes consulaires) pour y jouer un rôle de relais, de facilitateur, voir d'incitateur. Il s'inscrira également dans les enjeux sociaux du territoire, particulièrement frappé par des crises successives et par le chômage, et appuiera des actions d'aide à l'initiative, ainsi que le développement de l'économie sociale. Il assistera les collectivités locales dans leurs initiatives en matière de maintien des services, de soutien aux activités économiques, en particulier dans le coeur rural (artisanat, petits commerces..).

LES ENJEUX

le maintien d'une agriculture dynamique, (celle-ci gère actuellement les deux tiers du territoire) développant des pratiques respectueuses de l'environnement. La valorisation des savoir-faire et des produits de l'agriculture auprès des populations urbaines.

Le Parc développera de nouveaux partenariats vers d'autres secteurs d'activités, en particulier l'artisanat en milieu rural

un fort potentiel de qualité (produits et procédés de fabrication) qui est sous-exploité

des déséquilibres en matière de développement économique (qui pénalisent aujoud'hui les secteurs ruraux) qu'il faudra réduire pour restaurer un tissu socioéconomique cohérent. Le développement socioéconomique du coeur rural sera un enjeu important

le nécessaire développement des technologies propres pour préserver nos ressources fondamentales

5. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

Le tourisme est devenu aujourd'hui une activité de tout premier plan.

Ceci résulte principalement :

- d'un fort attrait pour des populations proches et importantes (régionale, belge, anglaise ..) demandeuses d'espaces de nature et d'authenticité,
- d'une tradition d'accueil jamais démentie,
- d'une accessibilité renforcée,
- d'une offre importante.

On notera aussi la forte demande d'activités récréatives de proximité des populations urbaines locales.

Enfin, de par son attractivité et son dynamisme, le territoire accueille également de nouveaux habitants.

L'accueil constitue bien une forte vocation. L'évolution rapide des pratiques de fréquentation (le très court séjour en toutes saisons..) et des styles de vie (développement de certaines activités sportives ou de randonnée..) la meilleure accessibilité, ont amené des modifications des pratiques dans le temps et dans l'espace, et une accentuation des problèmes de surfréquentation .

Le contexte de la cohabitation habitants/visiteurs a fortement évolué lui aussi dans certains secteurs.

Enfin, plusieurs projets d'aménagements à caractère touristique sur le littoral n'ont pas vu le jour, pour des raisons diverses. Il paraît certain que d'autres sortiront "des cartons" dans les années à venir, et que des réponses devront y être apportées. Enfin, un déséquilibre important apparaît entre des secteurs soumis à une fréquentation très lourde (à proximité d'espaces naturels exceptionnels le plus souvent) et des secteurs susceptibles, voire désireux, d'accueillir des visiteurs plus nombreux qu'aujourd'hui (ce qui est le cas des secteurs ruraux)

LES ENJEUX

rechercher des équilibres et des redéploiements nouveaux en matière de fréquentation en favorisant l'accueil touristique en milieu rural

innover en matière d'accueil afin de reconquérir des sites confrontés à un risque de dégradation

valoriser les atouts liés ou patrimoine naturel, culturel et paysager

faciliter la mise en réseau de l'offre touristique en matière d'équipements à caractère culturel et pédagogique. Jouer un rôle de mise en cohérence à l'échelle du Parc

accompagner les porteurs de projets (collectivités, monde associatif, et fédérations, voire l'initiative privée) en matière de projets structurants mettant en valeur les atouts patrimoniaux et culturels du territoire.

6- UN TERRITOIRE DE CITOYENNETE

L'efficacité de tout projet de territoire repose à la fois sur :

- l'action concertée des élus et des autres acteurs locaux
- une forme d'implication réelle de la part des habitants

Cette seconde nécessité ne s'appuie pas sur une organisation structurelle. Elle nécessite donc des démarches volontaires et des outils adaptés, des efforts constants.

Il s'agit ici de mieux informer pour inciter à s'impliquer et à agir.

Fort heureusement, il existe des acquis dans ce domaine, (opération " Plantons le Décor ", " Fête du Parc ", actions en milieu scolaire, Journal du Parc...)

Le Parc devra cependant faire de nouveaux efforts. Il lui faudra tout particulièrement commencer par bien faire connaître sa nouvelle géographie.

LES ENJEUX

mieux faire connaître le Parc, son territoire, son patrimoine, ses paysages, ses activités

impliquer les enfants (pédagogie de l'environnement) et les adultes dans des actions concrètes allant de la sensibilisation à l'acte citoyen (ex : déchets ménagers, plantations ...)

informer et sensibiliser les publics relais , qui interviennent sur le terrain ou à certains niveaux de décision

favoriser les échanges ville-campagne

Voici donc une présentation de ces VOCATIONS et des principaux enjeux qui y sont liés. 6 VOCATIONS POUR LE TERRITOIRE

■ PRESENTATION DES TROIS SECTEURS GEOGRA-PHIQUES

PRINCIPE GENERAL

Chacun de ces trois grands secteurs est marqué par un ensemble de caractères et d'enjeux qui lui donnent une part de spécificité, une réalité identitaire.

La prise en compte de problématiques particulières, ou la mise en évidence d'enjeux prioritaires, permettront d'affiner la stratégie d'intervention du Parc en précisant, secteur par secteur, des vocations spécifiques, qui viendront compléter les vocations générales vues précédemment.

L'identification de ces trois zones géographiques et l'attribution de vocations spécifiques visent à renforcer par ailleurs l'adhésion à la charte du Parc, grâce à la prise en compte d'un « espace vécu «.

Il y aura en effet, pour les décideurs, les acteurs locaux et les habitants, commmunauté et d'enjeux voire de problèmes, auxquels ils sont confrontés et auxquels il leur faut répondre.

Cette approche permettra de compléter le PLAN DE PARC et sa NOTICE, afin qu'ils expriment une véritable stratégie à dix ans, faisant apparaître les priorités d'intervention.

■ DIAGNOSTIC DES TROIS SECTEURS GEOGRAPHI-QUES

LE LITTORAL

Espace littoral remarquable par la qualité de ses paysages et la richesse de ses milieux naturels, mais espace sensible par la pression touristique et récréative qui s'y excerce.

Le Littoral apparait en jaune sur le Plan de Parc.

LES TRAITS DE CARACTÈRES

- * Un cordon de paysages et des milieux naturels exceptionnels (les premières falaises depuis le Danemark) disposant d'une reconnaissance nationale : LE GRAND SITE NATIONAL DES CAPS
- * Une bande littorale marquée par un important dispositif de protection, d'acquisition publique et de gestion
- * Des particularismes culturels et architecturaux liés à la présence de la mer, à l'activité de pêche, et à une occupation balnéaire ancienne
- * Une tradition d'accueil touristique et l'importance des résidences secondaires

* La plus forte concentration de flux touristiques du territoire

On remarquera, au nord de Boulogne :

- * Un paysage ouvert, aux amples ondulations, marqué par la forte proximité visuelle de la mer
- * Le seul trait littoral peu densément occupé, du Nord Pas de Calais
- * Une forte présence et un rôle important de façonnage du paysage par l'agriculture, partie prenante à part entière d'entités paysagères exceptionnelles. Elle se développe fréquemment jusqu'au bord de falaise.
- * Des espaces et des milieux arrière-littoraux restant à préserver

On notera, au sud de Boulogne :

- * Diversité et richesse d'un vaste ensemble dunaire (qui regroupe tous les types de milieux dunaires) et forestier, qui constitue un réservoir de biodiversité
- * Milieux naturels se développant à partir de la bande littorale et s'enfonçant à l'intérieur des terres
- * Forte pression des activités récréatives de par la proximité de l'agglomération de Boulogne et des imbrications « ville-nature «

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION

- * Une augmentation prévisible de la fréquentation de tourisme et de loisirs, et des risques de surfréquentation de sites exceptionnels
- * Un probable développement de l'habitat sous l'effet des migrations pendulaires (liés à Boulogne et Calais) et de l'A16
- * Un mouvement durable de d'évolution du trait de côte
- * Possibilité d'émergence de nouveaux équipements d'accueil touristique et pédagogique.

LE COEUR RURAL

Secteur rural à dominante agricole sur lequel pèsent des risques de banalisation des paysages

Le coeur rural apparait en bleu sur le Plan de Parc.

LES TRAITS DE CARACTÈRES

population

- * Un ensemble de critères socio-économiques qui donnent son identité au coeur rural : un plus grand éloignement par rapport à la ville, une population plus âgée (surtout dans sa partie centrale), un faible nombre de cadres, une plus faible densité de
- * Une agriculture très présente et au caractère typé :
- * structures d'exploitation petites et moyennes
- * importance de l'élevage, des cultures herbagères et fourragères
- * Des produits locaux à forte image : fraise, dinde, faïence
- * Très peu d'activités industrielles, sauf sur les franges
- * Des inégalités en matière de services
- * Quelques petits bassins de vie bien structurés autour de leurs bourgs - centres (Desvres, Lumbres, Licques,

Samer, Marquise-Rinxent), qui jouent le rôle de centres de vie rurale

- * Présence de quelques petits pôles ruraux fragiles ou isolés
- * Une activité touristique moins développée, et peu présente dans sa partie centrale
- * Un plus faible dispositif de planification en matière d'urbanisme, quasi absent dans certains secteurs
- * Le coeur rural regroupe les secteurs bocagers majeurs du parc et de nombreux coteaux calcaires
- * Un patrimoine bâti varié (réparti en plusieurs petits sous-ensembles) renforcé par la présence du petit patrimoine lié à l'eau (lui-même fonction du chevelu dense du réseau hydrographique)
- * Un important réseau de chemins ruraux propices aux activités de randonnée
- * Des phénomènes liés à la plus grande proximité des villes, sur les franges :
- * des déplacements domicile-travail très nombreux
- * une vocation d'accueil de nouveaux résidents et un fort développement de l'habitat, en particulier le long des axes structurants
- * une zone de développement urbain et économique le long de la basse vallée de la Liane

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION

Dans la partie centrale :

- * Le réaménagement (en cours) de la RN 42 devrait générer des effets en matière de développement (habitat, activités économiques) et pourrait amener des risques de mitage et de banalisation dans les communes les plus proches (perte de caractère des villages, urbanisation linéaire, etc ...)
- * Manque d'entretien et risque de dégradation du petit patrimoine rural
- * Poursuite de la chute du niveau des services dans certains secteurs
- * Risque d'apparition de premiers phénomènes de déprise agricole associés à des risques de boisements en « timbre-poste «

Sur les franges :

- * Poursuite du mouvement d'installation de nouveaux résidents
- * Développement des zones d'activités

LES MARCHES DE L'ARTOIS

Zone de contact et d'échanges où existent de grands ensembles naturels fragiles soumis à un environnement urbain dynamique et à une agriculture productive

Les Marches de l'Artois apparaissent en rose sur le Plan de Parc

LES TRAITS DE CARACTÈRES

- * Zone en forme d'arc fermant le territoire du Parc au Nord et constituée des retombées de l'Artois et des zones de marais
- * Espace de transition entre les agglomérations de Calais et St Omer et le coeur rural
- * Extrémité septentrionale et derniers reliefs du Bassin Parisien, et limite géographique et géologique avec la grande plaine du nord-ouest de l'Europe
- * Zone de contacts et d'échanges, de transit et de flux
- * Zone d'artésianisme en matière de nappes aquifères et de champs captants ayant une fonction importante en matière d'alimentation en eau
- * Présence de la ville de St Omer (au patrimoine architectural très riche) et de son agglomération
- * Secteur très agricole à dominante « openfield « et grandes cultures (hors secteurs de marais)

- * Un développement urbain le long des axes structurants
- * Une histoire riche et un patrimoine culturel intéressant
- * La présence de dessertes touristiques vers le littoral

On distinguera plus particulièrement :

Dans le marais audomarois :

- * Un patrimoine naturel très riche autour de milieux aquatiques exceptionnels, renforcé par la présence de la forêt de Clairmarais
- * Un marais cultivé à dominante maraîchère
- * Un marais habité
- * Une très forte présence de l'eau (plusieurs centaines de kilomètres de rivières et de canaux) et une gestion par wateringues
- * Un patrimoine bâti et culturel marquant le paysage
- * Une forte imbrication ville/marais (le marais entre dans la ville)
- * Une forte pression en matière d'activités récréatives, de loisirs et de tourisme, qui touche le marais comme la forêt. Peu d'équipements d'accueil et une forte fréquentation diffuse

- * Un parcellaire morcelé, de nombreux propriétaires privés, des phénomènes localisés de mitage et une forte pression foncière
- * La présence d'un axe de navigation, le canal à grand gabarit
- * Une multiplicité d'acteurs et de gestionnaires aux intérêts différents
- * L'appartenance d'une partie du marais au département du Nord.

Dans le marais de Guînes :

- * Un marais en grande partie « non visible « (il n'est pas toujours perceptible dans le paysage)
- * Une part importante de terrains privés et une vocation d'espace de loisirs
- * Un marais non navigable
- * Un patrimoine naturel de qualité (milieux aquatiques et prairies humides)
- * Un patrimoine historique et culturel « guinois « important
- * Une utilisation multi-usages de l'eau, dont un rôle essentiel d'alimentation en eau potable (et une exportation vers d'autres bassins de population proches). Présence d'un champ captant irremplaçable de par la vulnérabilité des nappes.

LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION

- * Augmentation des déplacements domicile-travail et diffusion des activités économiques
- * Début de mitage par le développement de l'habitat
- * Baisse des nappes aquifères en qualité et en quantité
- * Intensification de l'agriculture

Pour les zones de marais, on notera :

dans le Marais audomarois

- * Forte pression sur la ressource en eau et moindre entretien du réseau hydraulique
- * Abandon de prairies, évolution de certains terrains en friches ou en espaces de loisirs (pêche, chasse..)
- * Baisse de l'activité maraîchère et de savoir-faire traditionnels
- * Augmentation des risques de conflits d'usage

dans le Marais de Guines

* Une régression des milieux ouverts dans le marais et des phénomènes d'eutrophisation, liés en partie aux eaux de ruissellement

■ LA SYNTHESE DES ENJEUX PAR SECTEUR GEO-GRAPHIQUE

LE LITTORAL

- * La maîtrise d'une fréquentation touristique en augmentation
- * La préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux naturels
- * La maîtrise de l'organisation du développement de l'habitat
- * Le maintien de l'activité agricole et la relation agriculture/paysage
- * La préservation de la qualité des paysages et des milieux naturels du Site des Deux Caps qui bénéficie du classement « Grand Site National «.

LE COEUR RURAL

- * Maintien du rôle des gestionnaires de l'espace rural en matière de paysages et de milieux naturels
- * Maintien d'un réseau de services pour les habitants et pour permettre l'accueil d'entreprises

- * Nécessité de préserver le dynamisme de l'activité agricole
- * Maintien d'un niveau satisfaisant de développement économique spatialement cohérent, tout particulièrement dans le domaine de l'artisanat
- * Développement de l'accueil et des activités touristiques
- * Vitalité des animations culturelles et des associations
- * Préservation de l'identité locale au travers du petit patrimoine, des fêtes et des traditions
- * Besoin d'outils de planification en matière d'urbanisme pour éviter la banalisation du paysage

LES MARCHES DE L'ARTOIS

- * Participer à la fonctionnalité globale des milieux naturels présents (marais, forêts ..) et proches (coteaux calcaires et forêts du coeur rural)
- * Préserver les entités paysagères et agir sur la qualité paysagère des zones de franges urbaines en développement
- * Préservation de la ressource en eau pour la satisfaction des usages et pour la qualité des milieux aquatiques présents ou proches

- * Maintien de la cohérence et de la structure des bourgs (organisation de l'habitat) et lutte contre le mitage de ce paysage très ouvert
- * Rechercher la réorganisation de l'accueil touristique pour répondre aux problémes localisés de surfréquentation
- * Rechercher des solutions d'équilibre entre les différents usages des marais de St Omer et de Guines, permettant la préservation durable de leurs atouts patrimoniaux (ressource en eau, milieux aquatiques et prairies humides, biodiversité, patrimoine bâti et culturel, savoir-faire) et paysagers, et dans le souci d'y maintenir les activités traditionnelles (agriculture, maraîchage ...) et d'y accueillir les visiteurs.

■ LES VOCATIONS SPECIFIQUES ET LES STRATEGIES D'INTERVENTION PAR SECTEUR (Extrait de la notice du Plan de Parc)

	VOCATION	STRATEGIE D'INTERVENTION
LE LITTORAL	ESPACE OU L'ACCUEIL EST A MAITRISER ET A ORGANISER	Assurer l'équilibre protection/fréquentation en matière de paysages et de mi- lieux naturels, notamment en diffusant le développement touristique vers les zones rurales intérieures.
		Renforcer la diversité biologique des milieux naturels par la préservation des liaisons essentielles qui existent entre eux.
		Promouvoir un développement harmonieux de l'habitat dans le respect des principes d'organisation existants.
LE COEUR RURAL	ESPACE DONT L'IDENTITE RURALE EST A PRESERVER DANS SES COMPOSANTES PAYSAGERE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE DANS UNE OPTIQUE DE DE- VELOPPEMENT LOCAL.	Poursuivre et étendre, avec les gestionnaires de l'espace rural, les programmes d'actions contractuels portant sur la qualité des paysages et des milieux naturels promouvoir un développement local basé sur le maintien d'un bon niveau de services, la valorisation et la diversification de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme, le soutien à la vie associative et aux animations culturelles
		Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'outils de planification, notamment en matière d'urbanisme
LES MARCHES DE L'ARTOIS	ESPACE DE SOLIDARITES (VILLE/CAMPAGNE/MILIEU NATUREL) A DEVELOPPER AUTOUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Assurer dans le cadre d'un partenariat la prise en compte de l'existence de mi- lieux naturels fragiles, d'entités paysagères, et de zones de protection de la ressource en eau, dans l'organisation de la dynamique urbaine, touristique et agricole
		Mettre en place une gestion intégrée des zones de marais.

■ VOCATION 1 - UN TERRITOIRE D'EXEMPLARITE

UNE DEMARCHE AMBITIEUSE POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Préambule

Cette première vocation n'est pas structurée de la même manière que celles qui suivront et qui détaillent le programme d'action élaboré en fonction des différents thèmes d'interventions du Parc.

Il s'agit ici de préciser la méthode générale de travail qui a été retenue pour mettre en oeuvre ce programme à dix ans.

* Améliorer et diffuser la connaissance

Une parfaite connaissance du territoire et de son patrimoine, est nécessaire à l'engagement d'actions pertinentes. Elle constitue par ailleurs un outil concret de dialogue avec les partenaires locaux.

Le mouvement qui marque le territoire amène la nécessité d'une mise à jour régulière d'un certain nombre de données.

Par ailleurs, des milieux naturels peuvent évoluer assez rapidement, à la fois dans un sens qualitatif (restauration, gestion) ou dans une logique de banalisation.

Enfin, malgré les efforts déjà réalisés et les connaissances accumulées, (voire la bibliographie annexée au présent document) certains espaces sont encore mal connus (en particulier dans les secteurs qui ne faisaient pas partie du Parc jusqu'à présent). La réalisation de l'atlas cartographique, achevé en août 1997 a nécessité la collecte et la mise en forme de très nombreuses données dans tous les domaines : patrimoine naturel et culturel, eau,

mesures de protection et de gestion, occupation du sol, organisation du territoire, population et contexte socio-économique...

Ce capital d'informations constitue aujourd'hui l'ébauche d'une BASE DE DONNEES multi-critères qu'il faudra compléter, puis mettre à jour de façon régulière. Celle-ci permettra l'exploitation permanente du Système d'Information Géographique mis en place en 1996.

Cette connaissance sera tenue à la disposition de l'ensemble des partenaires et des décideurs locaux, pour lesquels elle constituera un bon outil d'aide à la décision ou à la réflexion. Elle alimentera les nombreuses actions d'information, de sensibilisation et de formation qui seront conduites dans le but de développer la citoyenneté sur le territoire.

Enfin, elle sera un excellent support d'évaluation.

* Tendre vers un équilibre entre protection et développement

L'esprit même d'une charte de Parc est de mettre à la fois «la nature» et l'homme au coeur d'un même projet, dans la recherche d'un équilibre, qui pourra se lire notamment dans un paysage harmonieux. Cet objectif de développement durable constitue l'obligation d'excellence majeure qui est faite aux Parcs Naturels Régionaux.

<u>Le Syndicat Mixte du Parc sera donc amené, comme par</u> le passé :

* A accompagner le développement local dans de nombreux domaines (agriculture, artisanat, tourisme...) en jouant un rôle d'appui, de relais et de facilitateur auprès de l'ensemble des acteurs concernés (acteurs économiques et leurs représentants, collectivités locales...)

* A jouer un rôle d'interface permettant de concilier les enjeux de développement et la préservation des paysages, des ressources et des milieux naturels et ceci en recherchant des solutions concrétes permettant de maintenir l'activité humaine.

Il lui faudra donc faire encore plus adhérer à cette forte exigence de développement durable afin qu'elle devienne une véritable culture partagée par les décideurs et les aménageurs locaux, afin de préserver durablement les nombreux atouts du territoire, d'éviter les risques de dégradations localisées (patrimoine, qualité de l'eau...) ou d'un mouvement général de banalisation (paysages, cadre de vie...).

- * Pour ce faire, il mettra en oeuvre et développera les moyens et les outils à sa disposition : conseil, ingénierie, bases de données, animation de groupes de travail ou de comités de pilotage, méthodologies pour des études d'accompagnement, etc...
- * Ces missions:
- * d'»animateurs-développeurs»
- * d'assistance technique spécialisée ne pourront s'exécuter correctement qu'au travers de l'interdisciplinarité.

La répartition des compétences et les partenariats Le rôle du Parc et les missions de son équipe technique, clairement définis par le Comité Syndical et son Président, s'appuieront le plus possible sur un positionnement et un travail en amont, dans une large fonction de conseil, d'assistance et d'animation, et dans la mobilisation de moyens specifiques d'accompagnement, en cas de besoin. Le Parc ne se substituera d'aucune manière à l'exercice des compétences attribuées aux collectivités locales et territoriales dans les domaines concernés, et aux moyens qu'elles mettent en oeuvre à cet effet. En accord avec les collectivités territoriales, il pourra jouer un rôle de relais local pour la mise en oeuvre de certaines de leurs politiques.

* Privilégier le partenariat et le contrat

L'esprit et la pratique du contrat

Si la charte du Parc constitue bien un contrat à 10 ans pour l'ensemble de ses signataires, sa mise en application quotidienne se fait dans le même esprit, en impliquant, au plus près du terrain, de nouveaux partenaires (à l'échelle d'une entreprise, d'une association, d'une exploitation agricole, etc...).

Nul doute que le Parc continuera à faire un usage important de son outil préféré de longue date : la convention.

L'élaboration d'une convention, avec un ou plusieurs partenaires, est en effet un exercice pratiqué couramment. Loin d'être une solution de facilité, ce type de négociation contractuelle exige en fait une rigueur bénéfique pour tous. Il faut en effet savoir dialoguer, écouter, aller au fond des choses, prendre en compte tous les tenants et les aboutissants, établir un échéancier, prévoir un moment pour l'évaluation...

C'est autour de conventions que se sont forgés et que fonctionnent les partenariats que le Parc a pu établir (par-

tenariats: Parc/profession agricole; Parc/CCI/Chambre des Métiers; Parc/Associations, etc...)

Au delà de cet outil spécifique, le dialogue, les partenariats et la recherche du «contrat», basé sur un juste équilibre des engagements de chacun, resteront une clé essentielle de la méthode de travail retenue pour mettre en oeuvre cette nouvelle charte.

Comme par le passé, cette façon de faire amènera un climat de travail qui favorisera les échanges d'informations, la concertation permanente et un fonctionnement «en réseau», qui est bien souvent source d'efficacité.

La formalisation de partenariats essentiels pour une bonne organisation locale

Ces dernières années ont vu à la fois la montée en puissance de l'intercommunalité de projet, l'institutionnalisation des Syndicats Mixtes du Parc, et la diversification des savoir-faire des équipes dans une logique de renforcement d'une fonction d'assistance technique aux collectivités locales. Le Parc a déjà, à diverses reprises, montré sa capacité à fédérer les collectivités existantes pour travailler ensemble sur de grandes problématiques.

Nous pouvons, à titre d'exemple, nous appuyer sur le cas de la ressource en eau, en citant :

- * le S.A.G.E. audomarois, qui permet de mettre en synergie de nombreuses collectivités et autres acteurs locaux.
- * le contrat de rivière du Wimereux, qui concerne 19 communes, trois EPCI et 4 Syndicats (SIVU).
- * les études menées sur le bassin versant de la Liane

(schéma directeur d'assainissement et lutte contre les inondations) qui ont mobilisé trente communes et douze EPCI et SIVU.

L'enjeu est donc bien de travailler toujours à l'échelle la plus pertinente, et de veiller à la cohérence des politiques et des moyens financiers qui permettent leur mise en oeuvre.

La présence de nombreux présidents (ou présidentes) d'EPCI au sein des Comités Syndicaux du SMADA et du SMADB a favorisé les échanges et les ententes au plan local.

Toutefois, la mise en place d'incitations au lancement de nouvelles politiques locales (les contrats ruraux de développement) à l'échelle des cantons ou des structures intercommunales, a nécessité de premiers arbitrages afin d'éviter des risques de superpositions ou d'interférences.

Le souhait des grandes villes du littoral du Nord Pas-de-Calais (Boulogne, Calais, Dunkerque) de s'organiser ensemble sur de grands enjeux a généré de nouvelles solidarités.

Il faudra donc mener un effort pour clarifier et mieux formaliser certains partenariats qui seront indispensables à la mise en cohérence des actions sur le territoire dans les dix années à venir.

Il s'agira prioritairement :

- * de prendre pleinement en compte, dans un souci d'efficacité et de cohérence, les politiques appliquées sur le terrain par le Conseil Régional et par le Conseil Général, ainsi que les outils dont elles se sont dotées à cet effet (ex.EDEN 62)
- * de clarifier et de formaliser les partenariats avec les EPCI.
- * de renforcer les relations avec les villes et les agglomérations proches.
- * de formaliser les partenariats avec les établissements publics de l'Etat (Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres, Office National des Forêts, Agence de Bassin Artois-Picardie).
- * de développer les partenariats avec les chambres consulaires.
- * de renforcer les relations de travail avec le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

L'échelon cantonal, qui maille le territoire du Parc, constitue le plus souvent le cadre à partir duquel se sont construits les EPCI ruraux et dans lequel s'élaborent des contrats de développement ruraux.

Le Parc propose, dans un souci de cohérence, d'y asseoir ou d'y conforter les partenariats sur la base des principes suivants :

LE PARC ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COO-PERATION INTERCOMMUNALE

- L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale constitue une expression des solidarités intercommunales à l'échelle d'un bassin de vie, et contribue ainsi à un développement équilibré à l'intérieur du Parc.

La taille du Parc est adaptée à la conduite d'actions globales et concertées dans les domaines qui transcendent les limites des cantons (correspondant très souvent aux bassins de vie évoqués) ou qui constituent les axes prioritaires d'intervention des Parcs Naturels Régionaux. Elle ne peut être pour autant le seul cadre des démarches de développement local incluant l'ensemble des aspects économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci trouvent également des réponses à l'échelle des EPCI.

C'est également à cette échelle que la solidarité financière et fiscale des collectivités peut permettre d'envisager des conditions réalistes de mise en oeuvre de certains projets.

- Le Parc constitue donc un lieu privilégié de coopération intercommunale à une autre échelle de territoire. Il permet :
- * de créer un lien entre différentes communes ou structures intercommunales, qui ont chacune leur personnalité mais qui sont souvent confrontées à des problèmes similaires ;
- * de mettre en cohérence, à l'échelle du territoire du Parc, les projets des différentes structures intercommunales relatifs aux enjeux du Parc, en matière de patrimoine et de développement
- * d'apporter une assistance technique pluridisciplinaire aux collectivités locales afin de les aider à exercer leurs maîtrises d'ouvrages dans le respect des orientations et des mesures de la Charte, et du Plan de Parc.

- Pour formaliser ces relations, le Président, en liaison avec le Comité Syndical, proposera les termes d'une convention cadre d'application de la charte aux EPCI qui l'auront adoptée.

Celle-ci sera ensuite déclinée au cas par cas avec chacun d'entre eux, en fonction des compétences qui lui sont attribuées et des modalités de leur exercice.

Elle permettra de clarifier le rôle de chacun des partenaires et de préciser l'engagement des collectivités à appliquer les dispositions de la charte à cette échelle intercommunale, qui détient des compétences en matière d'aménagement du territoire et d'espace, de développement local... et qui est elle aussi porteuse de projets.

Le Parc naturel régional sera ainsi reconnu comme animateur et coordonateur d'un projet de territoire global, en partenariat avec les structures intercommunales.

LE PARC ET LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT RURAUX (CDR)

Des projets de développement local, à l'échelle cantonale et portés par les EPCI, ont été prévus dans le précédent contrat de plan : les contrats de développement ruraux.

Le Parc Naturel Régional reste le partenaire privilégié des territoires qui élaborent ou qui mettent en oeuvre des contrats de développement ruraux. Il est le garant de la qualité des projets dans les domaines d'intervention qui sont les siens. Il s'appuie sur les savoir-faire existants de longue date dans les équipes techniques du Parc avec qui les agents de développe-

ment mis en place travaillent en étroite complémentarité, dans une logique de non superposition des missions. La lisibilité des synergies positives instaurées entre les deux dispositifs devra se traduire explicitement dans un article du contrat de développement rural que les structures intercommunales de développement local sont appelées à signer avec les partenaires du Contrat de Plan.

Pour ce faire, il est entendu que :

- * les communautés de communes ou districts qui s'engagent dans une procédure de CDR adoptent la présente charte du PNR
- * un dispositif de concertation et de suivi sera mis en place dans le cadre de chaque CDR à trois niveaux :
- * la représentation directe des EPCI dans le Comité Syndical du Parc,
- * le Président du Parc ou son représentant sera consulté dans le cadre du Comité Local dès lors qu'un dossier relatif aux missions du Parc sera évoqué,
- * une convention de partenariat sera établie entre le Syndicat mixte du Parc et l'EPCI qui s'engage dans un CDR.

* Apporter une assistance technique au territoire dans le cadre de la mise en application des lois et directives relatives à l'environnement

Le Parc développera une assistance technique auprès des collectivités locales, dans le souci de leur permettre de répondre aux attentes et aux exigences en matière d'environnement, telles qu'elles sont exprimées au travers

du dispositif législatif et réglementaire mis en place par l'Etat.

Le rôle du Parc consistera :

- * à assister les collectivités locales, le plus en amont possible de leurs décisions,
- * à informer les aménageurs,
- * à émettre des avis, en particulier dans le cadre des consultations et des procédures, telles qu'elles sont prévues dans le décret du 1er septembre 1994 et la circulaire du 5 mai 1995 en application de la Loi Paysage et concernant les Parcs Naturels Régionaux.

Pour remplir cette mission, telle que définie plus haut, le Parc mettra en oeuvre les moyens à sa disposition afin :

- * de tenir à jour régulièrement ses bases de données et de jouer sa fonction ressource,
- * de participer à chaque fois que possible aux études ou aux investigations complémentaires qui apparaîtront nécessaires, et qui ne se substitueront pas aux dispositions que l'Etat doit lui-même mettre en oeuvre,
- * de jouer un rôle pédagogique pour faire comprendre les enjeux liés aux dispositifs qui sont à appliquer,
- * de remplir une fonction de «veille»,
- * d'informer à chaque fois que possible ses partenaires et les porteurs de projets dès les phases de conception,
- * de jouer un rôle d'appui aux collectivités, aux aménageurs, et aux maîtres d'oeuvre,
- * de privilégier le dialogue et la concertation et de jouer un rôle d'animation locale.

Par ailleurs, au delà de cette fonction de veille, d'assistance, de conseil et d'animation, le Parc recherchera toutes les solutions lui permettant d'inciter à la mise en oeuvre des programmes d'accompagnement :

- * mesures compensatoires innovantes ou de droit commun,
- * moyens financiers permettant d'engager des programmes contractuels,
- * fonds ou incitations spécifiques.

Enfin, il demandera à l'Etat de tenir compte, dans l'exercice de son pouvoir réglementaire, des délais nécessaires, aux investigations et à la concertation, ainsi qu'au montage de programmes contractuels. Il le sollicitera également dans le but :

- * de mobiliser en cas d'opportunité ou de nécessité, des concours financiers,
- * de veiller à la meilleure mise en cohérence de ses différentes politiques au plan local.

* Toujours expérimenter et innover

* L'expérimentation constitue une autre obligation pour les Parcs Naturels Régionaux. De fait, elle est un formidable atout. Elle permet de mettre à l'épreuve des idées nouvelles, concrètement, sur le terrain, avant d'envisager leur élargissement.

Nous avons pu voir dans les bilans de l'Audomarois et du Boulonnais que le parc a joué à fond, par le passé, ce rôle de laboratoire. Ces expérimentations ont permis de mener ensuite des programmes importants sur le territoire (mesures agri-environnementales), de diffuser des savoir-faire à une échelle plus importante voire de sceller de nouveaux partenariats. De la gestion des milieux

naturels à celle des flux touristiques, de la ressource en eau à l'intégration des activités économiques, l'expérimentation devra dans les dix ans à venir permettre de trouver de nouvelles réponses aux enjeux auxquel le territoire est confronté.

Le Parc développera dans ce domaine ses partenariats avec l'Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin.
* Il faudra en même temps mener à leur terme des programmes expérimentaux ambitieux, lancés ces dernières années, comme la poursuite de la mise en oeuvre du Plan de paysage du Bassin Carrier de Marquise, dont le principe et les modalités opérationnelles restent uniques au plan national.

* L'expérimentation peut permettre également de travailler avec des partenaires étrangers confrontés à des réalités ou à des problématiques semblables. Ceci a été le cas par le passé avec des partenaires anglais (White Cliffs Countryside Project). Des contacts ont été pris avec des opérateurs danois et allemand (concernant les sites de falaises blanches).

Le Parc fera en sorte de conforter ces démarches de collaboration internationale afin d'élargir son champ d'expérimentation et de s'inscrire tout particulièrement dans les logiques d'Eurorégion et d'Eurosite.

* Se donner le temps et les moyens d'évaluer

La charte fixe de nombreuses ambitions à atteindre dans des domaines très variés. Si elle peut permettre de lancer de nouveaux programmes d'actions, bien des initiatives sont déjà en cours, dont il faut mesurer régulièrement les résultats. Les élus et les équipes techniques de Parc ont toujours privilégié l'action à l'évaluation, ce que l'importance des programmes d'action peut expliquer en partie.

Le «bilan des dix ans» a constitué pour elles un moment d'évaluation et de prise de recul très important, permettant de jeter les bases de la réflexion pour la nouvelle charte. Pour l'avenir, il apparaît clairement que la rédaction annuelle d'un bilan thématique d'activités, accompagné de quelques chiffres, ne suffira pas. Un investissement constant dans l'évaluation :

- du territoire et de ses évolutions
- des actions menées et de leurs résultats sera nécessaire.

Sans pouvoir tout évaluer et à tout moment, il faudra donc s'organiser pour faire face à cette exigence, en animant et en interrogeant régulièrement le Système d'Information Géographique. Des indicateurs fiables, correspondants à des enjeux prioritaires, seront à identifier afin de mettre en place une méthodologie rigoureuse. Les orientations de la charte préciseront plus loin les principaux enjeux en matière d'évaluation, tout particulièrement dans le domaine du patrimoine naturel.

Pour ce faire, le Parc fera en sorte de travailler avec les partenaires qui mènent d'autres démarches en matière d'évaluation (EDEN 62 ...).

Le Parc entretiendra des relations de travail régulières avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais (CSENPC), avec lequel sera signée une convention cadre, qui sera annexée à la présente charte.

Il pourra les solliciter pour des besoins d'expertise ou d'évaluation, et il répondra à leurs demandes d'information.

* Faire connaître et transmettre les acquis

Le Parc et ses partenaires vont acquérir de nouveaux savoir-faire, fruits des expérimentations à venir. L'organisation transversale des équipes du Nord/Pas-de-Calais a permis, sur des thèmes importants (éducation à l'environnement, gestion de l'espace, conservation des ressources génétiques...) de réaliser des bilans d'expériences ou des cahiers à caractère méthodologique.

Un effort devra être porté pour diffuser plus largement les informations qui peuvent intéresser d'autres acteurs (voire le grand public) à l'échelle départementale ou à l'échelle régionale. Des partenariats nouveaux pourront être approchés avec des médias existants.

Il paraît donc opportun d'envisager, au delà d'outils plus classiques de communication, la réalisation de nouveaux cahiers techniques ou méthodologiques.

Le nouveau périmètre du Parc, les échanges d'expériences entre les deux équipes techniques existantes, l'organisation en commun autour de grands enjeux qui vont bénéficier du redimensionnement du territoire (ex. : la continuité du maillage des milieux naturels), devraient renforcer l'intérêt et la mise en place d'une telle démarche.

En premier lieu, les nouvelles communes adhérentes au Parc pourront bénéficier très rapidement des acquis déjà accumulés.

■ VOCATION 2 - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE

UN PATRIMOINE RICHE A PRESERVER ET A TRANSMETTRE

- LE PATRIMOINE NATUREL -
- LE PATRIMOINE CULTUREL -
- LA GESTION DE L'EAU ET LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE -

LE PATRIMOINE NATUREL

Au vu de la diversité exceptionnelle des milieux présents sur le territoire, la préservation du patrimoine naturel constitue un enjeu majeur.

Celle-ci devra reposer à la fois sur :

- * l'enrichissement permanent de la connaissance de tous ces milieux, qui peuvent aller du petit biotope très localisé à de vastes ensembles (ex. le maillage bocager),
- * un effort à maintenir et à développer sur les sites d'intérêt écologique majeur (voir cartographie et légende du Plan de Parc),
- * une bonne mise en synergie de l'ensemble des dispositifs de protection et de gestion, en particulier par la poursuite d'une collaboration permanente et efficace avec les partenaires qui mettent en oeuvre des outils fonciers et de gestion (Conseil Général du Pas-de-Calais, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres, EDEN 62, Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas-de-Ca-

lais, Office National des Forêts, CRPF, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais...),

- * la recherche permanente de l'innovation, particulièrement en matière de gestion contractuelle,
- * une nouvelle approche à développer : le maintien de la complémentarité et de la fonctionnalité des milieux,
- * des partenariats nouveaux à nouer avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par la connaissance, le suivi, les usages et la gestion des milieux naturels littoraux soumis à l'influence directe de la mer : estrans sableux et rocheux, vases salées, pouliers ...

Le Parc a su saisir ces dernières années les nouvelles opportunités qui lui ont permis d'accompagner ou de faciliter la mise en oeuvre de nouvelles démarches contractuelles en créant parfois de véritables effets levier : Mesures Agri-Environnementales, Fonds de Gestion de l'Espace Rural...

Ces moyens nouveaux ont permis, dans le cadre d'opérations dont il a assuré l'animation et la maîtrise d'ouvrage, de mettre en oeuvre de nouveaux plans de gestion et d'engager ou d'accélérer la restauration de milieux naturels.

Seule la pérennité de dispositions de ce type, prises par l'Etat et l'Europe en matière d'accompagnement financier, permettra la poursuite et la réussite durable des actions de partenariat avec les gestionnaires locaux.

Le travail à moyen et à long terme avec des gestionnaires locaux doit pouvoir s'appuyer sur une lisibilité globale à long terme des outils contractuels et financiers d'appui et d'accompagnement

* ORIENTATION 1

Améliorer la connaissance

■ Mesure 1 : Réaliser des inventaires complémentaires

* Réaliser les inventaires complémentaires nécessaires à la connaissance des milieux naturels du Parc et de la répartition des espèces animales, végétales et fongiques les plus représentatives et les plus rares.

Des études géologiques, pédologiques et hydrogéologiques seront également réalisées.

* Poursuivre et élargir le travail de cartographie précise des habitats à l'échelle du Parc. Les sites seront alors hiérarchisés suivant des critères de rareté de fragilité et d'état de conservation.

Les prospections de terrain se feront en accord avec les propriétaires concernés.

Pour cela, le Parc fera en sorte de :

- * Participer aux travaux des réseaux ou organismes réalisant des inventaires au niveau national ou régional (Muséum d'Histoire Naturelle, INRA, Conseil Supérieur de la Pêche, Conservatoire National Botanique de Bailleul, ...)
- * Développer le partenariat avec les universités, notamment à travers les stations de biologie de Wimereux et d'Ambleteuse, les écoles spécialisées, les centres de recherche et l'Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin par :
- * la mise en place d'études et de programmes de recherche appliquée sur certaines populations animales ou végétales et certains habitats naturels.
- * l'accueil, l'encadrement et la formation d'étudiants

* Faire participer l'ensemble de la population du Parc notamment les associations naturalistes, les établissements scolaires, les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des milieux naturels à la collecte des données sur le territoire. Associer la Fédération Départementale des Chasseurs à ces démarches.

■ Mesure 2 : Mettre en place une base de données «Patrimoine naturel»

- * Mettre en place une base de données «Patrimoine Naturel» afin de bénéficier d'un outil d'information, de classement et de mise à jour des données naturalistes sur le Parc. Cet outil pourra être consulté à la Maison du Parc. Cette base sera calée sur celles développées par le Ministère de l'Environnement, la Direction Régionale de l'environnement, et Réserves Naturelles de France. * L'utilisation des données fera l'objet de conventions avec les organismes partenaires (associations, administrations ...). Des synthèses sur les études faune / flore / milieux naturels seront publiées.
- * Une réflexion sera menée sur l'aspect confidentiel de certaines données et un code déontologique sera établi.
- * La bibliothèque du Parc sera accessible aux organisations professionnelles, associations, établissements scolaires, particuliers.. Une synthèse des ouvrages existants sera diffusée. Des CD ROM seront disponibles. Une relation sera établie avec les établissements existants (ex. bibliothèque du District de St Omer..). Des partenariats seront développés avec l'Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin, l'Université du Littoral et Nausicaa.
- * Un site Internet sera créé.

NB : une bibliographie de l'existant est annexée au présent document.

- Mesure 3 : Définir des milieux naturels et des espèces ou des groupes d'espèces animales, végétales et fongiques qui feront l'objet d'un suivi régulier et constitueront un support privilégié d'évaluation
- * Effectuer un suivi régulier de milieux naturels et d'espèces ou de groupes d'espèces animales, végétales et fongiques rares à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Les milieux seront évalués en terme de surface et d'état de conservation. Les espèces ou les groupes d'espèces seront évalués en terme d'effectifs des populations.
- * Effectuer un suivi régulier de populations animales, végétales et fongiques dont les exigences écologiques sont connues comme bio-indicatrices de la qualité ou de la fonctionnalité des milieux. Ce suivi devra être simple, reproductible dans le temps, fiable et peu onéreux. On peut citer à titre d'exemple :
- * lichens (qualité de l'air)
- * chouette chevêche (fonctionnalité des zones bocagères).

* ORIENTATION 2

Conforter la protection et la gestion des sites d'intérêt écologique majeur

La connaissance déjà acquise permet de circonscrire dans l'espace les territoires dont l'intérêt biologique ou géologique est majeur (espèces, milieux, formations géologiques, d'intérêt régional, national, ou européen). Le Parc mettra en oeuvre ou aidera à la mise en oeuvre de mesures de protection directes ou contractuelles des sites concernés.

Ces sites d'intérêt écologique majeur sont identifiés sur le Plan de Parc à l'aide d'une * rouge

■ Mesure 1 : Contribuer à développer et à améliorer les dispositifs de protection réglementaire

Le but recherché est la préservation efficace des milieux au travers de dispositifs de protection adaptés lorsque les mesures contractuelles sont inadaptées ou insuffisantes, ou impossibles à mettre en place. Les réflexions préalables seront menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'apporter un éclairage technique ou une connaisssance du terrain sur ces enjeux.

* Proposer la mise en place de nouveaux Arrêtés de Protection de Biotopes sur les sites d'intérêt patrimonial majeur nécessitant une protection forte.

Des mesures de gestion adaptées seront recherchées pour accompagner ce statut de protection.

- * Assister, à leur demande, le Conseil Général et EDEN 62, quant au développement de la politique Espaces Naturels Sensibles
- * Mener, en lien avec l'Office National des Forêts, une réflexion sur la constitution de nouvelles Réserves Biologiques Domaniales.
- * Rechercher la protection réglementaire des sites géologiques les plus remarquables (réserves géologiques, arrêtés préfectoraux...).
- * Etudier les possibilités de réserves de chasse sur des espaces artificialisés (ex. : bassin de décantation...) présentant un intérêt majeur pour l'avifaune migratrice ou reproductrice et les proposer dans une logique de large concertation.
- * Rechercher des solutions de protection et de gestion pour des biotopes ou des petits milieux particulièrement intéressants (haie d'intérêt biologique majeur, mare...) par des outils adaptés existants ou à imaginer (ex. : classement de haies au titre du P.O.S. comme cela a déjà été fait dans plusieurs communes du Parc).
- * Rechercher, si cela s'avère nécessaire, la protection des estrans les plus riches ou les plus vulnérables.

■ Mesure 2 : Favoriser la maîtrise foncière des sites menacés les plus remarquables

La maîtrise foncière est assurée par les opérateurs existants et leurs outils soit principalement la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général, et celle des Conservatoires.

- * Assurer une fonction de relais dans la mise en oeuvre de politiques initiées par ces organismes (acquisitions foncières, baux emphytéotiques, gestion contractuelle...) par le biais des avis techniques qu'il pourra leur donner.
- * Réaliser des missions spécifiques qui lui seront confiées : étude, animation locale, aide à la mise en place de plans de gestion...
- * Proposer de nouveaux classements pour les sites ne possédant aucun statut.
- * Se substituer à titre exceptionnel aux organismes acquéreurs traditionnels après accord de leur part pour assurer une acquisition sur un site particulièrement sensible.

Par ailleurs, des contacts seront pris avec la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats, afin d'envisager des échanges ou des collaborations.

■ Mesure 3 : Développer les conventions d'usage et de gestion avec les communes du Parc

Dans un souci de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux (les communes en particulier) le Parc privilégiera les dispositifs contractuels en matière de protection et de gestion.

* Faire en sorte que les propriétés publiques (essentiellement des terrains communaux), possédant un intérêt biologique reconnu, fassent l'objet d'une contractualisation pour une conservation à long terme. Il s'agit principalement des prairies humides, des landes, des pelouses calcicoles ou dunaires.

* Poursuivre, sur la base de l'accord des collectivités propriétaires, la constitution d'un réseau de Réserves Naturelles Volontaires, sur les propriétés publiques afin de les doter d'un plan de gestion et d'assurer durablement leur protection.

Le Parc apportera une assistance technique à la collectivité, voire une maîtrise d'oeuvre déléguée en matière de gestion.

Il recherchera les moyens financiers qui permettront la mise en oeuvre durable des actions de restauration et de gestion.

■ ORIENTATION 3

Préserver, restaurer et gérer les espaces d'intérêt écologique majeur

Une part importante des milieux naturels d'intérêt majeur est constituée par des prairies humides, des landes, des pelouses calcicoles ou dunaires. Ces milieux ne conserveront leur intérêt qu'à la condition qu'une gestion adaptée soit effectuée. Il s'agit donc ici de valoriser les acquis, dans le respect des usages existants, pour atteindre une performance globale en matière de gestion des milieux naturels sur l'ensemble du territoire.

Les espaces d'intérêt écologique majeur sont indiqués sur le Plan de Parc par des zones en hachurés rouges.

Afin de mettre en oeuvre une politique globale et cohérente en matière de gestion des milieux naturels, le Parc favorisera la mise en place systématique de documents type «plans de gestion» sur l'ensemble des sites gérés pour la conservation du patrimoine naturel. L'action du Parc pourra se traduire de différentes manières : identification et connaissance des sites, animation, aide technique, recherche de financements, maîtrise d'oeuvre déléguée de gestion...

De nombreux acteurs interviennent sur le territoire du Parc en matière de gestion des milieux naturels. Lieu de concertation et d'échange, le Parc doit être le garant de la bonne réalisation et de l'articulation de l'ensemble des actions mises en place.

Si, de fait, le partenariat fonctionne bien entre le Parc et les autres opérateurs (Conseil Général, EDEN 62, Conservatoire, Observatoire..), la lisibilité de leurs compétences n'est pas toujours très claire pour certains acteurs locaux et pour le grand public. Un effort de communication sera donc à prévoir afin de mieux faire comprendre la répartition des tâches et les complémentarités qui en découlent.

■ Mesure 1 : Développer les partenariats avec l'Office National des Forêts

- * Poursuivre les travaux d'inventaire et d'échange mutuel de données
- * Etablir un catalogue des habitats naturels forestiers et hiérarchiser les enjeux en matière de préservation des milieux les plus remarquables
- * Lancer des expérimentations localisées en matière de gestion (itinéraires techniques..) afin d'assurer leur préservation
- * Rechercher d'une manière générale la prise en compte des spécificités locales dans les politiques de gestion dé-

coulant des objectifs cadres nationaux ou des Orientations Régionales Forestières

- * Assurer un échange d'information sur le contenu et la mise en oeuvre des orientations régionales forestières
- * Faire le bilan des initiatives prises en matière d'accueil des promeneurs et des randonneurs en forêt domaniale et les ajuster en cas de besoin
- * Etudier les possibilités nouvelles en matière d'information et de sensibilisation des publics (sentiers d'interprétation, visites guidées, accueil des scolaires, etc...)
- * Rechercher le regroupement des surfaces de boisements compensateurs
- * Etudier les possibilités de partenariat pour la mise en valeur de toutes démarches en matière d'éco-certification
- * Une convention cadre spécifique sera signée entre l'ONF et le Parc

■ Mesure 2 : Engager le partenariat avec les propriétaires forestiers privés :

Ceci concerne le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Pas de Calais et le Centre Régional de la Propriété Forestière,

Ce partenariat pourra être élargi en cas de besoin, au CETEF (Centre d'Etudes Techniques Forestières) et au FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière) du Pas de Calais, qui assurent des missions d'information et de formation.

* Assurer un échange régulier d'information (réunions techniques, échange mutuel de données ...)

- * Mener des actions concertées en matière de communication ou de sensibilisation :
- * recherche d'un langage technique commun (ex; entretien et reconquête du maillage bocager) qui s'appuyera sur le langage technique développé dans les brochures de vulgarisation du CRPF
- * relais de diffusion local des brochures de vulgarisation du CRPF, publicité des formations forestières et des réunions de vulgarisation
- * conception en commun de guides locaux d'informations et de recommandations
- * organisation de visites guidées limitées à une trentaine de personnes motivées
- * Etablir un catalogue des stations forestières des principales régions naturelles forestières présentes sur le territoire du Parc.
- * Définition de règles ou de principes pour le boisement des terres délaissées par l'agriculture ou de friches diverses
- * préserver les milieux ouverts exceptionnels sur le plan écologique et dont le boisement ne peut présenter aucune finalité économique (certaines zones humides, landes, dunes, coteaux calcaires ...)
- * favoriser la diversification et le mélange des essences, en essences principales ou en accompagnement, dans le respect des potentialités des sols
- * limiter la populiculture mono-spécifique intensive sur sol travaillé aux stations banales sur le plan écologique et ne pas la favoriser sur les stations très humides (stations «mouilleuses» suivant la typologie des stations à peuplier adoptée par le CRPF)

d'intérêt écologique particulier

* Mener des expérimentations

- * conservation (récolte, mise en pépinière et réintroduction) d'essences secondaires locales ou rares (fruitiers, arbres remarquables)
- * plantations avec diversification des essences de boisement dans le cadre des Orientations Régionales Forestières et des Orientations Régionales de Production
- * utilisation de paillages biodégradables
- * tester de manière expérimentale des actions sylvoenvironnementales
- * Valoriser la qualité des boisements
- * assurer en partenariat la promotion d'un label de qualité « bois de feuillus élagués «,
- * réfléchir à une démarche d'authentification de la gestion durable qui pourrait être expérimentée à l'échelle d'une ou plusieurs petites régions forestières

Une convention cadre spécifique pourra être signée entre les trois partenaires, après accord des propriétaires forestiers susceptibles d'être concernés.

■ Mesure 3 : Développer les partenariats avec les Fédérations Départementales de chasse et de pêche et l'Office National de la Chasse

- * Mener des travaux d'inventaire et d'échange mutuel de données
- * Lancer des expérimentations en matière de conservation ou de préservation de populations animales
- * Travailler en commun sur des opérations spécifiques de gestion du territoire (jachère faune sauvage, MAE, ..) et se doter d'indicateurs de suivi
- * Réaliser des suivis de populations animales en lien avec les opérations d'aménagement du territoire menées par

le Parc (gestion et restauration des habitats aquatiques, préservation des zones de bocage et des mares, ..)

- * Expérimenter dans des sites pilotes, sur la base du volontariat, des « chartes environnementales « (ex. entretien des abords des huttes, entretien ou recreusement de mares..).
- * Réfléchir à la mise en place de mesures « cynégéticoenvironnementales «.
- * Rechercher les possibilités de mieux communiquer ensemble sur des opérations communes à destination des adhérents des deux fédérations.

Une convention spécifique pourra être signée avec chacun des deux partenaires.

Des contacts seront également pris avec les associations locales de chasse au gibier d'eau, très présentes dans certains secteurs, et le Conseil Départemental des Chasseurs de Gibier d'Eau du Pas de Calais. Des partenariats seront recherchés et des expérimentations pourront être conduites dans les différents domaines cités ci-dessus.

■ Mesure 4 : Développer les partenariats avec les Fédérations locales départementales, ou régionales, travaillant sur l'environnement et la connaissance naturaliste.

* Contribuer à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, au travers d'inventaire concertés touchant l'ensemble des disciplines du monde du vivant et de la géologie. Ces données pourront être ainsi prises en compte dans le cadre de l'élaboration des actions du Parc.

- * Développer des outils de communication et de sensibilisation visant à informer largement la population locale et les visiteurs de l'importance de notre patrimoine naturel et de la nécessité de sa conservation.
- * Intégrer les données naturalistes au sein de l'observatoire du patrimoine et définir les conditions de leur utilisation.

Une convention cadre spécifique pourra être signée avec les différents partenaires.

■ Mesure 5 : Privilégier les conventions d'usage et de gestion

Dans un souci de sensibilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires privés, , agriculteurs,...), le Parc privilégiera les dispositifs contractuels en matière de protection et de gestion.

- * Travailler avec les propriétaires privés possédant des sites de grand intérêt patrimonial pour aboutir à des partenariats contractuels permettant d'assurer la maîtrise de l'évolution des milieux dans le respect du droit de propriété.
- * Organiser des réunions locales avec les usagers des sites naturels.
- * Mettre en oeuvre des conventions d'usage ou de gestion adaptées, sur le modèle des mesures agrienvironnementales, et rechercher le maintien ou la création de dispositifs d'aide, d'incitation ou de compensation.

■ Mesure 6 : Assurer la préservation des milieux aquatiques et des prairies humides

- * Favoriser la sauvegarde ou la reconquête des milieux humides et aquatiques les plus exceptionnels, et tout particulièrement des marais. Il s'agira en particulier de veiller à leur alimentation pérenne en eau.
- * Engager ou en poursuivre des actions de reconquête des rivières à salmonidés:
- * en favorisant le repeuplement et non le réempoissonnement
- * en favorisant la réhabilitation des écosystèmes par des méthodes douces
- * en favorisant la libre circulation des poissons migrateurs
- * Poursuivre le Plan d'Action pour la reconquête des milieux aquatiques Aa-Marais Audomarois.
- * Poursuivre les actions (mesures agrienvironnementales...) de préservation des prairies humides et développer les partenariats et les outils contractuels avec les propriétaires et les gestionnaires concernés.

■ Mesure 7 : Contribuer à la préservation du littoral et des estrans

Le littoral du Parc connaît des phénomènes d'évolution. Celle-ci a été mesurée sur l'ensemble du trait de côte régional. Le recul moyen y est de 0,7 mètres par an. Les situations extrêmes (ex. baie de Wissant) correspondent à des reculs plus importants (jusqu'à 2 mètres par an). Les collectivités locales répondent, quand elles le peuvent, au coup par coup, par des travaux de défense.

Cette situation met en évidence la nécessité d'une vision d'ensemble et d'une gestion globale du trait de côte.

Un programme de connaissance et de gestion de l'évolution du trait de côte Nord-Pas-de-Calais a été lancé par l'Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin (financements Europe et Conseil Régional).

Des actions de préservation et de gestion sont menées par le Conseil Général, le Conservatoire du Littoral et EDEN 62.

Le Parc pourra donc s'inscrire dans les objectifs sus-nommés et appuyer, en fonction des moyens qu'il pourra mobiliser, les collectivités et les autres opérateurs. Il recherchera par ailleurs la préservation des différents types d'estrans présents sur sa façade littorale.

- * appuyer les autres opérateurs, en matière de recherche, de suivi ou d'évaluation
- * mener des actions dans le domaine de l'information, de la sensibilisation
- * mettre en place des dispositifs contractuels de gestion expérimentaux sur des sites localisés
- * contribuer à la mise en place de programmes de gestion globale du linéaire côtier
- * favoriser, là ou elles apparaîtront nécessaires, la prise d'initiatives à caractère réglementaire.

■ Mesure 8 : Assurer la mise en oeuvre sur le territoire de la stratégie régionale de préservation et de mise en valeur du patrimoine géologique

Suite à l'inventaire des sites géologiques remarquables du Nord-Pas de Calais réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas de Calais en 1997, il apparaît que, de par sa nature géologique particulière, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale recèle 50 % des sites inventoriés.

- * mettre en oeuvre sur ce territoire la stratégie régionale de préservation et de mise en valeur du patrimoine géologique définie en 1997. Le Parc veillera à ne pas interférer avec des carrières en activité ou avec les droits d'exploitation acquis par les exploitants.
- * assurer la protection et la gestion de ces sites géologiques remarquables
- * mettre en valeur ces sites du point de vue scientifique, pédagogique et culturel soit :
- * permettre ou faciliter l'étude scientifique des sites
- * aménager et mettre en valeur les sites du point de vue pédagogique en s'appuyant sur l'expérience acquise par la Maison du Marbre et de la Géologie
- * favoriser le développement d'activités touristiques liées au patrimoine géologique
- * sensibiliser les acteurs locaux et le grand public à la préservation du patrimoine géologique
- * développer l'information scientifique auprès des géoloques amateurs
- * aider à la conservation et à l'entretien des collectes et bibliothèques.

■ Mesure 9 : Favoriser une gestion intégrée des grands sites littoraux ou des grandes unités naturelles

Certains sites majeurs, en particulier sur le littoral, bénéficient des actions combinées du Parc, du Conseil Général, du Conservatoire de l'Espace Littoral, d'EDEN 62, en matière de maîtrise foncière, de gestion, d'accueil et de sensibilisation du public.

Toutefois ces actions, bien que concertées et complémentaires, ne répondent pas toujours à toutes les exigences d'une logique de gestion intégrée et globale (ex. : le Site du Cap Blanc-Nez dans son acception la plus large).

Cela est dû à la difficulté d'acquérir certains terrains qui se situent ainsi hors du champ d'intervention, ou à la nécessité d'engager une réflexion de fond avec des acteurs-gestionnaires nombreux pour les informer, les inciter et les aider à évoluer dans leurs pratiques de gestion.

Le Parc occupe un rôle privilégié pour proposer la mise en oeuvre progressive de principes, voire de schémas d'aménagement et de gestion plus globaux, reposant, en fonction des caractéristiques propres à chaque site, sur des démarches spécifiques, qui sont parfois à imaginer de toutes pièces.

Le succès de telles initiatives reposera sur la qualité des négociations contractuelles et sur la possibilité de mobiliser les moyens techniques ou financiers qui permettront, au cas par cas, de faire évoluer la gestion existante.

* Rechercher les solutions techniques, contractuelles, financières permettant une approche globale et intégrée de la gestion :

- * de grands sites ou espaces naturels dont les enjeux ne peuvent être que partiellement couverts par les dispositifs d'acquisition ou de protection
- * de terrains à grand intérêt patrimonial situés en périphérie de sites déjà gérés
- * S'appuyer sur les partenariats existants avec les grands opérateurs en matière d'acquisition et de gestion : Conservatoire de l'Espace Littoral, Conseil Général et EDEN 62, afin de préserver la cohérence des interventions. Préciser, en cas de besoin, et après concertation, le rôle de chacun dans le cadre de conventions
- * rechercher la mise en place de nouveaux partenariats (Fondation pour la protection des habitats par ex.).

■ Mesure 10 : Expérimenter et diffuser des techniques de gestion et de restauration des milieux naturels

Il s'agit ici de poursuivre les réflexions initiées depuis 10 ans sur des modes de gestion respectueux de l'environnement, de développer les savoir-faire des équipes techniques, d'étudier la mise en place de moyens nouveaux et de diffuser les savoir-faire acquis auprès de gestionnaires de l'espace rural.

- * Poursuivre les expérimentations de pâturage extensif ou de fauchâge sur prairies humides, coteaux calcaires, dunes et landes, initiées depuis près de 10 ans.
- * Continuer les réflexions et les opérations de «génie écologique» respectueuses de l'environnement développées à partir des sites protégés.

- * Participer aux programmes de recherche appliquée développés par des organismes régionaux, nationaux ou européens concernant l'évaluation des mesures de gestion sur les milieux naturels.
- * Etudier la possibilité de création d'équipes de gardesanimateurs susceptibles d'intervenir sur de vastes entités et ayant des fonctions variées (observatoire, alerte, conseil, entretien, animation grand public et scolaires...) dans un esprit de service de proximité. Cette réflexion devra tenir compte des dispositifs existants, notamment le corps des gardes départementaux mis en place par le Conseil Général du Pas-de-Calais et les équipes d'écogardes créées à l'initiative du Conseil Régional. La diffusion de techniques ou de savoir-faire, des échanges d'expériences, voire des objectifs communs, pourront être recherchés avec la Fédération des Chasseurs et l'ONC, l'ONF et les représentations des propriétaires forestiers privés, concernant les missions de leurs garderies.
- * Publier pour chaque grand type de milieu naturel (dunes, forêts, landes, pelouses calcicoles, prairies humides, roselières...) un guide de recommandations locales indiquant les actions à mener par les propriétaires, les gestionnaires et les usagers pour préserver l'intérêt écologique de ces sites. Ces acteurs locaux seront associés à la rédaction de ces guides.

■ Mesure 11 : Mettre en cohérence la charte avec la directive européenne Habitats -Faune-Flore (Réseau Natura 2000)

Le Parc Naturel Régional constitue un lieu privilègié de concertation permanente entre l'ensemble des partenaires intéressés à la gestion de son territoire. Le Parc a engagé avec succès des programmes contractuels importants avec la profession agricole sur la base des mesures agri-environnementales.

Il a bâti des programmes complets comme le Plan de Reconquête du bocage. De plus, il a élaboré sur certains sites (terrains communaux...) des plans de gestion qui ont été approuvés par l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Fort de cette expérience et conscient du rôle qu'il a à jouer dans l'application de la Directive Européenne «Habitats-Faune-Flore» sur son territoire, le Parc souhaite répondre aux enjeux posés en développant les outils contractuels et en renforçant l'innovation locale.

Pour ce faire, il a participé à l'animation de la concertation, menée à l'intention des propriétaires et gestionnaires privés de l'espace rural (regroupés pour la plupart au sein de l'Association Natura 2000 62), et des collectivités locales, sachant que des propositions concernant les terrains publics avaient été déjà préalablement mises en consultation par l'Etat après accord des propriétaires concernés (Conseil Général, Conservatoire du Littoral). Il souhaite que les partenariats mis en oeuvre dans le cadre de cette concertation puissent se poursuivre sous la forme d'une étroite collaboration, au travers de la rédaction des documents d'objectifs.

Pour cela,

- * Participer à la cartographie des sites naturels susceptibles de correspondre aux critères de la Directive en utilisant notamment les données d'inventaires en sa possession.
- * Aider à mieux faire connaître le contenu et les enjeux liés à l'application de la Directive.
- * Animer localement les débats et les négociations avec l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à un consensus sur chacun des sites proposés.
- * S'impliquer fortement pour définir avec l'ensemble des partenaires les documents d'objectifs pour une gestion contractuelle de ces milieux naturels et assurer de la même façon le suivi de leur mise en oeuvre.
- * Participer à la définition des coûts et à la recherche des crédits afférents pour financer les mesures de gestion définies dans les documents d'objectifs.

<u>Toutefois</u>, afin de pouvoir appliquer ces principes, le Parc souhaite que l'Etat s'engage à :

- * Prévoir des délais et des conditions de travail permettant d'assurer la concertation, l'animation et l'élaboration des documents d'objectifs dans de bonnes conditions.
- * Afficher le caractère contractuel de la procédure
- * Utiliser ce pouvoir réglementaire après 2004 sur la base d'une large concertation et des propositions de gestion qui auront été élaborées
- * Afficher des moyens pour la gestion future des terrains privés et des terrains publics des collectivités et réorienter ses politiques et incitations financières en fonction des documents d'objectifs, dans un double souci de soutien à une activité économique respectueuse des ressources naturelles, et d'une plus grande cohérence des politiques publiques.

* ORIENTATION 4

Maintenir et renforcer la fonctionnalité et la complémentarité des milieux naturels

Les risques de fragmentation des milieux naturels et d'isolement des populations animales et végétales sont présents sur le terrain. Le Parc se doit donc d'agir pour préserver ou recréer des éléments naturels reliant entre eux les habitats essentiels de la flore et de la faune. Il veillera donc tout particulièrement à conforter ou à créer des liaisons entre les espaces d'intérêt écologique majeur. On distinguera :

- * les liaisons principales, qui s'appuieront sur des connaissances déjà acquises ou sur la présence d'une succession de milieux proches les uns des autres. Elles sont indiquées sur le Plan de Parc par des couloirs en pointillés rouges.
- * les liaisons pressenties, pour lesquelles des inventaires ou des études seront à réaliser, ou qui correspondent à des milieux à caractère plus diffus (ex. le bocage). Elles sont représentées sur le Plan de Parc par des flêches en tirets rouges.

■ Mesure 1 : Favoriser le maintien ou la restauration de corridors biologiques à l'échelle du Parc

* Intégrer, dans l'ensemble des projets d'aménagement, le souci de préserver la bio-diversité, la continuité entre les milieux naturels et proposer des solutions techniques adaptées dans ce sens.

- * Identifier les continuités à préserver, voire à restaurer, sur la base des travaux qui sont programmés en matière de cartographie des habitats naturels.
- * Mettre en oeuvre des actions de gestion sur les éléments linéaires favorisant la circulation des espèces animales et végétales :
- * cours d'eau, berges et zones inondables
- * alignements d'arbres et haies
- * bords de routes et voies ferrées
- * traits de côte et estrans

Une attention particulière sera portée aux prairies humides de part leur intérêt floristique et faunistique (avifaune).

Dans cette optique, le Parc cherchera à promouvoir des techniques et des calendriers d'entretien non perturbants pour la vie animale et végétale (fauche retardée, utilisation de techniques alternatives de désherbage, restauration et entretien des berges des cours d'eau (élagage doux),...

- * Travailler sur les secteurs urbains (toitures végétalisées, gestion différenciée des espaces verts..)
- * Etablir une charte de qualité avec les entreprises d'espaces verts.
- * Informer les aménageurs et les décideurs des risques pour certaines espèces animales liés au « suréclairage « nocturne (pièges lumineux, fuite des zones les plus éclairées..) et favoriser la protection de l'environnement nocturne. Partant des besoins nécessaires en matière de confort et de sécurité pour les usagers, des règles d'utilisation pourront être proposées sous la forme d'un « code de bonne conduite « afin d'éviter des phénomènes de

pollution nocturne, et d'optimiser les coûts de consommation (horaires d'utilisation, recherche du meilleur rendement énergétique, utilisation de capuchons réflecteurs, etc..).

ORIENTATION 5

Préserver et valoriser le patrimoine architectural

■ Mesure 1 : Mieux connaître le patrimoine bâti

Lancer ou accompagner la réalisation d'inventaires du patrimoine bâti, incluant le petit patrimoine rural, en lien avec les associations qui souhaitent être des relais, et en favorisant une approche typologique à deux niveaux :

- les différents éléments du patrimoine bâti : granges, fermes manoirs, pigeonniers...
- les éléments constitutifs de chacun des éléments inventoriés ci-dessus : techniques et matériaux de construction
- Réaliser des fiches techniques descriptives détaillées pour chacun des éléments du patrimoine inventorié.
- Rechercher en amont des partenariats avec le Service Régional de l'Inventaire : méthodologie, échange de données, coordination...

■ Mesure 2 : Développer l'usage des techniques et des matériaux anciens de construction

Le Parc se tournera vers la Chambre des Métiers pour définir en partenariat un programme complet d'intervention :

- Mener des actions de sensibilisation à l'intention des publics intervenant sur le patrimoine bâti : architectes, agences d'urbanisme, élus locaux, services de l'Equipement, particuliers, artisans (cahiers des enfants, fête du Parc...)

- Permettre à ceux qui le souhaitent de se former aux techniques traditionnelles (torchis, moellons...)
- Rechercher les possibilités de mise en oeuvre d'assistance technique architecturale
- Réaliser un catalogue des ressources existantes en ce domaine sur le territoire : maîtres d'oeuvre, artisans, fournisseurs...
- Réfléchir à la traduction, à l'adaptation des savoir-faire anciens en techniques plus actuelles pour faciliter leur mise en oeuvre (par exemple adaptation des bétonnières pour la préparation du torchis).

(S'appuyer sur le programme ADAPT en cours dans l'Audomarois et le Boulonnais)

- Concevoir et mettre en oeuvre des formations pour les différentes catégories d'acteurs afin d'éviter la perte de savoir-faire
- Développer un réseau de récupération de matériaux anciens issus de démolitions
- Associer le maillage des petites et moyennes entreprises du BTP à la mise en oeuvre de ce programme d'action.

■ Mesure 3 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti

Etudier la mise en oeuvre d'un programme de sauvegarde du petit patrimoine rural destiné essentiellement aux communes pour la restauration du petit patrimoine rural mais aussi pour la mise en sécurité d'églises, de chapelles ou de bâtiments communaux en vue de protéger les oeuvres d'art. Une concertation sera conduite avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine et la conservation régionale des monuments historiques.

- Faire préalablement l'inventaire des dispositifs déjà

opérationnels et l'analyse de leurs modalités d'application dans ce cadre précis :

- -dotation globale d'équipement
- -dotation de développement rural
- -fonds mobilisés par le Conseil Général

Le Parc s'inscrira prioritairement dans un rôle d'aide technique aux collectivités (montage de projets). Il étudiera avec le Conseil Général les possibilités de relai local de ses politiques départementales ainsi que les compléments qu'il pourrait éventuellement leur apporter.

- Rechercher, accompagner et vulgariser les modes de valorisation du patrimoine bâti :
- valorisation économique au travers d'un gîte rural, d'une location ; visites, touristiques...
- valorisation pédagogique en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC
- Inciter les élus locaux à utiliser la possibilité offerte par la loi paysage de classement du patrimoine bâti au P.O.S. Mettre en place des plans locaux du patrimoine.
- Aider les projets innovants.

* ORIENTATION 6

Préserver et valoriser les savoir-faire et les traditions locales

■ Mesure 1 : Améliorer la connaissance des savoir-faire et des traditions locales

* Poursuivre et élargir les enquêtes ethnologiques sur les savoir-faire traditionnels, et tout particulièrement sur :

- les techniques de mise en place et d'entretien des éléments du paysage
- les techniques qui ont conduit aux milieux naturels d'intérêt majeur que l'on connaît aujourd'hui
- les savoir-faire artisanaux
- les fêtes et les coutumes locales
- les traditions culinaires
- * Recueillir de façon audiovisuelle, lorsque cela est encore pratiqué, les savoir-faire ou traditions locales
- * S'appuyer sur le programme ADAPT en cours dans l'Audomarois et le Boulonnais

■ Mesure 2 : Réapprendre et valoriser les savoir-faire traditionnels

- * Rechercher des partenariats avec la Chambre des Métiers.
- * Aider les associations locales qui mènent des actions dans ce domaine.
- * Rechercher les possibilités de mise en oeuvre de formations en apprentissage pour des métiers en voie de disparition (pêche en mer artisanale, taille de pierre, décorateur de faïence, charpentier de bateau dans le marais, fabrication de quilliers traditionnels, fabrication de barrières traditionnelles de prairies...) sur la base d'études de faisabilité, de relance des marchés ou d'aides incitatives.
- *Rechercher les possibilités d'établissement de plans de relance d'activités traditionnelles.
- * Appuyer les initiatives, en particulier en matière de communication.
- * Faire préalablement l'inventaire des dispositifs déjà

opérationnels et l'analyse de leurs modalités d'application dans ce cadre précis :

- dotation globale d'équipement
- dotation de développement rural
- fonds mobilisés par le Conseil Général

Le Parc s'inscrira prioritairement dans un rôle d'aide technique aux collectivités (montage de projets).

Il étudiera avec le Conseil Général les possibilités de relais local de ses politiques départementales ainsi que les compléments qu'il pourrait éventuellement leur apporter

■ Mesure 3 : Soutenir les initiatives en matière d'animation culturelle

*Inciter à l'organisation de manifestations locales à caractère patrimonial par :

- le maintien et l'accompagnement des initiatives existantes ou l'incitation à la relance des fêtes disparues
- la création d'un label «Parc» pour les fêtes traditionnelles
- la mobilisation de concours qui pourront être de nature différente : conseil, logistique, aide financière, communication...
- le prêt de matériel ancien ; outils, jeux...
- l'établissement de cahiers des charges pour relancer la fabrication de jeux anciens (quilliers, javelot, etc...)
- une collaboration renforcée avec les associations locales et leurs fédérations (ex. foyers ruraux)
- *S'appuyer sur les équipements culturels du Parc pour initier ou conforter des actions en matière d'animation.

* ORIENTATION 7

Préserver et valoriser le patrimoine génétique

Celui-ci est essentiellement constitué de nombreuses variétés locales fruitières (pommes et poires), de variétés légumières (carotte de Tilques...) et de deux races animales, le mouton et le cheval boulonnais, connues au plan national.

Un programme très complet d'inventaire, de préservation et de valorisation, est mené depuis longtemps par ENR, au travers du Centre Régional de Ressources Génétiques. Le Parc accompagne ce programme par des actions menées au plan local.

■ Mesure 1 : Sauvegarder les variétés fruitières et légumières locales

- * Maintenir les opérations de commandes groupées à l'intention des particuliers (Plantons le Décor).
- * Favoriser la plantation de vergers traditionnels par les agriculteurs ou par les communes.
- * Soutenir les producteurs par des initiatives adaptées (ex. : attribution de la marque PNR)
- * Poursuivre la collaboration avec le C.R.R.G.
- * Participer au travail de conservation des variétés, en particulier gérer le verger conservatoire de Hardinghen.
- * Travailler sur les filières permettant de conjuguer production et conservation génétique.

■ Mesure 2 : Préserver la race du cheval boulonnais

- * Poursuivre la valorisation du cheval boulonnais auprès du grand public au travers de la fête du Parc, par exemple. Renforcer la collaboration avec les éleveurs.
- * Mener des actions favorisant la meilleure commercialisation des chevaux (ex.: stages de débourrage pour la vente à destination de l'attelage de loisirs).
- * Rechercher des débouchés économiques nouveaux : débardage, filières de certification ou de labellisation de la viande...
- * Favoriser certaines formules de randonnée (chevaux et chariots bâchés...).
- * Accompagner toute initiative de création d'un équipement sur le thème du cheval Boulonnais.
- * Préserver des matériels anciens liés au cheval boulonnais.
- * Inventorier et valoriser les savoir-faire traditionnels.
- * Associer le C.R.R.G. à ce programme d'actions.

- * Développer la gestion de pelouses calcicoles ou d'autres milieux naturels par des troupeaux de moutons boulonnais, et s'appuyer sur les initiatives du Conseil Général sur les terrains départementaux (ENS)
- * Renforcer la collaboration avec l'Association des Eleveurs.
- * Poursuivre la collaboration avec le C.R.R.G. dans les actions pré-citées.

■ Mesure 3 : Développer l'élevage du mouton boulonnais

- * Valoriser la race du mouton Boulonnais auprès du grand public et des consommateurs.
- * Favoriser la mise en place d'une filière de production et de commercialisation de l'agneau Boulonnais.
- * Etudier les possibilités d'attribution de la marque Parc -Informer les consommateurs sur la signification de ce label

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE - la gestion de l'eau et la préservation de la ressouce en eau

Le Parc s'est investi de façon très conséquente dans ce domaine, d'abord dans l'Audomarois, où l'eau constitue depuis l'origine un des fondements de sa stratégie, puis dans le Boulonnais, où de nombreuses initiatives ont été prises à partir de 1992.

Le SMADA et le SMADB sont ainsi devenus des acteurs et des partenaires incontournables.

Il s'agit donc de poursuivre et de développer les actions en cours, mais aussi de les étendre aux nouvelles communes.

Au vu des problématiques et des enjeux qui ressortent du travail de diagnostic, ce volet fait ici l'objet d'un programme de travail très complet, qui se veut à la hauteur d'une forte ambition pour la ressource en eau et pour le patrimoine qu'elle constitue.

* ORIENTATION 8

Elaborer et mettre en oeuvre des outils de planification et d'aménagement pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

L'échelle du territoire du Parc, concerné par trois S.A.G.E. (en partie ou en totalité selon les cas) favorise une approche globale des enjeux liés à l'eau, en dépassant les limites des entités administratives ou des bassins de vie, souvent inadaptés à une telle démarche. La capacité d'ingénierie de l'équipe technique permet d'alimenter les

réflexions, de jouer un rôle permanent de concertation, et d'assurer une fonction de conseil au territoire.

Fort de ces atouts, le Parc souhaite s'impliquer fortement dans la construction d'une approche prospective, dans l'application des principes de la loi sur l'eau.

Il contribuera donc:

- * à la promotion d'une gestion intégrée :
- équilibrée milieux-usages
- économe, s'appuyant sur une meilleure maîtrise de la consommation
- décentralisée, concertée et collective
- associant gestion, aménagement, protection, restauration et valorisation
- institutionnelle et pérenne
- * à la mise en place d'outils novateurs en matière de planification
- * à la mise en évidence d'espaces prioritaires pour la préservation de la ressource en eau, **indiqués sur le Plan de Parc par des pointillés bleus,** sur lesquels des précautions devront être prises en matière de décisions d'aménagement et de gestion de l'espace.

■ Mesure 1: Travailler en coordination avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre des S.A.G.E. de l'Audomarois et du Boulonnais.

* Poursuivre l'animation du S.A.G.E. de l'Audomarois, au travers de la Commission locale de l'Eau créée à cet effet, et dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et l'Agence de l'Eau.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE - la gestion de l'eau

et la préservation de la ressouce en eau

- * Contribuer, à la demande de la CLE, à l'animation et au secrétariat technique du SAGE boulonnais.
- * Mobiliser les moyens techniques et constituer les dossiers permettant de solliciter les partenaires financiers, pour assurer le fonctionnement des CLE, et en vue de lancer les études nécessaires à l'élaboration des SAGE.
- * Participer ensuite activement à la mise en oeuvre effective de ces S.A.G.E.,
- * Participer au travers des C.L.E., au suivi des indicateurs de mise en oeuvre

Le Parc s'engage, dans le cadre de l'élaboration des SAGE audomarois et boulonnais, à passer :

- des conventions de partenariat avec les structures intercommunales concernées
- des conventions particulières d'association avec les EPCI situés hors des limites du Parc mais concernés par les SAGE. Le contenu de ces conventions sera à définir au cas par cas.

■ Mesure 2 : Assurer l'évaluation du contrat du rivière du Wimereux

Suite à l'approbation du Contrat le 14 février 1995 (avis très favorable), les travaux ont débuté en 1996, dans le cadre du lancement d'un programme quinquennal, dont la coordination générale est assurée par le Parc. Celui-ci devrait être achevé fin 99.

- * Assurer la coordination générale des derniers volets du contrat.
- * Apporter une assistance technique aux opérateurs et

maîtres d'ouvrages, pour d'éventuels nouveaux volets

- * Achever les maîtrises d'ouvrages qui lui ont été confiées et poursuivre les travaux d'entretien
- * Engager une démarche d'évaluation des travaux réalisés.

■ Mesure 3 : Assister les collectivités locales et initier de nouveaux programmes contractuels

- * Assister les collectivités locales dans les problématiques auxquelles elles sont confrontées en matière d'eau, en partenariat avec l'ensemble des organismes concernés. Engager tout particulièrement des réflexions dans les secteurs du Parc qui ne sont pas concernés par les SAGE audomarois et boulonnais (secteurs de Guînes et de la Hem).
- * Poursuivre les initiatives prises en matière de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs berges en haute-vallée de l'Aa.
- * Initier toutes politiques de Contrat de Rivière, de Contrat de Baie, de Contrat de Ressources, sur les bassins dont les projets d'aménagement intégré auront été reconnus prioritaires par les C.L.E. concernées. Favoriser la mise en cohérence entre les travaux des C.L.E qui déboucheront sur des stratégies à long terme et la mise en évidence des priorités d'intervention d'une part ; et la mise en oeuvre de tous programmes d'intervention sur le terrain dans leur nature, dans leur géographie et dans leur calendrier, d'autre part.

Les cours d'eau (rivières, wateringues ou canaux) qui devront faire l'objet de travaux de restauration ou d'entretien sont marqués en lignes bleues sur le Plan de Parc.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE - la gestion de l'eau et la préservation de la ressouce en eau

■ Mesure 4 : Exprimer des avis dans le cadre de l'instruction des procédures administratives et réglementaires

- * Rappeler:
- la vulnérabilité des rivières liée à la faiblesse de leurs débits
- la vulnérabilité des nappes liée à l'absence de protection naturelle efficace
- l'existence de risques hydrauliques
- la présence de milieux humides et aquatiques d'intérêt patrimonial majeur
- * Faire connaître l'avis du Parc dans le cadre de l'instruction de tous les dossiers soumis à la loi sur l'Eau, à la loi Pêche, à la réglementation sur les Installations Classées, ou tout autre dossier concernant un risque de porter atteinte au bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques (plan d'épandage des boues de stations d'épuration, et des boues de curage des canaux, périmètre de protection des captages d'A.E.P., ...).

Dans ce cadre, un suivi des principaux points d'alimentation en eau souterraine des marais sera à assurer (les principaux points de résurgences seront à surveiller).

- * Prendre en compte le patrimoine eau, dans la perspective d'une gestion durable, dans le cadre des consultations liées à l'élaboration ou à la modification des documents d'urbanisme.
- * Prendre en compte les enjeux socio-économiques afin de favoriser une approche globale et intégrée.

* S'efforcer de mettre en oeuvre les moyens techniques qui permettront à l'ensemble des opérateurs de disposer de la connaissance du contexte local.

■ Mesure 5 : Assurer le suivi des principales résurgences

Ces résurgences constituent les principaux points en alimentation d'origine souterraine des marais de St Omer et de Guines.

Elles sont figuées par des flêches bleues sur le Plan de Parc.

* Développer un suivi régulier des apports d'eau nécessaires à la qualité patrimoniale des marais.

ORIENTATION 9

Lutter contre les pollutions

■ Mesure 1 : Soutenir les communes du Parc dans leurs projets d'assainissement des eaux usées d'origine domestique

Le Parc s'appuiera sur les actions déjà menées en matière de schémas directeurs d'assainissement et de mise en place de services publics d'assainissement.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE - la gestion de l'eau

et la préservation de la ressouce en eau

- * Inciter la réalisation de nouvelles études de schémas directeurs d'assainissement afin de couvrir à terme tout le territoire du Parc et, si besoin est, en assurer la maîtrise d'ouvrage. Le Parc accompagnera les communes dans la procédure d'adoption de zonages d'assainissement sur leurs territoires en veillant à ce que les dimensions paysagère et écologique soient pleinement prises en compte.
- * Soutenir tout projet de mise en place d'un service public de contrôle, voire d'entretien et de réhabilitation, de l'assainissement non collectif, à l'échelle des structures intercommunales pertinentes.
- * Proposer un plan de gestion des produits de vidange issus de l'entretien de l'assainissement non collectif, et des produits de stations d'épurations.
- * Apporter un conseil aux villes et aux agglomérations dans le cadre de leur politique d'assainissement

■ Mesure 2 : Soutenir la profession agricole dans ses projets environnementaux portant sur la protection de l'eau

- * Soutenir le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) piloté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et proposer des priorités par rapport à des enjeux de protection de la ressource en eau et d'intégration paysagère des travaux de mise en conformité.
- * Réfléchir à un outil d'aide à la décision pour la mise en conformité des exploitations exclues du P.M.P.O.A.
- * Généraliser les opérations de fertilisation raisonnée dans les zones de champs captants et dans les périmètres de captage d'eau potable : opérations de type «Ferti-Mieux»

ou mesures agri-environnementales.

- * Lancer des opérations pour protéger les cours d'eau :
- réhabilitation du cours d'eau et de sa végétation rivulaire par des méthodes douces
- limitation des déversements d'intrants dans les cours d'eau
- des opérations contractuelles de type «mesures agrienvironnementales» pourront être mises en oeuvre auprès des agriculteurs.

■ Mesure 3 : Promouvoir les technologies propres dans la définition des processus industriels

Le contenu sera détaillé dans un autre volet de la charte (Vocation territoire de développement. Les autres enjeux économiques - Orientations 6 - mesures 1 et 2) - p.103

ORIENTATION 10

Tendre vers la maîtrise des eaux pluviales

■ Mesure 1 : Prévenir les risques d'inondation

Le Parc a conduit de premières études hydrauliques : Une étude hydraulique réalisée sur le Wimereux a permis d'intégrer au Contrat de Rivière un programme de travaux (aujourd'hui achevé) en matière de réduction des risques d'inondation et de préservation de zones naturelles d'expansion des crues. Une prise en compte, au sein des documents d'urbanismes, des limites d'expansion des crues, est en cours.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE - la gestion de l'eau et la préservation de la ressouce en eau

Une étude hydraulique conduite par le Parc, sur la Liane, en collaboration avec les communes, les riverains et les usagers, a permis à l'Etat de mettre en place une procédure de Plan de Prévention du Risque Inondation. Ce PPR a été institué par arrêté préfectoral en février 1999.

- * Déterminer les secteurs soumis au risque inondation en lançant, si nécessaire, de nouvelles études hydrauliques
- * Travailler à la mise en place de procédures pour lutter contre la réduction des zones d'épandage des crues en particulier :
- accompagner la mise en place du plan de prévention du risque inondation sur la vallée de la Liane, et réfléchir à sa mise en place dans d'autres secteurs
- inciter à la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (création de zones NDI et NCI)
- Apporter une assistance technique aux collectivités locales ainsi qu'aux autres opérateurs

- * Concevoir et animer des outils contractuels permettant de lutter contre l'érosion tels que les mesures agrienvironnementales.
- * Poursuivre toutes les actions incitant à la plantation de haies.
- * Créer, au regard du rôle primordial des haies dans la régularisation des écoulements, un groupe de travail qui sera chargé de définir les modalités d'application d'une éventuelle procédure d'autorisation préalable d'arrachage.
- * Veiller à la mise en oeuvre, à chaque fois que possible, des techniques alternatives existantes en matière d'assainissement pluvial (et respectant les principes d'intégration paysagère), dans le cadre d'aménagements ou de réalisations d'infrastructures routières.
- * Etre informés des demandes en matière de drainage, afin de pouvoir les intégrer aux réflexions en matière de gestion globale de l'hydraulique.

■ Mesure 2 : Sensibiliser à la maîtrise des eaux pluviales

* Susciter la mise en oeuvre d'une étude pour un plan de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants, en privilégiant le maintien et l'entretien des réseaux de fossés naturels, la protection des zones naturelles d'épandage des crues, et des espaces considérés comme stratégiques dans leur rôle de tampon des eaux de ruissellement (espaces boisés, bocagers, herbagers,...)

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT- le parc et l'aménagement du territoire

■ VOCATION 3 - UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

POUR UNE MAITRISE
DE L'EVOLUTION DES PAYSAGES

- LE PARC ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
- LA GESTION DE L'ESPACE ET DES PAYSAGES -

- LE PARC ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -

Les choix fondamentaux, en matière d'aménagement du territoire, sont construits à une échelle nationale, voire supranationale.

Ces décisions ont des conséquences importantes dans des domaines nombreux : infrastructures de transport d'énergie et de communications routières, développement de l'habitat, incitations fiscales au développement économique local.

Dans certains cas, elles peuvent influer sur des choix individuels en matière de gestion de l'espace. C'est clairement le cas pour les agriculteurs, dont les choix en matière de conduite d'exploitation tiennent compte des dispositions des politiques agricoles en vigueur. Le Parc Naturel Régional ne se situe pas en amont de tels processus de décision. Il est parfois amené à déplorer des incohérences flagrantes entre certains aspects de ces politiques et des enjeux clairement identifiés sur le terrain. Dans certains cas, elles vont jusqu'à constituer un frein ou un blocage à l'innovation au plan local. Incitations au boisement, primes aux surfaces de maïs ensilage, critères d'attribution des primes à l'herbe... vont parfois à l'encontre de la stratégie du parc.

Le niveau et la diversité des centres de décision, ainsi que la difficulté de concilier des approches menées à des échelles radicalement différentes, renforcent les risques d'inadéquation au territoire.

Le Parc devra donc mettre en avant les principes et les critères suivants :

- * Prise en compte du paysage.
- * Prise en compte des enjeux locaux afin d'adapter les politiques au territoire et non l'inverse.
- * Mise en avant du principe de précaution, inscrit dans le droit européen, selon lequel il est souhaitable d'anticiper tout risque d'impact négatif d'une décision.
- * Mise en avant du principe de subsidiarité, qui préconise de travailler à l'échelon de décision le mieux approprié, au niveau le plus proche possible du citoyen.
- * Recherche permanente du meilleur équilibre entre protection et développement.
- * Mise en cohérence des politiques nationales ou européennes déclinées au plan local.

Si le Parc ne peut agir directement sur des décisions prises à un tel niveau, il participera activement aux réflexions et à l'élaboration de propositions qui tiendront compte des principes énoncés ci-dessus. Il proposera des orientations et un programme d'action très complet au niveau d'intervention qui lui est le plus adapté, celui de la GESTION DE L'ESPACE.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT- le parc et l'aménagement du territoire

* ORIENTATION 11

Etre force de proposition dans le cadre d'éventuels projets structurants sur le territoire du Parc

■ Mesure 1 : Etre un partenaire à part entière dans la phase de discussion de l'opportunité du projet

* créer dans le cadre de tout projet nécessitant une étude d'impact, un groupe de travail sur l'opportunité du projet. * permettre dans le cadre de ce groupe de travail, un grand choix de variantes dans le cadre d'un périmètre d'étude le plus large possible.

■ Mesure 2 : Etre un soutien à la réalisation d'études diagnostiques du patrimoine

* mettre à disposition du groupe de travail l'ensemble des informations en leur possession sur le patrimoine naturel et culturel du secteur concerné par le projet * déterminer les éventuelles études complémentaires nécessaires à l'application du principe de précaution

■ Mesure 3 : Emettre un avis sur l'opportunité du projet en toute connaissance de cause

- * émettre un avis sur l'opportunité du projet qu'après un énoncé clair et rigoureux des fondements et des
- un enonce clair et rigoureux des fondements et des motivations du projet et de leurs éléments argumentaires associés

- la prise en compte effective de toute la connaissance existante sur le patrimoine du secteur concerné
- la réalisation des éventuelles études complémentaires
- la définition des impacts à analyser et leur analyse effective.

A ce titre, dans le cadre d'un projet lié à la réalisation d'une étude d'impact en dehors des installations classées, le Parc souhaite que les enquêtes publiques relatives à la déclaration d'utilité publique du projet et celle relative à la conformité avec la loi sur l'eau soient conjointes (ce que les procédures actuelles ne permettent pas d'assumer dans de bonnes conditions).

LA GESTION DE L'ESPACE ET DES PAYSAGES

Le Parc s'impliquera fortement dans tous les enjeux qui concernent la gestion de l'espace, sur son territoire. Il prendra en compte les espaces naturels (espaces boisés, espaces agricoles, friches, milieux naturels spécifiques, eaux...) et les espaces artificialisés. Il identifiera à chaque fois l'échelle à laquelle s'organise la gestion de l'espace considéré. Il recherchera les possibilités de négociation et de contrat avec les gestionnaires en place. Il favorisera la mise en cohérence des politiques publiques et des pratiques locales de gestion, existantes ou à promouvoir, des espaces considérés.

Il appuiera sa démarche sur l'identification des structures paysagères du territoire : grands ensembles et entités.

L'Atlas cartographique, dans lequel sont identifiées et présentées les entités paysagères, sera un document de référence pour la réflexion.

Le Parc s'investira dans l'ensemble des procédures ayant rapport à la gestion de l'espace : Schémas Directeurs ; P. O. S.; SDAGE; S.A.G.E.; Schéma Départemental des Carrières ; Plan Départemental pour l'élimination des déchets ; Projets d'Agglomérations ; PPR, etc...

Un effort particulier sera conduit pour accompagner l'ensemble des procédures de révision (ou d'élaboration) de POS, afin d'assurer la prise en compte des enjeux paysagers dans les stratégies de développement de l'habitat des communes.

Sur la base du travail réalisé ou en cours depuis 1997 (20 études paysagères en articulation avec des révisions de POS), les échelons intercommunaux (EPCI et leurs commissions d'urbanisme) seront les interlocuteurs du Parc et mettront en place avec lui une planification de ces travaux.

Les communes faisant partie des espaces à identité paysagère forte (figurant sur le Plan de Parc) seront prioritaires.

NB: Les dispositions concernant les espaces forestiers, les milieux naturels et les problématiques liées à l'eau sont traitées dans la vocation «Territoire de Patrimoine».

* ORIENTATION 12

Faire connaître les espaces à identité paysagère forte

Le territoire est marqué par la présence d'espaces à identité paysagère forte, *indiqués sur le Plan de Parc par des rayures vertes*, qui composent les grands ensembles présentés plus haut (Basses Terres, Vallées Intérieures, Boutonnière du Boulonnais).

■ Mesure 1 : Diffuser la connaissance

- * S'appuyer sur les documents existants (atlas cartographique ..) pour faire connaître les entités paysagères
- * Spatialiser les enjeux en
- mettant en évidence et faisant connaître les enjeux spécifiques à chaque entité et les règles permettant de préserver leurs caractéristiques structurelles (sous la forme de cahiers de préconisation).
- définissant les entités paysagères dont la préservation paraît prioritaire.
- mettant ces documents à la disposition des décideurs et des aménageurs
- * Faire connaître à la population ces entités paysagères par la mise en place de tables de lecture du paysage. Faire en sorte de développer une «culture du paysage» afin de sensibiliser et de responsabiliser sur ce thème majeur, les scolaires, les habitants, les touristes, et l'ensemble des élus du Parc.

* ORIENTATION 13

Participer, de l'élaboration à la réalisation, à tout projet d'aménagement structurant pour une meilleure intégration

Suite à la déclaration d'utilité publique d'un projet, le Parc se devra d'en accompagner la conception et la réalisation.

En ce qui concerne les axes structurants, ceux-ci sont surlignés en brun sur le Plan de Parc

■ Mesure 1 : Etre associé à la réflexion sur la mise en place de tout projet d'aménagement structurant

- * Contribuer à la préservation de sites majeurs au plan paysager, en évitant toute implantation susceptible de remettre en cause leur cohérence et leur qualité.
- * Contribuer à la préservation du patrimoine naturel et culturel remarquable (selon les dispositions prévues dans le cadre de la vocation " territoire de patrimoine ").
- * Accompagner le débat public, participer à son animation
- * Favoriser la systématisation des groupes de travail environnement (par projet).

■ Mesure 2 : Jouer un rôle actif d'assistance technique et de conseil aux aménagements en cours de réalisation

* Rechercher et proposer les solutions techniques permettant le respect de la structure paysagère locale et de ses éléments constitutifs (gestion des déblais et

- remblais pour une route, forme et dimension pour un pylône, etc...)
- * Rechercher et proposer les solutions techniques permettant l'intégration des ouvrages annexes ou corollaires à l'aménagement en tant que tel. (intégration de clôtures et de bâtiments techniques...),
- * Proposer des solutions permettant le respect des autres éléments patrimoniaux majeurs : bio-diversité (haies, mares...), ressource en eau, patrimoine bâti...).
- * Mettre en place des outils contractuels (conventions, chartes, protocoles) avec les différents aménageurs (DDE, Conseil Général, Conseil Régional, EDF, GDF, SNCF, entreprises de radiotéléphonie, ...) afin de structurer la prise en compte des engagements qui précédent, et d'établir des règles et des habitudes de travail partenariales. Des cahiers de recommandation pourront être élaborés avec les partenaires concernés (ex. implantation de pylônes de radiotéléphonie).

■ Mesure 3 : Rechercher des solutions pour l'intégration des aménagements en place

- * Inventorier les voiries présentant des enjeux paysagers et proposer des aménagements (plantations, etc..).
- * Identifier les aménagements en place qui constituent des points noirs paysagers
- * Dégager des priorités d'intervention.
- * Rechercher et mettre en oeuvre les programmes financiers et les solutions techniques permettant leur traitement par intégration, suppression ou enterrement.

■ Mesure 4 : Obtenir la mise à deux fois deux voies et l'intégration exemplaire de la RN 42

Les problématiques posées par le projet de mise aux normes autoroutières de la Route Nationale 42 (entre Boulogne et Saint-Omer) correspondent aux enjeux mis en évidence et aux dispositions décrites ci-dessus (mesures 1-2-3).

Ce dossier a fait l'objet de nombreuses interventions et prises de position du Parc Naturel Régional en 1997 et 1998 (Services de l'Equipement, Direction des Routes, Ministre de l'Equipement, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) et en particulier dans le cadre de l'enquête publique.

Le Parc a reçu le soutien total du Conseil Régional (cofinanceur du Contrat de Plan Routier) ainsi que celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne sur Mer et de l'ensemble des élus locaux, soucieux à la fois de l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 42, mais aussi de voir l'Etat mobiliser tout autre financement sur des enjeux prioritaires, comme la liaison A16 - Port de Boulogne.

En l'état de la situation et dans la perspective de réalisation de nouveaux travaux dans les années à venir, le Parc demande que soient respectés les principes suivants :

- * adaptation de l'ouvrage au territoire et non l'inverse
- * recours à des principes et à des solutions d'aménagement correspondant à la nécessité d'achever la mise à deux fois deux voies de cette voirie (dans le cadre d'une vitesse maximale autorisée de 110 km/h), de résoudre les problèmes de sécurité restant à régler (dénivellation des carrefours), et de prendre en compte les enjeux environnementaux (intégration paysagère, vulnérabilité de la ressource en eau, etc...)

- * abandon de toutes normes inadaptées aux besoins réels, ou débouchant sur des dommages irrémédiables au plan paysager ou patrimonial, ou irréalistes et inutilement coûteuses au plan économique et financier (ex. aire de service)
- * dans le cas éventuel où seul le statut resterait autoroutier, l'abandon effectif de l'application du cortège des normes autoroutières devra faire l'objet d'engagements clairs de l'Etat, au travers :
- du Procès Verbal de clôture de l'Instruction Mixte
- de la Déclaration d'Utilité Publique
- de tous autres documents précisant les engagements du maître d'ouvrage (cahier des engagements ..)
- de la convention d'application de la charte avec l'Etat ..;afin que la séparation soit effective entre :
 - le statut d'une part,
- l'objet physique (caractéristiques techniques et géométriques de l'ouvrage) d'autre part.

* ORIENTATION 14

Promouvoir une approche qualitative du développement de l'habitat

Sur le territoire du Parc, des EPCI exercent une compétence ou un bloc de compétences «urbanisme» ou «aménagement de l'espace», transféré par les communes. Le Parc, quant à lui, met en oeuvre des missions dans le cadre de sa politique, et apporte une assistance technique au territoire. Il peut aussi se positionner en tant qu'opérateur en mettant en place des incitations. Il convient donc de jouer la complémentarité des actions au service d'un développement qualitatif de l'habitat, dans

un objectif ambitieux et partagé de démarche coordonnée en matière d'aménagement du territoire.

Une véritable exigence de qualité des documents d'urbanisme sera basée sur la prise en compte pleine et entière de la connaissance des atouts paysagers et de la volonté de les préserver. Elle devra pour autant intégrer les projets de développement des collectivités locales à l'échelle communale et intercommunale.

Le Parc dispose déjà d'une expérience concrète, remontant à plusieurs années :

- La collaboration ancienne avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer.
- L'élaboration détaillée des huit projets de P.O.S. révisés des communes du bassin carrier.
- D'avis informels donnés de longue date par le Parc sur des enjeux sur lesquels il était présent (Site des Caps, Marais Audomarois)

Plus récemment (depuis début 1996) le Parc a redimensionné son approche dans le cadre d'une expérimentation en grandeur réelle qui repose sur :

- La consultation systématique du Parc, lors des révisions de P.O.S. ou de M.A.R.N.U., qui émet à chaque fois des préconisations .
- La réalisation d'études paysagères légères par l'équipe technique du Parc.
- Le lancement d'études paysagères communales plus complètes confiées à des bureaux d'études. (soit une quinzaine d'études pour les années 1997 et 1998). Leurs comités de pilotage associent les communes, les services de l'Equipement et les agences d'urbanisme.

Pour l'année 1999, les deux syndicats mixtes existants ont prévu de budgétiser les moyens qui permettront de poursuivre ce programme d'actions.

Les préconisations proposées jusqu'à présent par le Parc ont été pour la plupart prises en compte dans les P.O.S.. Fort de ces premières expériences qui ont concerné tous les types de communes (petite commune rurale, bourgcentre, commune périurbaine..), le Parc est aujourd'hui en mesure de proposer une stratégie qui lui semble adaptée, à la fois aux exigences nouvelles, aux attentes locales, et au maintien d'un état d'esprit contractuel.

Afin de structurer cette démarche dans le moyen et le long terme, et de répondre à la nouvelle dimension du territoire, le Parc se tournera vers les EPCI (et leur commission urbanisme quand celle-ci existe) afin d'assurer une meilleure prise en compte et une planification de ce travail à l'échelon intercommunal. Cette démarche coordonnée en matière d'aménagement du territoire associera également les services de l'Etat concernés (et en particulier la DDE) et les agences d'urbanisme, qui assistent les collectivités et leurs EPCI dans ce domaine.

Ces dispositions et ces engagements permettront de fixer le cadre général, de préciser le rôle de chacun, et de **définir un calendrier de travail.**

Le Parc mobilisera les moyens humains nécessaires à l'animation de ce programme, et prévoira des moyens financiers permettant d'assurer chaque année la réalisation d'un programme d'études. Ceci apparaîtra clairement dans son premier programme à 3 ans

(dans la continuité des travaux conduits en 97 - 98 - 99). La convention qui sera signée entre le Parc et chaque EPCI, ainsi que la convention d'application avec l'Etat, permettront d'assurer l'engagement clair de tous les partenaires

Dans le cas des communes "isolées " (absence d'intercommunalité de projet ou compétence non transférée), le Parc s'adressera directement à la commune afin de mettre en place un partenariat du même type.

■ Mesure 1 : Favoriser un développement spatial harmonieux de l'habitat

- * Participer à l'ensemble des consultations pour la mise en place ou la révision des documents d'urbanisme (MARNU ou POS)
- * Favoriser la mise en cohérence des initiatives et des procédures qui peuvent avoir des conséquences sur le développement de l'habitat et les enjeux paysagers qui y sont liés : SAGE, schémas directeurs d'assainissement, PPR, schémas directeurs,... L'efficacité d'une telle approche reposera prioritairement sur un effort de cohérence des politiques sectorielles de l'Etat.

■ Mesure 2 : Développer une assistance technique paysagère au territoire dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme

- * Mobiliser les moyens techniques pour une prise en compte effective du volet paysager dans les documents d'urbanisme :
- réponse aux consultations avec émission de préconisations à caractère paysager.
- réalisation, en fonction des priorités en matière de révision ou d'élaboration de POS, d'une étude paysagère communale tenant compte de l'entité paysagère de référence et des enjeux locaux (développement de l'habitat et urbanisme),
- Pour définir les modalités de son intervention, le Parc tiendra compte des priorités telles quelles auront été définies de façon planifiée avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés
- * Proposer des solutions en matière d'organisation de l'habitat, favorisant la préservation des entités et l'intégration paysagère tout en répondant aux attentes en matière d'accueil de nouveaux habitants.
- * Proposer des solutions à un niveau plus fin répondant aux préoccupations concrètes des communes : entrée de bourg, noyau d'habitat traditionnel, fenêtre paysagère, destination d'une ou d'un ensemble de parcelles, préservation de haies, de murets,...
- * Favoriser la création de documents d'urbanisme là où ils deviennent indispensables.
- * Mettre en place un support d'évaluation (" observatoire

de l'habitat " à intégrer au SIG)

* Faire connaître les possibilités offertes par le Conseil Régional en matière d'accompagnement des POS (anaylse environnementale) et assurer la complémentarité avec les actions du Parc.

■ Mesure 3 : Favoriser le développement d'un habitat de qualité

- * Réaliser, sur la base de travaux préalables, (inventaires, typologies) des cahiers de références architecturales pour permettre aux communes de mettre en place des prescriptions pour :
- la rénovation des habitations traditionnelles
- la construction d'habitations nouvelles, dans un souci d'intégration locale
- * Créer des fonds d'aides dans le cadre d'opérations pilotes ou d'enjeux prioritaires
- * Apporter leur soutien technique à la mise en oeuvre d'OPAH favorisant la préservation de l'habitat traditionnel.

■ Mesure 4 : Contribuer à une gestion raisonnée de la publicité

- * Définir, en collaboration avec les collectivités locales et les services de l'Etat, des zones de publicité restreinte en fonction de priorités paysagères ou patrimoniales (entrées de Parc, dessertes touristiques, points de vue paysagers, espaces publics d'intérêt patrimonial, etc...)
- * Favoriser leur mise en place sur ces secteurs.

* ORIENTATION 15

Favoriser un aménagement qualitatif des zones d'activité en création, en extension ou reconversion

Si le patrimoine est un support du développement local, ce dernier doit se pratiquer dans un souci de limiter l'impact des activités sur les ressources, les paysages et l'environnement.

La nécessaire préservation des paysages et des milieux, mais aussi la demande sociale croissante pour la qualité du cadre de vie impliquent la mise en place de stratégies globales au service de l'environnement. La réponse à ces exigences passe, en particulier, par une prise en compte le plus en amont possible des critères environnementaux dans les décisions d'aménagement. Soucieux de favoriser l'accueil d'entreprises nouvelles et d'accompagner un développement de qualité, le Parc souhaite ainsi s'impliquer dans l'aménagement de nouvelles zones d'activités mais aussi dans la requalification de zones déjà existantes.

Son action aura notamment pour vocation d'intégrer les données du paysage, d'anticiper la gestion de l'environnement en amont du projet et d'optimiser les potentialités des zones existantes. Il s'engage ainsi à répondre aux exigences croissantes des entreprises en matière d'environnement et à développer leur compétitivité en synergie avec la qualité du territoire.

Là encore, le Parc n'est pas le seul opérateur, et il ne se situe pas au niveau des maîtrises d'ouvrages. D'autres partenaires (Communes, Districts, Communautés, Syndicats et Agences de développement) exercent leurs compétences en la matière.

Des expériences existent déià. Une démarche «PALME» a été initiée sur la zone d'activités de Landacres à proximité de l'agglomération boulonnaise. Le Syndival, intercommunalité de l'agglomération de Boulogne sur Mer, qui a pour vocation de créer, développer et gérer des zones d'activités économiques, a reçu le label national PALME (Parc d'Activités Labellisées pour la Maîtrise de l'Environnement) sur le projet dit "parc d'activité de Landacres ". En s'inscrivant dans le concept de développement durable, cette démarche vise à aboutir à une stratégie d'ensemble de développement économique prenant en compte le paysage, les milieux naturels, la ressource en eau, les déchets, la santé humaine... et ceci depuis la conception jusqu'à la gestion du parc d'activités. Le Parc Naturel Régional s'y est associé au travers d'une assistance technique sur la gestion des milieux naturels sensibles (suivi de la biodiversité, gestion différenciée) et de la ressource en eau. De plus, le SYNDIVAL a été, en novembre 1998, la première collectivité à être certifiée ISO 140001 pour ce parc d'activités : le Parc Naturel Régional est partenaire pour la mise en oeuvre et son suivi. Le Parc s'y est associé en animant les actions suivantes : gestion des milieux naturels sensibles du Parc d'Activités, entretien différencié du milieu naturel, suivi de la bio-diversité, expérimentation de techniques alternatives d'assainissement pluvial.

■ Mesure 1 : Favoriser un aménagement qualitatif des zones d'activité en création ou en extension

Le Parc s'appuiera sur l'expérience «PALME» pour favoriser l'aménagement qualitatif, au plan paysager, de zones d'activités existantes ou en projet.

- * Assurer une assistance technique aux maîtres d'ouvrage
- * Proposer des solutions techniques pour l'intégration paysagère des zones d'activités.
- prévision d'acquisitions foncières dès l'aménagement de la zone, pour permettre son intégration paysagère
- gestion des déblais et remblais
- conception des bâtiments sur la zone : choix d'implantation, formes, volumes, matériaux et couleurs.
- organisation des circulations
- éclairage
- Celles-ci pourront permettre de bâtir une charte paysagère des zones d'activités. Cette démarche qualitative s'appliquera aux projets à venir mais permettra aussi de valoriser les zones d'activités existantes.
- * Participer à l'application de la loi Barnier relative aux zones d'activité
- * Privilégier, le long des axes structurants, l'implantation de nouvelles activités dans une logique de confortation des pôles existants et de préservation des paysages
- * Appliquer des mesures compensatoires aux impacts occasionnés par la création des zones d'activités.
- * Proposer des solutions permettant le respect des autres éléments patrimoniaux majeurs, et en particulier la ressource en eau.

■ Mesure 2 : Limiter les impacts des activités d'extraction

Les activités d'extraction sont localisées sur le Plan de Parc grâce à un sigle spécifique »

Au sein du Boulonnais, à une vingtaine de kilomètres de l'entrée du tunnel sous la Manche, existe un important secteur d'exploitation de carrières à ciel ouvert de calcaire du primaire : le bassin carrier de Marquise, qui concerne le territoire de 9 communes.

Cinq exploitations, dont deux de dimension nationale, principalement productrices de granulats, occupent près de 1500 hectares (soit 5 fois plus qu'il y a 40 ans) pour 3800 hectares de terres à vocation agricole. Les carrières qui atteindront 120 mètres de profondeur sont associées à des dépôts de matériaux dits "stériles" pouvant atteindre 50 mètres de hauteur. Les réserves du gisement permettent d'imaginer une exploitation de ces calcaires de très bonnes qualités physiques et chimiques pendant encore plusieurs générations.

Dans le contexte du Lien Fixe Transmanche, la production de granulats a doublé en passant de 5 millions de tonnes en 1987 à 10 millions de tonnes en 1991. Face à ces exigences du marché, de plus en plus fortes, en quantité et en qualité, de nouveaux besoins en surfaces (d'extraction et de dépôt) se sont révélés. Les plans d'occupation des sols étaient pour une nouvelle fois à réviser.

Face à ces incertitudes et aux bouleversements importants du cadre de vie et surtout du paysage provoqué par ces exploitations, le Parc Naturel Régional et la DIREN Nord - Pas de Calais ont engagé en 1991 l'élaboration d'un plan de paysage à 30 ans de l'ensemble du bassin carrier.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- * permettre à l'exploitation des carrières de jouer son rôle économique dans la région et par conséquent fixer à cette exploitation des règles paysagères compatibles avec les contraintes des entreprises,
- * s'efforcer d'améliorer le cadre de vie des habitants, principalement de ceux qui habitent dans la zone d'exploitation et qui en subissent les nuisances,
- * offrir aux visiteurs de la région et particulièrement à ceux qui utilisent le Lien Fixe Transmanche et l'autoroute A16 une vision plus favorable du Boulonnais. Il s'agit principalement, dans cette optique, d'agir sur les vues lointaines et particulièrement sur les importants dépôts de matériaux stériles qui émergent ou émergeront de cette zone,
- * recréer un paysage et un cadre de vie en accord avec le contexte du Parc Naturel Régional,
- * organiser une progression dans le réaménagement et une action immédiate sur les points les plus sensibles, soit ne pas sacrifier le présent dans l'attente du futur.

Ainsi, il convient de refaçonner au travers de l'activité carrière, à partir de ces énormes quantités de stériles, un paysage en harmonie et à l'échelle de celui du Boulonnais. Le parti paysager proposé s'inscrit dans la logique de la géographie du lieu. L'idée est de relier les dépôts pour constituer les lignes de crête de même orientation que les collines environnantes. Le projet est donc une proposition "naturaliste" : une coulée de grandes collines

allongées d'où émergent quelques belvédères aux formes plus artificielles, témoin d'une activité centenaire.

Le programme, sous la conduite du comité de pilotage, fut au départ le suivant :

- voyage de sensibilisation en Angleterre
- définition de la durée du plan, soit 30 ans
- calcul des volumes de matériaux stériles qui sont à priori produits sur la durée du plan
- tournée des paysagistes-médiateurs auprès des élus et des exploitants pour prendre connaissance des différents facteurs limitants et proposition des grandes lignes d'une solution "naturaliste"
- après acceptation unanime, réalisation des plans de détail (1/5000e), concertation et résolution des différends par les médiateurs ou le comité de pilotage
- rédaction du protocole d'accord, ajustement et signature en 1994
- réunions régulières du comité de suivi.

Cette démarche a permis de résoudre de nombreux blocages et d'éclaircir certaines situations. Pour les exploitants, ce travail global à l'échelle du gisement a clarifié les enjeux, les natures et les limites de leurs interventions en trouvant une traduction à l'échelle des documents d'urbanisme et des plans d'aménagement paysagers annexés au protocole d'accord.

L'aspect essentiel de ce projet est son inscription dans la durée. Au terme de l'exploitation, il ne restera pas un paysage désordonné voire bouleversé tel qu'on l'observe encore aujourd'hui, mais un nouveau paysage "naturel", et ceci grâce au respect du protocle d'accord ayant précisé

les engagements respectifs entre collectivités et exploitants carriers au vu des objectifs négociés.

Dans la mesure où les services administratifs ont été bien associés au projet, ce sont eux, avec les élus et l'équipe technique du Parc qui assureront dans un comité de suivi la mise en oeuvre de sa réalisation. L'administration générale suivra l'application de cette charte, alors que le paysagiste interviendra au coup par coup.

Le protocole d'Accord du Plan de Paysage du Bassin Carrier de Marquise, initié par le Parc, a été signé en novembre 1994 entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les Communes, le District de Marquise, les Carrières et le Parc, dans le secteur qui regroupe les principaux industriels carriers.

De par son exemplarité, il a bénéficié d'une diffusion au plan national, à l'initiative du Ministère de l'environnement. Sa mise en oeuvre, qui a débuté sur le terrain en 1995, est prévue pour 30 ans. Le Parc devra donc continuer à s'investir durablement dans cette réalisation exemplaire. Quelques autres activités extractives, de dimensions beaucoup plus réduites, étant présentes sur le territoire du Parc, des partenariats seront à élaborer avec les entreprises concernées.

- * Poursuivre la mise en oeuvre du Plan de Paysage du Bassin Carrier de Marquise en
- assurant l'animation régulière du Comité de Suivi pour mener à bien l'ensemble du programme défini dans le protocole.
- fournissant une assistance technique aux différents opérateurs : collectivités locales, agence d'urbanisme, carriers,...

- mobilisant les moyens nécessaires au suivi et à l'évaluation (campagnes de photographies aériennes, suivi de la biodiversité, etc...),
- assurant un suivi de la bio-diversité.
- * Rechercher des partenariats nouveaux avec les autres entreprises d'extraction de matériaux dans l'objectif de limiter les impacts sur les paysages et l'environnement et de les accompagner dans toute démarche de requalification.

■ Mesure 3 : Poursuivre la requalification des friches industrielles

Un certain nombre de friches industrielles, notamment liées à d'anciennes activités extractives, existent sur le territoire.

Plusieurs d'entre elles ont été requalifiées, en partie ou en totalité, avec le soutien technique du Parc (anciennes carrières ou cimenteries...).

D'anciens sites industriels ont été totalement réaménagés à l'initiative du Conseil Général du Pas de Calais (Glaisière de Nesles, Mont Pelé)

- * Collaborer avec l'Etablissement Public Foncier sur la base des travaux de diagnostic que celui-ci a réalisé.
- * Accompagner toutes les initiatives de requalification en mobilisant les formes d'assistance technique qui pourront répondre aux enjeux et aux projets.
- * Rechercher les possibilités d'accompagnement financier éventuelles.
- * Favoriser la réutilisation des friches existantes lors de projets de création de nouvelles zones d'activités.

* ORIENTATION 16

Poursuivre et élargir les programmes d'action favorisant la préservation des paysages par les agriculteurs

D'importants programmes de travail sont menés à l'initiative du Parc depuis de nombreuses années. Ceuxci sont construits en bonne partie autour des mesures agri-environnementales (animées par le Parc) et intègrent une gamme importante d'actions ou d'incitations spécifiques. Ces programmes sont à poursuivre ou à diversifier.

Leur succès sera en partie lié au maintien des moyens apportés dans ce sens depuis plusieurs années par l'Etat et par l'Europe (FGER, Mesures agri environnementales). NB: Les actions à mener avec la profession sylvicole et le CRPF ont été regroupées dans le volet " patrimoine naturel ".

■ Mesure 1 : Sensibiliser et inciter à la préservation du paysage

L'augmentation de la surface des exploitations, l'implantation de constructions nouvelles (bâtiments agricoles, habitations) ne sont pas sans impact sur le paysage. Ne pouvant aller à l'encontre de ces tendances actuelles, il conviendra toutefois de les rendre compatibles avec le maintien d'un paysage de qualité.

* Sensibiliser et former le monde agricole, qui gère plus des deux tiers du territoire, au rôle de façonnage du paysage qu'il joue.

- * Favoriser l'entretien des éléments du paysage façonnés par l'homme : haies, rives, alignements de saules têtards, murets... notamment en poursuivant l'animation, si leur principe est maintenu, des programmes agrienvironnementaux, qui permettent la préservation contractuelle d'éléments structurants du paysage.
- * Mobiliser les moyens techniques et financiers pour permettre une intégration paysagère des bâtiments agricoles :
- intégration paysagère des bâtiments existants
- conception des bâtiments nouveaux : implantation, formes et volumes, matériaux et couleurs
- * Respecter les principes retenus pour le boisement des terres délaissées par l'agriculture, tel que définis en accord avec le CRPF.

■ Mesure 2 : Poursuivre et élargir le plan de reconquête du bocage et l'ensemble des mesures agri-environnementales

Engagé depuis 1994 dans le coeur du bocage Boulonnais à partir d'une opération locale, celui-ci s'étend progressivement à d'autres secteurs bocagers, à maillage plus ou moins dense, du Boulonnais et de l'Audomarois. Par ailleurs, d'autres mesures agri-environnementales (coteaux calcaires, prairies humides...) apportent, par leur application, un impact paysager positif.

- * Poursuivre l'animation de la mesure agrienvironnementale pour le maintien du bocage, en fonction du calendrier de référence.
- * Rechercher et proposer les solutions techniques et

- financières permettant un entretien adapté des haies et plantations d'alignement, que ce soit par des leviers financiers externes ou des modes de valorisation internes (valorisation du bois, des petits fruits issus des haies, valorisation touristique d'un cadre de qualité...).
- * Mobiliser les moyens techniques et financiers pour la rénovation par plantation du maillage bocager (dont l'accompagnement financier des agriculteurs dans leurs plantations).
- * Contribuer à la préservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux associés au bocage : vergers, barrières traditionnelles, savoir-faire et outils traditionnels...
- * Rechercher les solutions techniques permettant de traduire les savoir-faire traditionnels liés au bocage en techniques modernes compatibles avec les systèmes d'exploitations actuels.
- * Proposer le maintien (voire la création) d'autres mesures agrienvironnementales ayant un effet bénéfique sur la préservation du paysage.
- * Demander le maintien des acquis des M.A.E. dans le cadre d'un éventuel changement de dispositif à l'initiative de l'Europe ou de l'Etat (ex. Contrat Territorial d'Exploitation).

■ Mesure 3 : Etre force de proposition dans le cadre des procédures d'aménagement foncier

L'évolution de l'activité agricole a amené dans certains secteurs des réaménagements fonciers significatifs. D'autres secteurs, n'ont pas connu d'évolution notable en la matière.

Il est souhaitable que le Parc puisse se situer en amont et participer aux choix qui pourraient être faits en la matière, dans le but de préserver les structures paysagères du territoire.

- * Etre associé aux réflexions et aux projets conduits par le Conseil Général du Pas de Calais
- * Emettre des avis dans le cadre des procédures de consultation.
- * Apporter une assistance technique aux opérateurs pour favoriser la préservation des entités paysagères et de leurs principaux éléments constitutifs (haies ...).
- * Proposer des mesures compensatoires liées aux impacts hydrauliques, paysagers, et écologiques, de l'aménagement foncier.
- * Veiller au maintien ou au remplacement des chemins ruraux.

* ORIENTATION 17

Poursuivre l'accompagnement technique des projets de plantations et d'aménagement paysager

Le Parc a de tout temps été initiateur dans ce domaine. Plus de 600 000 végétaux ont été ainsi plantés sur son territoire. Il poursuivra et élargira les actions engagées, qui ont un impact sur le paysage à des échelles variées, allant de l'intégration de la construction individuelle au boisement de surfaces importantes, en passant par la sauvegarde du maillage des haies. Ces actions ont bien entendu par ailleurs un impact positif en matière de biodiversité.

Il s'agit ici de plantations de haies, de plantations d'alignement, voire d'écrans boisés (ex. sur délaissés communaux). Les aspects forestiers ont été abordés précédemment.

■ Mesure 1 : Sensibiliser et former les différents acteurs intervenant en matière d'aménagement paysager

- * Sensibiliser à la plantation d'essences arbustives et arborescentes locales l'ensemble des acteurs : élus locaux, Equipement, agriculteurs, particuliers... ayant à intervenir dans ce domaine.
- * Poursuivre l'opération «Plantons le Décor» en direction des particuliers.
- * Assurer la formation des acteurs ayant à réaliser la plantation ou l'entretien des aménagements paysagers : personnel communal et intercommunal, agents de l'Equipement, agriculteurs, particuliers.

■ Mesure 2 : Assurer le conseil et le suivi technique pour les aménagements paysagers

- * Assurer en direct le conseil technique pour de petits aménagements paysagers, lorsque la prestation se situe en dehors du domaine concurrentiel :
- montage des dossiers techniques et financiers pour les collectivités locales : plantation de délaissés communaux, aménagement de places, de voiries...
- conseil aux particuliers et aux agriculteurs
- conseil à des PME et PMI

NB : une concertation préalable sera à conduire avec le CAUE du Pas de Calais afin d'éviter toute redondance des interventions.

- * Assurer le suivi technique des aménagements paysagers mis en oeuvre sur le territoire du Parc :
- au niveau des axes routiers, par la DDE ou par le Conseil Général
- au niveau des zones d'activités
- dans les secteurs de carrières
- ou pour intégrer tout projet quel qu'il soit : pylône, transformateur, requalification de décharge...

* ORIENTATION 18

Favoriser une approche globale de la gestion des espaces littoraux

Le littoral du Parc est confronté à la multiplicité des enjeux, des usages et des attentes.

Certaines problématiques s'y expriment de façon plus

ardue qu'ailleurs. C'est le cas en particulier de la maîtrise de la fréquentation et de l'organisation de l'accueil des visiteurs.

L'importance des réalisations en matière de maîtrise foncière et de dispositifs de gestion, la possibilité d'y conduire des programmes spécifiques et territorialisés (ex. financements du Ministère de l'Environnement au titre du classement en grand Site National, programmes européens) méritent d'y formaliser une démarche particulière dans une logique d'approche globale et intégrée.

En partenariat avec les autres acteurs et opérateurs, le Parc pourra s'investir tout particulièrement dans son rôle de fédérateur et de facilitateur.

■ Mesure 1 : Poursuivre les actions de réorganisation de l'accueil

Le Parc a participé ou a conduit des initiatives dans ce sens : intégration paysagère d'aires d'accueil, amélioration de leur fonctionnalité, recul des aires par rapport aux milieux naturels ou au trait de côte ...

Ce travail a permis d'améliorer la situation au cas par cas, sur différents sites, en fonction de problématiques clairement identifiées localement.

Les visiteurs ont intégré les modifications apportées dans leurs pratiques et les acteurs locaux ont pu juger sur mesure la pertinence des interventions et des aménagements réalisés. Il parait aujourd'hui nécessaire, partant de ces premiers succès, d'élargir la démarche engagée, soit :

- * Approcher la réorganisation de l'accueil du public à l'échelle de sites et d'unités spatiales cohérentes (ex. l'ensemble " Cap Blanc Nez , Cran d'Escalles, Mont d'Hubert, Fonds Pignon ").
- * S'appuyer sur la mise à jour de toutes les données en matière de fréquentation (volume, répartition dans le temps, origine, etc...), au vu de ses évolutions récentes. Le travail sera fait à l'échelle de 'ensemble du secteur littoral identifié dans le Plan de Parc, et donc jusqu'à l'A16.
- * Mener des enquêtes à caractère sociologique afin d'actualiser les différentes catégories d'attentes des visiteurs et la perception qu'il ont des différents sites.
- * Prendre en compte toutes les données connues en matière de patrimoine naturel.
- * Engager des actions de reconquête de sites menacés par des phénomènes de mitage ou de dégradation liés à une fréquentation désordonnée, et qui peuvent altérer leur intérêt biologique ou leur valeur paysagère, mais aussi leur attrait touristique.
- * Rechercher des solutions pour le recul de certains aires d'accueil et leur remplacement par de petites aires diffuses, ou des aires proches des villages.
- * Prendre en compte l'émergence de nouvelles dispositions réglementaires (ex. projet de Plan de Prévention des Risques Naturels sur les falaises).
- * Mettre en place des prestations de compensation pour les visiteurs en fonction de leurs attentes et des disponibilités offertes par les sites (services nouveaux, lieux d'interprétation, animation, lieux d'accueil...), afin d'accompagner la modification des usages préexistants. Des solutions alternatives ou de substitution pourront être recherchées à l'échelle du secteur littoral (entre le trait littoral et l'A16).

- * Travailler avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, dans le respect de leurs mission et de leurs compétences. Elargir ces partenariats aux acteurs du tourisme (Comité Départemental du Tourisme, OTSI, etc.).
- * Assurer un accompagnement en matière d'information et de sensibilisation des visiteurs.
- * Favoriser et accompagner les initiatives en matière d'interprétation du littoral en participant à leur enrichissement et à leur mise en cohérence globale : sites et sentiers d'interprétation, équipements (projet de Maison de la Nature à Ecault, possibilité d'évolution du Musée du Transmanche, valorisation du potentiel ornithologique du Cap Gris Nez, etc...).

■ Mesure 2 : Apporter une assistance-conseil permanente aux collectivités locales

Les communes du littoral sont confrontées à des enjeux de plus en plus complexes et nombreux.

- afflux de visiteurs dépassant parfois la capacité d'accueil existante
- problèmes de cohabitation habitants/visiteurs
- problèmes des risques liés à la fréquentation de certains sites (ex. falaises)
- évolution du trait de côte (avec zones de recul voir repérage sur le Plan de Parc grâce à des flêches de couleur bleue), phénomènes localisés déjà identifiés et risques d'éboulement. Projet de "PPR falaises "
- révision des POS et prise en compte d'enjeux paysagers spécifiques au littoral. etc..

Le parc, en relation avec ses différents partenaires (Conseil Général, EDEN 62, Conservatoire de l'Espace Littoral, Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin..) fera en sorte d'assurer une assistance permanente aux collectivités.

- * Apporter une assistance technique pluridisciplinaire
- * Aider les communes à " traduire " sur le terrain la mise en place de nouveaux dispositifs réglementaires conduits par l'Etat (ex. PPR)
- * Associer étroitement, et en amont, les collectivités aux réflexions en matière de réorganisation de l'accueil.
- * Apporter une assistance paysagère
- par une étude globale à l'échelle du secteur littoral du Plan de Parc
- par des études paysagères à l'échelle communale, en accompagnement de la révision des POS et sur la base du volontariat des communes
- * Jouer un rôle de facilitateur sur le terrain

■ Mesure 3 : Poursuivre et développer les partenariats avec les acteurs-partenaires

Un partenariat étroit fonctionne de longue date avec le Conseil Général, EDEN 62, le Conservatoire du Littoral.

* Poursuivre la concertation permanente dans un souci de mise en cohérence. Le Parc pourra susciter des échanges réguliers par le biais d'une commission spécifique (au sein des différentes commissions thématiques du Parc), ou proposer la constitution d'un comité de pilotage (extérieur au Parc) qui permettrait de réunir régulièrement tous les partenaires.

- * Assurer, à la demande des partenaires, et avec l'accord de tous les intervenants, des maîtrises d'ouvrages d'études ou d'opérations.
- * Développer le partenariat avec l'Observatoire du Littoral

■ Mesure 4 : Renforcer les liens institutionnels et opérationnels avec le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Le Parc fait partie du Comité de Pilotage du Programme de Gestion Intégrée des zones côtières. Au delà de ce premier pas, son rôle devra être précisé au sein du dispositif général mis en place par le SMCO sur le littoral. Il pourrait, à cet effet, devenir membre associé du SMCO. Le SMCO prendra en compte les actions déjà conduites par le Parc, dans des domaines où le SMCO s'est fixé de premiers objectifs :

- réorganisation de l'accueil dans un souci d'équilibre fréquentation / préservation,
- connaissance et préservation du patrimoine naturel et culturel,
- valorisation du patrimoine architectural et des traditions liées à la pêche,
- gestion de la ressource en eau,
- qualité de l'air,
- ramassage des déchets sur le littoral et nettoyage des plages,
- évolution du trait de côte,
- enjeux liés aux fortifications et aux ouvrages de défense sur le littoral etc..

- * Préciser le rôle d'animateur, de fédérateur et d'accompagnement que le Parc peut jouer sur son territoire.
- * Vérifier la complémentarité de la charte du littoral et de la charte du Parc.
- * Echanger les expériences, les connaissances et les savoir-faire.
- * Engager des partenariats avec les opérateurs intervenant à l'échelle du littoral Nord-Pas de Calais : SPPI Côte d'Opale-Flandres, OPAL'AIR...

■ Mesure 5 : Poursuivre les actions de préservation et de valorisation du patrimoine culturel du littoral

Le Parc a déjà participé à des initiatives ou conduit des réalisations :

- restauration de flobarts
- réalisation de la Halle à Flobart et d'un sentier du pêcheur à Audresselles
- inventaire du patrimoine architectural
- préservation des murets
- fêtes locales

.

- * Poursuivre, en partenariat avec les collectivités, les associations, les acteurs privés et la Fédération du patrimoine maritime, le programme de valorisation du patrimoine culturel du littoral, lié en particulier à la pêche.
- * Assurer la mise en cohérence des initiatives locales sur le territoire du Parc.
- * Prendre en compte les autres aspects spécifiques au littoral : murets traditionnels, ouvrages militaires...

■ Mesure 6 : Lancer des réflexions et des concertations pour des expérimentations de gestion intégrée

Le Parc se proposera d'animer des réflexions avec l'ensemble des acteurs sur des sites littoraux confrontés à la difficulté de concilier des usages multiples de l'espace. Il prendra en compte le souci de maintenir toutes les activités économiques et d'assister tout particulièrement les acteurs du développement économique ayant un rôle important en matière de gestion de l'espace.

- * Animer ou co-animer des concertations avec tous les acteurs locaux pour rechercher des solutions à moyen et à long terme permettant de concilier les différents usages.
- * Aider les acteurs économiques gestionnaires de l'espace, et en particulier les agriculteurs à :
- s'inscrire durablement dans cette démarche,
- disposer d'une bonne lisibilité économique à long terme à l'échelle de chaque exploitation,
- être reconnus par l'ensemble des acteurs, dans leur fonction globale de gestion de leurs territoires.

Pour mémoire, voir également la mesure " Contribuer à la préservation du Littoral et des estrans "au sein de la vocation " un territoire de patrimoine ".

■ VOCATION 4- UN TERRITOIRE DE DEVELOPPE-MENT

POUR UN ACCOMPAGNEMENT QUALITATIF DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ -
- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE SAVOIR-FAIRE ET DE PRODUCTIONS DE QUALITÉ -

Le Parc a une mission de développement économique basé sur le respect de l'environnement et du patrimoine, et sur la valorisation des ressources locales.

Dans un territoire dynamique du point de vue économique, le Parc peut insuffler un mode de développement qualitatif et durable appuyé sur :

- * la valorisation des produits et des savoir-faire locaux
- * la préservation et l'amélioration du patrimoine naturel et paysager
- * la qualité des produits et des processus de fabrication

Les acteurs économiques privilégiés du territoire, avec lesquels le Parc peut établir un partenariat sont :

- * les agriculteurs, dont l'activité a un impact important sur le territoire et qui, par leur présence, équilibrent et dynamisent le monde rural
- * les PME-PMI

ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DE QUALITE

* ORIENTATION 19

Favoriser la diversification par la vente et la transformation des produits agricoles

Face à la diminution des prix de certains produits agricoles et à la limitation des volumes de production, les agriculteurs peuvent se maintenir ou se développer de différentes façons :

- * en cherchant à augmenter leur chiffre d'affaires par la reprise de terres, de nouveaux droits à produire
- * en augmentant la valeur ajoutée de leurs produits en les commercialisant et/ou en les transformant euxmêmes.

Cette seconde voie permet de créer de la richesse sur le territoire sans diminuer le nombre de structures agricoles. Elle va dans le sens de la politique de Parc au titre de la valorisation des ressources locales.

Même si ce n'est pas " la solution " pour toutes les exploitations, des opportunités sont à saisir à l'heure où les consommateurs sont demandeurs d'authenticité.

■ Mesure 1 : Favoriser les projets collectifs de valorisation par transformation et/ou par vente des produits de la ferme

Les agriculteurs en recherche de solutions pour maintenir ou développer leur exploitation n'ont pas tous les éléments pour engager une démarche de valorisation de leurs produits.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- accompagner une agriculture de qualité

- * la culture de l'initiative n'est pas toujours forte
- * la recherche de nouveaux créneaux est peu ou pas accompagnée par les structures classiques de développement agricole

Sachant que le Parc a pour vocation de favoriser et de mettre en place des dynamiques collectives et non pas de soutenir des initiatives individuelles (l'organisation collective facilitant la consolidation des projets):

- * Développer les initiatives en sensibilisant les agriculteurs à la logique de valorisation des produits de la ferme par vente et/ou transformation par :
- la mise en contact avec d'autres agriculteurs ayant déjà mis en place ce type de projet
- l'information sur des projets menés dans les mêmes filières
- * Faire de la maison du Parc un centre de ressources pour les porteurs de projet.
- * Fournir un appui méthodologique et en animation pour monter les projets :
- mise en relation avec les organismes à solliciter pour préparer et financer le projet : chambres consulaires, collectivités territoriales, financeurs, services administratifs et sanitaires, consultants juridiques ou en marketing...
- proposition de formations d'aide à l'innovation en s'appuyant sur des structures de formation existantes.
- * Une convention avec la Chambre d'Agriculture (qui dispose de relais locaux : GRDA, Maison de l'Agriculture..) précisera la nature de l'appui apporté par le Parc.

■ Mesure 2 : Accompagner des projets de diversification par valorisation des produits de de la ferme

Il s'agit ici d'accompagner matériellement les projets qui naîtraient sur le territoire. Le Parc, mettant en jeu son image et sa crédibilité en soutenant des producteurs, se réserve le droit d'apporter une aide à certains d'entre eux, notamment s'ils ne répondent pas d'entrée aux réglementations commerciales et sanitaires en vigueur, et qu'ils ont besoin d'un appui dans ce domaine.

- * Etudier les possibilités d'aide à l'équipement des producteurs
- * Apporter un appui en communication : conception et réalisation de plaquettes, publicité au travers des éditions du Parc, de ses équipements touristiques, des Maisons du Parc
- * Permettre aux producteurs de se faire connaître au travers de la fête du Parc.
- * Inciter au développement d'actions collectives.
- * Sensibiliser les producteurs aux réglementations sanitaires et commerciales afin d'encourager les produits de qualité et de ne pas concurrencer de façon déloyale commerces et services de proximité.
- * Travailler en partenariat avec les services de l'Etat (DSV) et les organismes existants (Qualité Nord-Pas de Calais
- ..) afin d'apporter un conseil de qualité et de favoriser la cohérence des initiatives.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- accompagner une agriculture de qualité

* ORIENTATION 20

Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

L'activité agricole façonne les deux tiers du territoire. La prise en compte de la préservation du patrimoine naturel et paysager par les agriculteurs est donc un enjeu majeur. Le Parc, en partenariat étroit avec la profession agricole, doit rechercher les moyens d'inciter les agriculteurs à mettre en oeuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il devra à la fois :

- * Accompagner, en partenariat avec la profession, la promotion et l'application d'un code de bonnes pratiques agricoles.
- * Initier des actions expérimentales pour trouver localement des solutions techniquement fiables, économiquement viables et écologiquement satisfaisantes.
- * Mobiliser des moyens financiers, français ou européens, pour faire du territoire du Parc une zone privilégiée de mise en application des dispositifs en matière d'agrienvironnement

Les "demandes nouvelles de la société " en matière d'environnement ont créé un contexte général qui fait que les agriculteurs sont très sollicités dans ce domaine (sujets fréquemment traités par les médias, directives européennes, encadrement législatif et réglementaire national...).

Les évolutions en cours de la P.A.C amènent par ailleurs des changements progressifs de certaines approches (intensification..).

Les agriculteurs ont déjà fait des efforts pour s'adapter et la profession est prête désormais à anticiper. Les nouvelles contraintes en vigueur aujourd'hui, les efforts qui sont faits dans divers domaines, sont souvent très mal connus du grand public, et parfois même d'une partie des agriculteurs eux-mêmes.

Des actions devront donc êre menées, en partenariat, dans ce sens. Ces efforts permettront de bien faire comprendre le positionnement des agriculteurs dans la société d'aujourd'hui. Ceci sera tout autant nécessaire en ville qu'à la campagne, qui a accueilli ces dernières années des habitants qui ne sont pas originaires du monde rural.

■ Mesure 1 : Rechercher des incitations et des compensations à une gestion agricole respectueuse de l'environnement

Le Parc dispose ici d'expériences en matière de mise en place et d'animation d'opérations locales dans le cadre du dispositif des mesures agri-environnementales, que ce soit pour le bocage, les prairies humides ou les coteaux calcaires.

- * Poursuivre l'animation et le suivi des opérations agrienvironnementales mise en place sur le territoire du Parc
- * Evaluer l'impact de ces opérations pour être en mesure de proposer, le moment venu, des améliorations. En particulier, sur les milieux naturels prairiaux, les expérimentations seront poursuivies pour recueillir des références sur la qualité agronomique et biologique des prairies, en fonction du mode de conduite mis en place (chargement, périodes de pâturage, etc...)

Les prairies humides feront l'objet d'un travail spécifique, qui s'appuiera là-aussi sur le bilan des expériences déjà conduites (marais audomarois, basse-vallée de la Slack..)

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- accompagner une agriculture de qualité

- * Rechercher, à travers les dispositifs mis en place aux niveaux français et européen, les moyens financiers nécessaires pour compenser les manques à gagner ou les surcoûts liés à une exploitation plus conservatoire de milieux écologiquement intéressants, ou respectueuse de l'environnement
- * Rechercher de nouvelles expérimentations, à lancer dans le cadre du partenariats.

■ Mesure 2 : Sensibiliser les agriculteurs et les jeunes en formation agricole à l'enjeu du respect de l'environnement

- * Sensibiliser les prestataires et les organismes paraagricoles (techniciens, négociants, coopératives, centres de gestion...) aux enjeux de préservation de l'environnement.
- * Intervenir auprès des jeunes en formation ou en parcours vers l'installation par des opérations d'information (visites d'exploitations agricoles, exposés...) ou en les associant à des projets allant dans ce sens : chantiers de gestion, expérimentations sur les thèmes cités cidessus,...
- * Mettre en place des formations pour les agriculteurs avec les organismes professionnels et les établissements de formation agricole.

■ Mesure 3 : Utiliser des outils de communication pour accompagner l'action.

- * Aider la profession agricole à communiquer sur les efforts qui sont faits et faire connaître ces actions auprès du grand public
- * Faire reconnaître, auprès des habitants et des décideurs locaux, le rôle d'occupation globale de l'espace des agriculteurs sur leurs exploitations, tenant compte des réponses à apporter aux demandes de la société (gestion des effluents, intégration paysagère, extensification dans certains cas, prise en compte de la biodiversité ..).

* ORIENTATION 21

Valoriser les potentialités internes de l'agriculture dans le respect de l'environnement

Les systèmes d'exploitation plus respectueux de l'environnement conduisent à une baisse de la production agricole liée à la désintensification des pratiques. Cette baisse peut être compensée par des indemnités (voir orientation 2) ou par une diminution des charges d'exploitation, ou encore par une meilleure valorisation des produits issus de ces modes d'exploitation. Il s'agit donc ici de valoriser un potentiel économique existant sans rechercher l'équilibre par des compensations extérieures. Les potentialités internes sont directement liées à la spécificité du territoire (pédologie et topographie favorisant les herbages ..) à des savoir-faire ancestraux (élevage et systèmes herbagers), et à la structure des exploitations.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- accompagner une agriculture de qualité

Le Parc prendra en compte les dispositions qui sont prévues par les collectivités territoriales en matière d'agriculture. Il tiendra compte en particulier des conventions signées entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture, dans un souci d'efficacité globale et dans son rôle de relais local des politiques départementales et régionales

■ Mesure 1 : Rechercher des systèmes d'exploitation durables

- * Rechercher et vulgariser des références sur des systèmes d'exploitation durables, en s'inspirant du dispositif expérimental «Plan de Développement Durable», suite au travail réalisé dans le cadre du PDD de Marquise (dont le Parc assure depuis l'origine le volet environnemental)
- * Expérimenter en grandeur réelle les principes de l'agriculture intégrée sur trois systèmes d'exploitation :
- exploitation en grandes cultures
- exploitation laitière (ou polyculture élevage)
- exploitation maraîchère

pour les vulgariser ensuite auprès de l'ensemble des agriculteurs.

* Rechercher des moyens financiers pour le lancement de tels projets.

■ Mesure 2 : Poursuivre les expérimentations et la diffusion des connaissances acquises sur la valorisation des systèmes herbagers

- * Revaloriser la place des surfaces en herbe dans les systèmes fourragers.
- * Favoriser l'épandage sur prairies des effluents d'élevage,

et notamment à favoriser le compostage du fumier

- * Développer les efforts de vulgarisation des connaissances
- * Favoriser l'application d'un code de bonnes pratiques agricoles adapté à ces milieux.

■ Mesure 3 : Mettre en place des filières de qualité

Ce type de créneau pourrait être particulièrement intéressant pour des jeunes reprenant une petite structure.

- * Etudier la mise en place de filières viande et lait de qualité qui permettent indirectement une valorisation des prairies et ainsi leur maintien, dans l'objectif d'associer un produit et des pratiques respectueuses de l'environnement (plus particulièrement sur des milieux désintensifiés et écologiquement riches). Associer "Qualité Nord Pas de Calais " et le Comité Promotion de la Chambre d'Agriculture à ces démarches.
- * Etudier la faisabilité commerciale et économique de deux filières :
- le mouton issu du pâturage extensif sur coteaux calcaires
- la viande bovine issue du pâturage extensif sur prairies humides (marais audomarois, marais de Tardinghen, de Guînes, vallée de la Slack)
- * Aider au développement de la filière «agriculture biologique» en :
- sensibilisant les agriculteurs ayant opté pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à ce type de valorisation qui permet d'obtenir une plus value de l'ordre de 30% sur les produits issus de l'agriculture biologique.
- relayant au plan local la communication sur l'agriculture biologique organisée :

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- engager un programme d'action avec le secteur de l'artisanat

- au niveau régional par le GABNOR et APROBIO
- au niveau départemental par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture

en particulier par :

- l'organisation de permanences régulières du GABNOR dans les maisons du Parc
- l'organisation de réunions de sensibilisation
- appuyant la mise en place de filières de production et de commercialisation sur le territoire du Parc par
- une mise à disposition de matériel pour des groupes organisés de producteurs biologiques
- un appui en communication pour les filières
- * Assurer, en matière d'information, le relais local des initiatives du Conseil Régional en matière de chartes ou de labels de qualité.
- * Rechercher la préservation et la viabilité économique de petites filières traditionnelles (ex. cresson).

■ Mesure 4 : Attribuer la marque «Parc Naturel Régional»

La marque Parc est un outil de développement des produits par utilisation de l'image des Parcs Naturels Régionaux. Inversement, les produits peuvent aussi être des vecteurs d'amélioration de l'image du Parc s'ils répondent aux critères d'attribution : produits naturels, artisanaux, authentiques et d'origine régionale. Cette démarche n'est pas concurrente des signes de qualité supérieure (certificat de conformité, labels...) dont le développement pourra se poursuivre parallèlement sur le territoire du Parc.

- * Inciter les producteurs du Parc dont le mode de fabrication et le type de produits correspondent aux valeurs de la marque Parc, à s'engager dans la démarche d'attribution.
- * Concevoir, sur la base des cahiers des charges nationaux et des modes de production locaux, des cahiers des charges des produits pour la marque.
- * Assurer la promotion des produits marqués «Parc» du Territoire.
- * Définir les moyens de contrôle et de suivi de la marque.
- * Associer à ces démarches l'Association et le Groupement
- " Qualité Nord-Pas de Calais " ainsi que le Comité Promotion de la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais.

ENGAGER UN PROGRAMME D'ACTION AVEC LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

* ORIENTATION 22

Favoriser le développement de savoir-faire et de productions de qualité en matière d'artisanat

■ Mesure 1 : Revitaliser les savoir-faire anciens et les techniques traditionnelles

* Etablir l'inventaire des activités artisanales possédant un savoir-faire ancien, fortement ancré sur le territoire et utilisant des ressources naturelles locales et suivre leur évolution.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES - UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT- engager un programme d'action avec le secteur de l'artisanat

- * Rechercher les possibilités de mise en oeuvre de formations en apprentissage, ou de formation continue, pour des métiers en voie de disparition, des techniques traditionnelles (pêche en mer artisanale, taille de lierre, décoration de faïence, charpentier de bateaux dans le marais, fabrication de quilliers traditionnels, fabrication de barrières traditionnelles de prairie..) sur la base d'études de faisabilité, de relance des marchés ou d'aides incitatives.
- * Rechercher les possibilités d'établissement de plans de relance d'activités.
- * Réfléchir à la traduction, à l'adaptation des savoir-faire anciens aux techniques plus actuelles pour faciliter leur mise en oeuvre.
- * concernant l'activité du bâtiment, lancer ou accompagner la réalisation d'inventaires des techniques artisanales traditionnelles à utiliser en vue d'une restauration du patrimoine bâti.

Mener des actions de sensibilisation à l'intention des artisans en vue de développer l'usage des techniques et des matériaux anciens de construction.

- * Accompagner les artisans dans leurs projets d'ouverture de leur atelier aux publics. Etudier les possibilités d'aide à l'équipement (matériel de démonstration, outil de communication) et d'assistance de technique.
- * Apporter un appui en communication : conception et validation de plaquettes, publicités au travers des éditions du Parc, de ses équipements touristiques, des Maisons de Parcs, de la fête du Parc.
- * Inciter au développement d'actions collectives.

■ Mesure 2 : Attribuer la marque Parc Naturel Régional et accompagner les artisans qui souhaitent s'engager dans l'obtention d'un sigle de qualité reconnu

La Marque Parc est un outil de développement des produits par utilisation de l'image des Parcs Naturel Régionaux. Inversement, les produits pouvant aussi être des vecteurs d'amélioration de l'image du Parc s'ils répondent aux critères d'attribution : produits naturels, artisanaux, authentiques et d'origine régionale. Cette démarche n'est pas concurrente des signes de qualité supérieure (certificat de conformité, labels..) dont le développement pourra se poursuivre parallèlement sur le territoire du Parc.

- * Inciter les artisans du Parc dont le mode de fabrication et le type de produits correspondent aux valeurs de la marque Parc, à s'engager dans la démarche d'attribution.
- * Concevoir sur la base des cahiers des charges nationaux et des modes de production locaux, des cahiers des charges des produits pour la marque.
- * Associer, chaque fois que possible, dans cette démarche, plusieurs artisans d'un même secteur d'activité.
- * Assurer la promotion des produits marqués " Parc " du territoire.
- * Définir les moyens de contrôle et de suivi de la marque.
- * Faire de la maison du Parc un centre de ressource pour les artisans s'engageant dans une démarche d'obtention d'un signe de qualité, d'une certification, du mode de production.
- * Favoriser une mise en relation avec les organismes chargés de la mise en place de ces signes de qualité.
- * Apporter une aide technique sur la définition des cahiers des charges.

* Prendre en compte dès l'amont les politiques initiées par le Conseil Général et le Conseil Régional afin d'assurer une mise en cohérence globale .

Assurer le cas échéant une fonction de relais.

PARTICIPER A L'ANIMATION SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La révision de la charte constitue l'occasion de redéfinir le rôle du Parc en matière de développement économique, et de renforcer ce volet sur quelques axes nouveaux. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux suivants :

- la nécessité d'équilibrer le développement sur le territoire en renforçant le maillage des PME-PMI, en particulier dans les bourg-centres marqués par une insuffisance de l'activité, ou frappés par la crise ou la disparition d'une activité dominante, et qui devront adopter une véritable stratégie d'accueil des entreprises afin de développer leur attractivité.
- la présence de quelques pôles ruraux fragiles et isolés, dont l'attractivité en matière de développement économique reposera sur l'installation préalable de services.
- le développement récent de l'intercommunalité de projet, avec la création de Communautés de Communes, qui devrait faire émerger de nouveaux projets de développement
- le besoin d'une meilleure prise en compte de critères environnementaux (ressource en eau, patrimoine naturel,

pollutions...) lors de l'implantation ou de la mise aux normes d'entreprises, par la mise en oeuvre de technologies propres

- l'atout conséquent que représentent les ressources et les savoir-faire locaux, qui constituent une offre à valoriser.

Le Parc doit clairement afficher ses lignes directrices en matière de développement -hors agriculture et tourisme (vus ailleurs)- au travers d'un nouveau positionnement.

Il s'agira:

- * De renforcer le volet socio-économique au sein des actions du Parc, en particulier en direction des zones rurales.
- * D'accompagner le développement de filières de qualité des produits artisanaux
- * De promouvoir la prise en compte de l'environnement par les entreprises.
- * De développer des marchés liés à l'environnement.
- * De mieux identifier le rôle du Parc sur le terrain.

* ORIENTATION 23

Dynamiser le tissu socio-économique en milieu rural

Il va de soi que le Parc n'est pas le seul acteur intervenant dans ce domaine. Bien d'autres opérateurs sont présents sur le territoire : districts urbains, EPCI ruraux, Chambres Consulaires, Agences de développement et d'urbanisme...

Le Parc possède toutefois des atouts spécifiques :

- * Possibilité de travailler à une échelle territoriale plus large.
- * Participation de tous les organismes consulaires aux activités du Parc.
- * Possibilité d'apporter un appui logistique et technique au territoire en renforçant les synergies.

Il ne s'agit donc pas de gérer la politique de développement économique du territoire, mais de se donner les moyens d'apporter un «Plus-Parc».

La mise en oeuvre des actions qui suivent sera à étudier au cas par cas avec les Chambres Consulaires et les EPCI présents sur le terrain.

Les chambres consulaires sont preneuses d'initiatives du Parc pour :

- * travailler en réseau inter-consulaire et interprofessionnel (agriculteurs, artisans, commerçants)
- * créer une animation dans certains secteurs où les établissements consulaires n'interviennent que très peu.

■ Mesure 1 : Contribuer au maintien du tissu socio-économique et participer à sa vitalité

- * Etablir un diagnostic des activités et services présents sur le territoire du Parc (services et commerces de proximité, artisanat, marchés ruraux, PME, PMI...).
- * Conforter les principaux centres de vie rurale et favoriser leur rayonnement sur l'espace rural environnant (services, vie culturelle et associative ..). **Ceux-ci sont indiqués sur le Plan de Parc par un sigle spécifique.**

- * Identifier les secteurs pour lesquels l'insuffisance en matière de services constitue un handicap pour la population, et constitue un frein au développement d'autres activités.
- * Déterminer, au regard du diagnostic, les actions qui permettront de renforcer les activités, d'implanter ou de réimplanter des services nouveaux. Les besoins de services de proximité étant encore imprécis, le Parc expérimentera de nouveaux lieux d'expression (réunions publiques, espaces d'initiatives) afin de construire socialement la demande.
- * Etudier notamment les possibilités de mise en oeuvre :
- d'opérations de soutien aux porteurs de projets (plates formes d'initiatives, dispositifs d'aide, de conseil, d'études aux porteurs de projets, ...)
- de dispositifs d'appui aux très petites entreprises (dispositifs financiers à mobiliser, mise à disposition de moyens matériels, formations, aide à la modernisation...)
- d'opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce,
- d'opérations de soutien à la reprise d'entreprise (sensibilisation des cédants, constitution de fichiers d'entreprises privées à reprendre, soutien à la transmission de savoir-faire...)

En fonction des initiatives déjà en place et en accord avec les organismes de développement présents sur le territoire, le Parc pourra assurer le montage de dossiers, la coordination, la promotion de l'opération ou le suivi technique.

Chaque fois que possible, le Parc apportera des spécificités thématiques particulières qui renforceront les liens entre l'entreprise et son territoire, le respect des particularités locales (architecture, patrimoine...) de l'environnement ... conformément aux principes de développement

durable. Il tentera également de mutualiser les initiatives chaque fois que le travail à une échelle territoriale plus large est susceptible d'apporter une plus value.

- * Etudier notamment les possibilités de mise en oeuvre d'opérations de type ORAC, Coeur de pays, Mille villages.
- * Rechercher de nouveaux créneaux de développement, de nouveaux métiers en assurant les études de faisabilité et le montage de projet.
- * Mener des actions par filière mais aussi transversales ex. lien artisanat-tourisme (visites d'ateliers).
- * Travailler en réseau avec les entreprises qui entrent dans la logique Parc et qui veulent s'y associer.
- * Rechercher les possibilités de structurer des collectifs d'associations, spécialistes dans tel ou tel domaine du service de proximité.
- * Favoriser l'émergence de filières de production d'énergie à partir des ressources locales (ex. sous-produits du bocage..), de la forêt, du marais ou des entreprises de la filière biologique.
- * Jouer le rôle de facilitateur pour la réouverture de commerces en milieu rural dans les secteurs où ils sont insuffisants ou absents, et dans le secteur à fort potentiel pour des activités spécifiques. Lancer en particulier un accompagnement aux initiatives publiques ou privées pour la réouverture d'auberges ou d'estaminets en milieu rural.
- * Etre un relais sur le terrain pour l'application des politiques initiées par le Conseil Général et par le Conseil Régional dans ces différents domaines

■ Mesure 2 : Jouer un rôle de relais d'information interfaces et d'animation pour le développement du monde rural

- * Favoriser une animation en réseau des secteurs ruraux.
- * Provoquer des moments d'échange et de discussion entre les différents acteurs du développement économique. Favoriser tout particulièrement les démarches interconsulaires afin de faire émerger localement de nouveaux projets.
- * Favoriser la mise en place, après accord des organismes consulaires et des autres partenaires, d'un centre de ressources à l'attention des porteurs de projets : artisans, commerçants, PME/PMI. Celui-ci leur permettra de simplifier leurs démarches en trouvant de l'information sur la réglementation, les normes en vigueur, les exigences environnementales, les aides à la création, ainsi que l'appui technique et financier pour la naissance ou le développement de leur projet.
- * Favoriser les démarches inter-consulaires afin de faire émerger les projets locaux.
- * Favoriser la mise en relation des différentes structures intercommunales et répondre à leurs besoins.
- * Jouer un rôle d'animateur et de conseiller technique pour aider à l'émergence d'initiatives auprès des porteurs de projet locaux.

* ORIENTATION 24

Intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion courante des entreprises

Face aux pressions des consommateurs et à une réglementation toujours plus contraignante, les entreprises sont amenées aujourd'hui à mieux prendre en compte le paramètre environnemental, sous peine de perdre leur crédibilité, leur légitimité et leur autonomie d'action. De nombreuses entreprises du Parc à dominante industrielle, fortes consommatrices de ressources naturelles (le sol pour les carrières ou l'eau pour les papeteries, par exemple) et productrices de déchets et de rejets divers, sont évidemment concernées.

Contribuer à l'intégration de pratiques respectueuses leur permettra donc de se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur. Au-delà, cela permettra de rendre l'entreprise compétitive sur un marché où la nouvelle sensibilité des consommateurs et la concurrence farouche incitent à la perfection et à l'innovation. Plus encore, une gestion au quotidien de l'environnement évitera des dépenses superflues, permettra de dimensionner correctement d'éventuels investissements de dépollution, occasionnera de conséquentes économies d'énergie, d'eau et de matières premières, et engendrera souvent quelques bénéfices résiduels.

Le Parc jouera ici un rôle d'expérimentation et d'appui aux politiques déjà initiées par le Conseil Régional.

■ Mesure 1 : Sensibiliser les entreprises au paramètre environnemental et assister les maîtres d'ouvrage

Afin de susciter auprès des entreprises une démarche volontaire de réduction de leurs impacts sur l'environnement, il parait important de démontrer préalablement que la définition d'une stratégie vis à vis de l'environnement est en parfaite cohérence avec les objectifs globaux de l'entreprise. Il s'agit d'expliquer et de mesurer les avantages économiques et stratégiques d'une prise en compte environnementale. Il faut également responsabiliser l'entreprise quant à la préservation de la qualité du territoire qui l'accueille. La maîtrise d'ouvrage relevant le plus souvent des collectivités, une assistance leur sera fournie par le Parc.

- * Organiser les réunions d'information sur les avantages d'une prise en compte de l'environnement et sur des thématiques précises à la demande des entreprises ou des organismes institutionnels (A.D.E.M.E., Agence de l'Eau, D.R.I.R.E., Conseil Régional...) et avec leur appui. * Organiser des colloques, réunions ou des événements mobilisateurs, sensibilisant les entreprises sur les avantages des technologies propres, en particulier sur le fait que ces nouvelles technologies permettent non seulement de réduire les impacts sur le milieu naturel, mais sont aussi facteurs d'économies d'énergie, d'optimisation des choix de matières premières, de réduction et de valorisation des déchets.
- * Sensibiliser les collectivités à ces enjeux environnementaux et les assister, dans l'exercice de leurs maîtrises d'ouvrages.

■ Mesure 2 : Accompagner les entreprises dans leurs démarches environnementales

- * Conseiller et accompagner les entreprises dans leur gestion quotidienne de l'environnement.
- * Permettre aux entreprises de pratiquer un diagnostic environnemental en mobilisant les ressources financières existantes (Fonds Régional d'Aide au Conseil...) et en mettant à disposition les informations disponibles lors de la réalisation des diagnostics (inventaires naturalistes, données sur la ressource en eau...)
- * Encourager les opérations pilotes en matière de technologies propres.
- * Assurer un rôle de relais de proximité des organismes opérateurs (A.D.E.M.E., Conseil Régional, Agence de l'Eau, organisations professionnelles...) pour des aides techniques ou financières en matière de :
- technologies propres et de diffusion des guides existants (A.D.E.M.E., AFNOR, OREE)
- d'évolution des normes, des outils d'aide à la mise en place de systèmes de management environnemental
- d'animation d'un réseau d'échanges de données entre les entreprises, en créant un groupe de chefs d'entreprises et/ou de correspondants environnementaux
- * Accompagner les entreprises souhaitant s'engager dans l'obtention de la certification environnementale ISO 14000

■ Mesure 3 : Inciter aux démarches collectives en matière de gestion de déchets

- * Etablir les gisements de déchets pour un secteur d'activité donné, un secteur géographique ou une zone d'activité.
- * Favoriser la réalisation des études de faisabilité et d'organisation de gestion collective des déchets.
- * Participer à l'animation (sensibilisation, information, négociation ...) des démarches de gestion collective des déchets.

■ Mesure 4 : Promouvoir le principe de zones d'activités respectueuses de l'environnement

- * Promouvoir, pour chaque projet de zone d'activité, une nouvelle logique d'aménagement et d'urbanisation intégrant en amont les principaux critères environnementaux.
- * Etablir ou faire établir des cahiers des charges précisant toutes les étapes de la vie de la zone d'activité (conception, construction, gestion, reconversion...)
- * Jouer un rôle de conseil dans l'objectif de maîtriser l'impact du projet sur l'environnement et proposer des mesures à prendre en terme de maintien des espaces naturels, de maîtrise de consommation en eau de rejets en eaux usées, de l'impact du projet sur les modifications du réseau hydrologique, des déchets, des déplacements de personnes et des marchandises, des émissions sonores, des consommations de matières premières et de l'énergie...
- * Développer les services communs pour l'environnement : services d'études, gestion des déchets, suivi et appui en matière de respect de l'environnement.

* ORIENTATION 25

Prendre en compte les enjeux sociaux et contribuer au développement de la demande d'activités en matière d'environnement et de patrimoine

Le Parc inscrira dans sa démarche la prise en compte des enjeux sociaux du territoire, qui a été marqué dans son histoire récente par la crise de certaines activités et la perte d'emplois nombreux.

Le coeur rural moins doté en structures d'intervention, fera l'objet plus spécialement de ses attentions en la matière.

Le Parc s'inspirera de sa participation à une démarche d'aide à l'initiative à l'intention des demandeurs d'emplois dans le canton de Lumbres, en collaboration avec Espace Initiatives Rurales, pour imaginer d'autres actions.

Il fera en sorte de contribuer au développement de l'économie sociale sur son territoire, en générant une offre régulière d'activités, en secteur non concurrentiel, dans les domaines du patrimoine culturel et architectural, et de l'environnement. Il travaillera également avec le secteur de l'entreprise et jouera un rôle " redistributif " direct sur le territoire au travers des activités générées par ses maîtrises d'ouvrage.

■ Mesure 1 : Contribuer au développement de secteurs d'activités spécifiques par les entreprises

* Maintenir ou développer, au travers de ses actions ou celles des autres maîtres d'ouvrage locaux, les activités spécifiques permettant de répondre à des enjeux

environnementaux comme:

- en matière de milieux naturels, les études et inventaires, l'élaboration des plans de gestion et les actions de gestion en tant que telles
- la conception et la réalisation des aménagements paysagers, des plantations
- les travaux hydrauliques
- la rénovation de l'habitat
- * Rechercher, au travers de ces entreprises, la création d'emplois plutôt que le recours systématique à la mécanisation
- * Assurer la formation des opérateurs en matière de savoirfaire spécifiques.
- * Faire appel, dans la mesure du possible, aux entreprises situées sur le territoire du Parc et leur donner le relais sur des marchés expérimentés en premier lieu dans le secteur de l'insertion.

■ Mesure 2 : Développer le secteur de l'économie sociale

Le Parc, en tant que «donneur d'ordre» local génére des besoins nouveaux sur le terrain, hors des pratiques des entreprises (nettoyage de berges, aménagements légers de sentiers, petits ouvrages spécifiques, requalification de décharges sauvages...). Il contribue fortement à la pérennité et au développement de chantiers d'insertion et en particulier de chantiers environnementaux nécessitant une main d'oeuvre importante et ceci dans des domaines d'intervention non concurrentiels aux entreprises.

- * Favoriser les activités des associations intermédiaires et les chantiers d'insertion dans des domaines spécifiques, en développant une offre régulière, hors créneaux concurrentiels.
- * Favoriser la spécialisation des encadrants dans les domaines environnementaux.
- * Les aider dans la recherche d'une diversification de leurs activités, notamment en matière de restauration du patrimoine bâti lorsque l'on se situe en dehors du champ d'activités des entreprises.
- * Etudier la mise en place d'un pôle de compétence ou d'un collectif d'intervenants spécialisées dans ces domaines.
- * Favoriser, à chaque fois que possible, une évolution vers des emplois pérennes, ainsi que l'élargissement de la demande en jouant le rôle de relais vers de nouveaux donneurs d'ordre.

■ VOCATION 5 - UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

- UN TERRITOIRE AUTHENTIQUE POUR UN ACCUEIL DE QUALITE -

On a pu constater dans les bilans de l'Audomarois et du Boulonnais que le tourisme a constitué un axe majeur d'intervention du Parc, tout particulièrement dans sa première période d'activité. Au delà de la création d'équipements structurants, il a également mené un travail de fond pour organiser les pratiques de randonnée sur son territoire.

La phase de gestion, qui nécessite un effort permanent d'animation, a suivi les premières initiatives en matière de création. Le moment est venu pour le Parc de structurer sa réflexion et de définir une stratégie par rapport à ce vaste champ potentiel d'intervention. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux territoriaux en la matière :

- * Un fort attrait touristique.
- lié aux atouts spécifiques du territoire : en termes de qualité et de diversité des espaces et des paysages, qui constituent aujourd'hui un véritable capital pour le développement touristique
- lié aux nouveaux comportements, caractérisés par la recherche d'espace, d'authenticité, de contact avec la nature, de découverte, de pratique de la randonnée...
- * L'existence d'une offre importante en matière d'activités de tourisme et de loisirs : accueil, hébergement, restauration, tourisme nature, équipements touristiques divers.

* L'importance des flux touristiques, qui génèrent des déséquilibres en terme de fréquentation, et le souci constant d'une meilleure gestion afin d'éviter ou de réduire la surfréquentation de sites majeurs.

De nombreux opérateurs interviennent en matière d'accueil et de développement touristique : le Conseil Général avec le CDT, le Relais Départemental des Gîtes de France, le Conseil Régional avec le CRT, les EPCI, les OTSI, des prestataires privés...

Le Parc, dans le cadre de sa mission, doit afficher clairement son positionnement en la matière.

Il s'agira de :

- * Contribuer à un développement touristique s'appuyant sur les caractères patrimoniaux et identitaires du territoire en excluant la banalisation
- *Contribuer, face à une forte fréquentation de tourisme et de loisirs, à une meilleure répartition du développement et de l'impact sur le territoire
- * Jouer un rôle privilégié face à une demande de plus en plus forte des clientèles en matière de tourisme nature, d'activités de découverte et de recherche d'authenticité.
- * Marquer, en terme d'accueil et d'équipements, la qualité et l'identité du territoire " Parc Naturel Régional ".

* ORIENTATION 26

Contribuer à un meilleur équilibre des activités touristiques sur le territoire du Parc

■ Mesure 1 : Mettre en valeur les entrées et les axes majeurs de desserte du territoire

- * Inventorier et analyser les flux de fréquentation ainsi que les sites les plus concernés, et favoriser des démarches globales d'aménagement paysager ; remise en ordre de la signalétique et de la publicité sur les axes touristiques principaux, traitement paysager, mise en valeur de points de vue...
- * Collaborer avec les partenaires concernés à la revalorisation touristique des voies d'eau et aux actions de requalification paysagère qui apparaitront nécessaires * Valoriser les entrées de Parc.

■ Mesure 2 : Mieux informer sur les richesses patrimoniales et identitaires du territoire

- * Développer une signalétique cohérente promouvant le patrimoine local et les prestations touristiques, en complément avec les programmes départementaux et intercommunaux
- * Développer les synergies entre équipements de parc et structures partenaires (hébergements et activités dépositaires de la marque parc ou adhérant à des chartes de qualité) pour renforcer le réseau d'accueil
- * Améliorer la diffusion de l'information auprès du grand public et des touristes

- * Développer les échanges et les actions communes d'information, de promotion et d'animation entre les stations littorales et les secteurs ruraux.
- * Assurer une information et une formation régulière des prestataires touristiques et des agents des OT.SI sur les richesses patrimoniales du territoire et mettre en place des outils d'information (documentation, etc..) dans les équipements (accueil, information, hébergement).

Les principaux points d'information touristique apparaissent sur le Plan de Parc grâce au sigle "i" dans un rond jaune.

■ Mesure 3 : Concilier protection et accueil du public sur les sites naturels et culturels soumis à une forte fréquentation

Les sites soumis à une forte fréquentation sont signalés sur le Plan de Parc par un sigle spécifique.

- * Mieux assurer l'analyse et l'évaluation des fréquentations et usages sur les sites les plus sensibles. * Elaborer des schémas d'accueil adaptés dans le cadre d'opérations partenariales et plus particulièrement avec les organismes assurant la gestion de sites sensibles sur
- les organismes assurant la gestion de sites sensibles sur le territoire du Parc (Conseil Général, EDEN 62, Conservatoire du Littoral, ONF).
- * Rechercher des solutions alternatives attractives permettant de limiter la fréquentation des sites les plus fragiles (en particulier en diffusant une partie du public sur des sites situés en amont des sites clés).

- * Mieux informer le public par la mise en place de schémas d'interprétation et d'actions d'éducation à l'environnement spécifiques.
- * Aider à la refonte de la signalétique d'accès et de la signalétique globale des sites.
- * Développer la mise en oeuvre de chartes de qualité portant sur l'accueil, le respect du patrimoine, en partenariat avec les prestataires touristiques et les institutions gestionnaires de ces sites.

■ Mesure 4 : Valoriser la randonnée comme outil de développement et d'animation touristique

- * Elaborer et gérer en partenariat des outils de protection, d'entretien et d'animation du réseau de chemins balisés (randonnées pédestre, équestre et à VTT)
- * Aider à la protection du réseau de chemins ruraux et à l'organisation des fréquentations
- * Affirmer le rôle d'animateur et de coordonnateur du Parc pour les initiatives prises en matière de randonnée. Celui-ci sera sur son territoire le garant de la qualité et de la cohérence des actions afin de fournir au public une offre structurée et homogène. Une concertation régulière sera menée avec les autres opérateurs (EPCI, Communes, Conseil Général, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Associations et Fédérations..).
- * Renforcer les liaisons entre les différentes parties du territoire, et en particulier entre le littoral et l'arrière pays.
- * Valoriser la randonnée comme outil d'animation et de développement économique du milieu rural sans multiplier au-delà des besoins le nombre des boucles balisées. Accompagner dans les secteurs non encore couverts, la

- mise en place de nouveaux itinéraires (assistance technique aux porteurs de projet) afin d'assurer une cohérence globale à l'échelle du territoire du Parc. Des réflexions seront conduites en matière de développement de boucles cyclotouristiques.
- * Favoriser la découverte du patrimoine en associant aux itinéraires des supports ou des activités complémentaires (tables de lecture du paysage, panneaux d'interprétation, etc..).
- * Imaginer des codes de bonne conduite des différents utilisateurs.
- * Faire le bilan des initiatives déjà prises en matière de limitation de circulation des véhicules de loisirs motorisés sur les chemins ouverts à la circulation publique. Elaborer, avec l'ensemble des partenaires, une règle du jeu et un schéma global à l'échelle du Parc, en cohérence avec le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée et dans le souci du respect de la réglementation en vigueur (tranquillité et sécurité publique, protection de la faune et de la flore..).

* ORIENTATION 27

Développer le tourisme basé sur le patrimoine naturel et culturel

Cette orientation trouvera sa pleine mesure sur le territoire rural du Parc Naturel Régional, comme corrolaire des actions d'aménagement et de gestion des flux avec un souci de valorisation économique, de promotion de l'identité du territoire et de protection des richesses

patrimoniales. Pour autant, cet effort sera à porter sur tout le territoire.

■ Mesure 1 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel

- * Inciter à la découverte et à la prise en compte du paysage, du patrimoine bâti remarquable et du petit patrimoine rural et des savoir-faire grâce notamment aux outils d'interprétation (sentiers, tables de lecture du paysage..).
- * Développer les outils et programmes d'interprétation sur les sites naturels ouverts au public dans une optique de meilleure gestion de l'accueil (en complément des dispositifs déjà en place).
- * Favoriser la création d'activités et hébergements respectueux de l'environnement dans l'esprit de la charte européenne du tourisme durable (hébergements à thème, gîtes PANDA...).
- * Favoriser l'attribution de la marque "Parc " à des prestataires et équipements mettant en valeur le patrimoine
- * Etudier les possibilités de création de nouvelles routes touristiques, en relation avec les villes situées en périphérie du Parc.
- * Jouer le rôle de relais et de facilitateur auprès des structures d'accueil (petits équipements, campings, etc..) souhaitant améliorer leur intégration paysagère ou environnementale. Réfléchir à une charte de qualité environnementale.
- * Accompagner les initiatives de création de nouveaux produits touristiques en milieu rural.

■ Mesure 2 : Animer et promouvoir un réseau d'équipements à caractère patrimonial

Ceux-ci sont indiqués sur le Plan de Parc par un drapeau jaune.

* Mettre en réseau les équipements du Parc et ceux des collectivités et autres partenaires (privés en particulier), à caractère patrimonial, pour mieux gérer, mieux promouvoir et enrichir les prestations. Des partenariats seront recherchés avec la Maison de la Nature à Samer. * Jouer un rôle de conseil, d'ingénierie et d'expertise en cas de projet de création pour une collectivité. Il pourra en cas de besoin, jouer le rôle d'incitateur et favoriser la création d'activités nouvelles reposant sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel (ex. projets d'équipements structurants, à l'initiative de collectivités, de fédérations ou autres regroupements, ou encore de partenaires privés).

■ VOCATION 6 - UN TERRITOIRE DE CITOYENNETE

- Impliquer les habitants DANS LA VALORISATION DU TERRITOIRE -

Les maisons du Parc Naturel Régional, indiquées sur le Plan de Parc par le logo du Parc, seront confortées dans leur vocation de lieux de rencontre, d'échanges et d'information. Grâce à leur charge symbolique et aux possibilités qu'elles offrent au plan pratique et logistique, elles constitueront les points d'ancrage et de diffusion des actions de sensibilisation et d'éducation, et des nouvelles solidarités à construire.

* ORIENTATION 28

Faire de l'éducation à l'environnement une priorité

■ Mesure 1 : Sensibiliser le grand public

- * Mettre en place des campagnes d'information thématiques sur des espèces ou des enjeux «phares» : chouette chevèche, orchidées, pollution de l'eau, banalisation des paysages...
- * Organiser des animations sur les sites et dans les équipements, sur la préservation du patrimoine naturel et culturel.
- * Permettre l'accès à toute personne aux documents, livres, dossiers traitant de la préservation de l'environnement au sens large, au niveau des bibliothèques des maisons de Parc en particulier.

* Mettre en place des formations et des stages répondant à des demandes en ce domaine.

■ Mesure 2 : Sensibiliser les publics relais

- * Assurer une sensibilisation en direction des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage, des conseillers techniques, des animateurs, des élus locaux, des petites entreprises du BTP, des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux intervenant sur le territoire du Parc, à l'enjeu de la préservation de l'environnement au sens large dans une logique de développement durable. Le paysage sera un élément fort de ce programme de sensibilisation.
- * Informer les élus locaux sur le patrimoine naturel présent sur leur commune et les valorisations possibles * Poursuivre et développer les formations thématiques à l'attention des personnels techniques (communes, structures intercommunales, services de l'Etat - DDAF, DDE, ONF, ...) des agriculteurs, des entreprises,... sur des sujets qui les concernent :
- gestion écologique des bords de routes et des autres infrastructures linéaires (VNF, SNCF ..)
- entretien des rivières
- entretien respectueux des arbres, des haies, des boisements, des plantations en alignement
- rénovation adaptée du patrimoine bâti
- etc...
- * Dans la logique de la politique Parc, former les entreprises à des méthodes de travail «douces»
- curage écologique des fossés et des rivières
- taille respectueuse des arbres têtards et des haies
- débroussaillages raisonnés, ...

- * Assurer le relais local de toutes les politiques en matière d'emploi- environnement portées ou soutenues par les collectivités territoriales et l'Etat
- * Engager des partenariats avec des structures relais pour sensibiliser les habitants à leur environnement quotidien (ex. le GNIS et les Jardiniers de France sur le thème d'une conduite raisonnée des jardins potagers ...).

■ Mesure 3: Sensibiliser le public scolaire

- * Poursuivre et élargir la sensibilisation auprès des publics scolaires en primaire et collèges sur les thèmes relatifs à la protection de l'environnement, et notamment diversifier les produits pédagogiques sur les thèmes du patrimoine naturel et culturel, et des paysages.
- * Développer des actions pédagogiques originales.
- * Faire connaître et mettre à disposition les informations et documentations existantes au niveau des maisons du Parc.
- * Développer les partenariats (apport d'éléments de contenu théorique, interventions) avec les formations agricoles et les formations supérieures et accueillir des stagiaires dans le cadre des activités de Parc.
- * Poursuivre et élargir les animations pédagogiques mises en place au niveau des équipements du Parc : Grange-Nature, Maison du Marbre et de la Géologie, Maison du Papier. Accompagner les initiatives locales (ex. Maison de la Nature, à Samer).

■ Mesure 4: Développer l'interprétation des sites et des paysages

- * Développer, en lien avec les gestionnaires, la mise en place de plans et de sentiers d'interprétation sur les sites naturels et géologiques.
- * Développer un réseau de tables de lecture du paysage pour sensibiliser à la diversité des paysages et à la nécessité de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement.
- * Développer les outils d'interprétation sur les sentiers de randonnée en particulier sur le thème du patrimoine culturel.
- * Poursuivre et élargir les programmes de visites guidées, de randonnées pédagogiques, en s'appuyant sur le réseau d'associations locales : guides nature, associations naturalistes ou de protection de l'environnement.
- * Permettre, lorsque cela est possible, une interprétation des sites en direction des publics handicapés.

* ORIENTATION 29

Rendre les habitants du Parc acteurs de leur environnement

Sur son territoire, le Parc a pour mission d'impliquer la population dans la préservation du patrimoine et de rendre les habitants acteurs en les aidant à s'approprier les valeurs fondatrices des Parcs Naturels Régionaux. Le Parc cherchera à mobiliser les habitants, au sens large, autour de projets pour leur territoire et en faire, d'une manière plus générale, des "ambassadeurs" du Parc.

■ Mesure 1: Impliquer les habitants dans les actions de préservation des milieux naturels et des paysages

- * Poursuivre l'effort engagé auprès des bénévoles et des volontaires dans le cadre de chantiers-nature, pour les associer aux opérations de gestion et aussi les sensibiliser à la protection de la nature.
- * Associer les opérateurs économiques locaux dans les actions engagées par le Parc dans un objectif patrimonial : entrepreneurs pour débroussaillement de sites, rénovation de patrimoine bâti, agriculteurs pour le pâturage de sites etc...
- * Associer les étudiants en formation agricole ou supérieure à des chantiers-formation.
- * Associer les habitants à des opérations de plantation, d'aménagement paysager pour les sensibiliser aux essences locales, à l'intégration paysagère.
- * Associer les scolaires à des actions d'inventaire et de réhabilitation du petit patrimoine, de gestion de milieux ou d'aménagement paysager.

■ Mesure 2 : Développer les partenariats avec les associations

Un certain nombre d'associations à vocation naturaliste ou «environnementaliste» sont présentes sur le territoire. Le Parc a établi des relations de travail régulières avec plusieurs d'entre elles : participation à des comités de suivi mis en place par le Parc (Plan de paysage, S.A.G.E., Comités Consultatifs de gestion de Réserves Naturelles Volontaires). Dans certains cas, celui-ci leur a confié des missions précises en matière d'inventaires ou de suivi de

milieux naturels. Enfin, des associations s'impliquent régulièrement dans des chantiers de restauration ou d'entretien de sites naturels (Réserves Naturelles volontaires, etc...)

- * Poursuivre et développer les relations régulières avec les associations, telles qu'évoquées ci-dessus.
- * Les informer régulièrement des actions menées par le Parc.

■ Mesure 3: Mobiliser autour de la gestion des déchets

1. la résorption des décharges sauvages

- * Identifier les décharges sauvages existantes par le biais des élus locaux et des habitants.
- * Rechercher les solutions permettant leur requalification, le plus souvent au travers d'un aménagement de type paysager.
- * Impliquer contractuellement, les communes et les particuliers concernés, pour la pérennité de la requalification.
- * Etudier les possibilités de partenariat avec l'ADEME.

2. La gestion des déchets par les entreprises

- * Rechercher les solutions permettant d'améliorer ou de créer des filières de ramassage, de valorisation ou d'élimination de déchets : déchets agricoles, déchets des petites entreprises du BTP, déchets des entreprises artisanales.
- * Rechercher des solutions alternatives permettant de diminuer ces gisements ou de réduire leur impact en matière de pollution Des expériences seront conduites

avec des secteurs d'activités à déchets potentiellement polluants (entreprises de peinture, garages, etc...).

- * Rechercher des sites pour le dépôt des déchets inertes : gravats en particulier.
- * Mobiliser les aides techniques et financières sur le territoire pour la gestion des DIB
- * S'appuyer sur les organismes consulaires afin de favoriser les échanges entre les entreprises productrices et les entreprises consommatrices de déchets.
- * Favoriser les relations fournisseurs-producteurs (ou agriculteur / entreprise) afin de suivre le cycle des déchets de l'amont vers l'aval et de favoriser des solidarités ou des partenariats.

3.La collecte sélective des déchets ménagers

- * A appuyer les maîtres d'ouvrage dans l'organisation de la collecte sélective des déchets à l'échelle du territoire du Parc, notamment en ce qui concerne les seuils de rentabilité économique, le dimensionnement des aides de collecte et les coûts de transport, et à s'assurer que les ouvrages mis en place seront réalisés dans un souci de préservation de l'environnement.
- * A favoriser la mise en place de déchetteries venant en complément d'un dispositif plus global de collecte et permettant une valorisation de certains types de déchets.
- * A contribuer à l'amélioration de la collecte sur les sites à forte fréquentation touristique, le littoral et le marais en particulier.
- * A ce que le Parc apporte une aide technique sur le volet «information, sensibilisation et communication» en parallèle à la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers.

■ Mesure 4: Lancer des actions en matière d'écologie urbaine

Le Parc a porté peu d'efforts dans les villes elles-mêmes. L'agglomération de Saint-Omer et les villes de Boulogne et de Calais ont toutefois fait l'objet d'initiatives du Parc en matière de pédagogie de l'environnement, ou de recherche de complémentarité sur des volets comme l'eau ou les déchets.

Le Parc fera en sorte d'aller plus loin en incitant à la mise en place de démarches d'écologie urbaine dans les villes présentes sur son territoire et éventuellement dans les villes qui en sont proches.

Il reste toutefois à préciser, au-delà de concepts généraux, la nature précise des actions, ainsi que l'échelle à partir de laquelle une telle démarche apparaît pertinente (les communes urbaines du Parc étant de l'ordre de 2 000 à 5 000 habitants pour la plupart).

- * Apporter ou mobiliser une assistance technique aux communes qui souhaitent mettre en oeuvre une charte d'écologie urbaine.
- * Organiser des réflexions méthodologiques préalables qui permettront une définition claire d'une telle stratégie, sur la base des travaux menés par le Conseil Régional en la matière.

* ORIENTATION 30

Favoriser les échanges entre habitants pour une meilleure connaissance mutuelle

Le territoire du Parc est fortement habité, et entouré de plusieurs pôles urbains. Les activités présentes sont diversifiées. Le Parc contribuera à faire se rencontrer les différents acteurs pour favoriser une compréhension des problèmes d'une part, et valoriser certains types d'activités d'autre part.

■ Mesure 1 : Favoriser les échanges entre secteurs urbains et ruraux

- * A maintenir, en fonction des moyens financiers, la fête du Parc, lieu de rencontre privilégié entre les habitants des villes et des campagnes.
- * A ouvrir des manifestations organisées en milieu rural aux populations urbaines.
- * A inciter les opérateurs culturels des agglomérations à décentraliser certaines programmations en milieu rural.

■ Mesure 2 : Favoriser la connaissance de l'activité agricole

- * A soutenir les initiatives «d'accueil à la ferme» dans l'objectif de faire connaître l'activité agricole. Le Parc soutiendra en particulier les actions permettant d'inciter les agriculteurs à ouvrir leurs exploitations aux enfants, et assurera l'information des écoles sur ces possibilités.
- * A accompagner les projets collectifs en la matière sous

différentes formes :

- appui en terme de formation des acteurs, de contenu et de supports pédagogiques pour l'activité
- appui en promotion/communication des actions mises en place

■ Mesure 3 : Mettre en valeur des savoir-faire locaux

* A accompagner les producteurs, artisans ou entrepreneurs locaux à faire connaître leurs savoir-faire auprès du public scolaire et du grand public, en apportant une aide en matière de formation, de mise en place de panneaux pédagogiques et de promotion/communication.

* ORIENTATION 4

Structurer la communication du Parc

Le Parc bâtira la communication à venir dans le souci d'accompagner la stratégie de la charte. Cette stratégie de communication devra dans un premier temps «asseoir» la nouvelle identité territoriale du Parc.

Elle s'inscrira dans le temps, et comprendra des étapes successives. Elle devra établir une relation forte avec le territoire et ses caractères identitaires. Il lui faudra atteindre les différents publics visés grâce à des démarches différenciées. Elle devra également accompagner la politique d'attribution de la marque Parc. Enfin, elle jouera pleinement l'appartenance du Parc à la famille des Parcs Naturels Régionaux Français.

■ Mesure 1 : Faire connaître le Parc Naturel Régional

- * Faire connaître et mettre en valeur ce qu'est un Parc Naturel Régional :
- l'esprit et les objectifs principaux de la charte
- l'apport spécifique du Parc sur le territoire, ses grandes vocations, ses valeurs
- les valeurs liées à la marque Parc Naturel Régional
- * Faire connaître la structure de gestion du Parc et son mode de fonctionnement : les moyens humains et financiers, les grands principes de mise en place des politiques, la représentation des élus, ainsi que l'équipe technique qui se tient à la disposition des habitants.
- * Mettre en place une charte graphique qui permette la reconnaissance du Parc et une mise en cohérence de l'ensemble des documents qui seront diffusés par le Parc.

■ Mesure 2 : Faire connaître les actions menées par le Parc

- * Assurer l'information de tous les publics : élus et autres décideurs ou financeurs, socioprofessionnels, associations, publics relaiss, habitants et visiteurs, etc... sur l'ensemble des actions mises en place ou générées par le Parc.
- * Mettre en place des rencontres adaptées aux publics concernés : assemblée des maires, rencontre des associations, etc...
- * Faire en sorte de phaser les interventions dans le temps :
- avant le déroulement de l'action du Parc : réunions participatives, articles de presse
- pendant le déroulement : participation à l'action de la part des publics

- évaluation et communication des résultats après la réalisation de l'action : expositions, manifestations publiques, articles de presse

■ Mesure 3 : Faire connaître le patrimoine du Parc

- * Faire connaître et valoriser le patrimoine —naturel, culturel, paysager— du Parc auprès des différents publics.
- * Organiser des événements à cet effet.
- * Faire connaître les initiatives, les activités, qui concourent à mettre en valeur le patrimoine.

■ Mesure 4 : Mettre en place une gamme d'outils de communication adaptée

- * Concevoir des supports de communication adaptés aux publics ciblés ainsi qu'au type de contenu et de message à faire passer, par exemple :
- information générale sur les actions du Parc sous forme d'une lettre du Parc à l'intention des responsables et décideurs ; d'un journal au Parc à l'intention des habitants - une série de cahiers du Parc pour en faire connaître le
- une série de cahiers du Parc pour en faire connaître le patrimoine, etc..
- * Assurer la cohérence de l'ensemble de ces supports avec la charte graphique du Parc.

* ORIENTATION 32

Développer des outils pour l'amélioration et la diffusion de la connaissance

Le lancement des travaux préalables à la révision de la charte a vu la réalisation des bilans de 10 ans d'application de ce contrat et l'élaboration d'un atlas cartographique - diagnostic de territoire grâce à l'apport technique de SIGALE®, système d'information géographique du Conseil Régional Nord-Pas de Calais

La révision de la charte a suscité le besoin de développer au sein du PNR un système d'information géographique, outil de gestion, d'interrogation, de mise à jour des bases de données et de cartographie. Depuis, ENR a développé dans chaque secteur de parc naturel régional un système d'information géographique en partenariat avec le Conseil Régional et son outil SIGALE®, au travers d'une convention de mise à disposition des données. Cet outil contribue :

- à acquérir une connaissance fine du territoire (gestion de bases de données, analyse et suivi du territoire)
- à faciliter la diffusion de l'information et des connaissances
- à la définition et à la mise en place d'outils d'évaluation.

■ Mesure 1 : Poursuivre l'enrichissement de la connaissance du territoire

* Poursuivre l'intégration et l'acquisition des banques de données (couvertures géographiques, bases de données)

- * Développer les partenariats d'échanges et de mises à disposition des données sous forme de conventions,
- * Assurer un contrôle de cohérence et de qualité des données.

■ Mesure 2 : Contribuer à la diffusion de l'information

- * Elaborer et diffuser un catalogue des données disponibles
- * Poursuivre l'élaboration et la diffusion de documents d'aides à la décision auprès des collectivités locales, des partenaires du PNR et du public

■ Mesure 3 : Contribuer à la démarche d'évaluation

- * Rechercher et mettre en place des outils d'évaluation qui permettront :
- un suivi régulier de la mise en oeuvre de la charte dans un souci d'évaluation en continu
- de mesurer l'évolution du territoire dans des domaines correspondant à des enjeux prioritaires de la charte et permettant de disposer d'éléments signifiants effectivement mesurables dans le temps
- d'assurer une communication optimale dans le cadre des comptes rendus d'activités annuels ou thématiques
 * Solliciter le Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas de Calais en matière d'appui et de validation méthodologiques.



Le plan de parc

RAPIDE INTRODUCTION AU PLAN DE PARC

Son objet : une vision claire du projet de territoire allant du général au particulier

Le Plan de Parc a pour objectif d'expliquer et de commenter la stratégie à dix ans que constituera la charte du Parc, après son approbation définitive par l'ensemble des partenaires concernés.

Ce futur projet de territoire devra, comme par le passé, concilier deux approches complémentaires :

- la préservation du patrimoine et des paysages,
- le développement local.

C'est pourquoi ce *plan de Parc a été établi en superposant* :

- les éléments majeurs du patrimoine naturel,
- les grands ensembles paysagers,
- les grandes organisations humaines et leurs dynamiques de développement.

Le Plan de Parc fait également apparaître les trois secteurs géographiques dont le diagnostic et les enjeux été présentés plus haut.

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PLAN

Ce plan est constitué :

- d'une CARTE au 1/70 000ème qui présente un zonage à deux niveaux d'informations :



- les trois secteurs géographiques pour lesquels se justifie la mise en oeuvre d'une stratégie d'aménagement originale, qui vient compléter les orientations générales du rapport de la charte.
- les éléments stratégiques d'intervention du Parc dans les domaines de l'environnement, du patrimoine, de l'aménagement du territoire ou du développement local. Ont donc été repris tous les éléments qui sont cartographiables
- d'une NOTICE, qui exprime la déclinaison spatiale des vocations générales et spécifiques ainsi que la stratégie d'intervention du Parc.

LA RELATION CHARTE/PLAN

Dans la mesure où le Plan constitue le reflet de la charte et permet de visualiser sur un support cartographique la stratégie à dix ans exprimée dans celle-ci, il paraissait nécessaire de permettre au lecteur de passer facilement de l'un à l'autre de ces deux documents.

- la charte indique donc des renvois au plan, en précisant les modalités de représentation graphique qui ont été choisies pour les éléments concernés : couleurs, hachurés, sigles, pictogrammes ...
- un référencement systématique a été assuré dans la notice du Plan de Parc, afin de permettre le renvoi de chaque axe stratégique d'intervention vers le(ou les) orientation(s) et mesures correspondantes dans la charte.

Lexique des sigles et abréviations

ADAPT : Programme européen pour l'adaptation des entreprises

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFNOR : Agence française de normalisation

CDT : Comité départemental de tourisme

CEMAGREF: Institut de recherche pour l'ingenierie de l'agriculture

et de l'environnement

CLE: Commission locale de l'eau

CRT : Comité régional de tourisme

CRPF: Centre régional de la propriété forestière

DDE : Direction départementale de l'équipement

DIREN: Direction régionale de l'environnement

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

EDEN 62 : Etablissement départemental des espaces naturels (Pas-de-Calais)

ENS: Espaces naturels sensibles

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPF: Etablissement public foncier

GNIS: Groupement national interprofessionnel des semences et plants

INRA: Institut national de recherche agronomique

ONF : Office national des forêts

MARNU : Modalités d'application du réglement national d'urbanisme

OPAC : Office public de l'aménagement et de la construction

OREE : Entreprises et collectivités, partenaires pour l'environnement

RNF: Réserves naturelles de France

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SDAGE : Schéma directeur de l'aménagement et de la gestion des eaux

SIVU: Syndicat intercommunal à vocation unique

SIVOM: Syndicat intercommunal à vocations multiples

SMADA: Syndicat mixte d'aménagement et de développement de l'Audomarois

SMADB : Syndicat mixte d'aménagement et de développement du Boulonnais

VNF: Voies navigables de France

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Pour retrouver la page de lecture en cours, cliquez sur l'abréviation.

Les documents cartographiques des différentes chartes des Parcs naturels régionaux seront prochaînement disponibles sur le site d'Espace naturel régional, www.enr-lille.com